

# La loi 101, c'est non!



## Geoffrion abandonne

L'entraîneur du Canadien de Montréal, Bernard Geoffrion, a démissionné de son poste après 30 matchs à la barre du Tricolore. Photographié, à la sauvette, à travers la vitre d'une porte, Geoffrion, en compagnie d'Irving Grundman, directeur de l'équipe, fait part de sa

décision d'abandonner l'équipe qui éprouve des difficultés à remporter ses matchs comme par le passé. Claude Ruel prend la relève derrière le banc.

pages C-1, C-2, C-3

OTTAWA (d'après PC, LE SOLEIL) — La Cour suprême a déclaré, aujourd'hui, que deux chapitres de la Charte de la langue française du Québec sont inconstitutionnels.

Par ailleurs, elle a statué que le Manitoba n'avait pas le droit de faire de l'anglais sa seule langue officielle devant les tribunaux et dans sa législation, il y a de cela près de 90 ans.

Dans ces deux jugements rendus à Ottawa, les juges de la Cour suprême ont été unanimes et ont rejeté les affirmations du Québec et du Manitoba qui disaient avoir le droit d'amender leur propre constitution.

Le tribunal de dernière instance en vient tout simplement à la conclusion que la loi 101 est inconstitutionnelle.

Dans un jugement séparé, les

juges en viennent également à la conclusion que les législateurs manitobains ont également abusé de leurs pouvoirs quand, en 1990, ils ont adopté une loi faisant fi des droits du français dans cette province.

La Cour suprême juge que les dispositions de la loi 101 décrétant le français seule langue officielle au Québec à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux, constituent des amendements à la constitution et que cela dépasse la compétence législative d'un gouvernement provincial.

La décision de la Cour suprême s'étend à tous les tribunaux de toutes catégories qu'ils aient été créés à l'époque de la Confédération, en 1867, ou plus tard ou récemment. Les tribunaux qui seront créés dans l'avenir sont ainsi également touchés par la décision.

(Suite à la page A2, 1re col.)

## Aux Québécois de répondre lors du référendum (Laurin)

par Raymond GIROUX

Le gouvernement du Québec présentera dès demain, ou samedi au plus tard, ce qu'il appelle une "loi palliative" qui retardera l'entrée en vigueur des articles de la loi 101 rejetés par la Cour suprême du Canada.

Telle est l'hypothèse retenue par le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, et qu'il a

annoncé en conférence de presse, au début de l'après-midi.

Le gouvernement demande par ailleurs aux Québécois de voter oui au référendum s'ils désirent vraiment que la loi 101 redevienne en vigueur dans tous ses aspects.

Le ministre voit dans la décision de la Cour suprême "une nouvelle humiliation" pour tous les Québécois.

### jeudi

**Hydro coupe le courant aux E.-U.**

page A-3

**En éditorial**

Quand les Canadiens sont plus généreux que leur gouvernement ou comment celui-ci fait volte-face dans le parrainage des réfugiés indochinois, commente Jacques Dumais.

page A-6

**Otage par solidarité**

OBERLIN, Ohio (AFP) — Un animateur de radio de l'Ohio (Etats-Unis) a décidé de pousser la solidarité avec les otages de Téhéran jusqu'à partager volontairement leur sort dans un étroit studio. M. Scott Miller, 28 ans, animateur et directeur des programmes d'une station de radio locale d'Oberlin, Ohio, a déclaré qu'il avait pris cette décision la semaine dernière pour pouvoir parler de la crise iranienne "avec un peu plus d'autorité". Tous les matins, il prend l'antenne pour son "show" quotidien. A midi, il s'enferme pendant trois heures, les mains liées, dans un étroit studio décoré seulement du drapeau américain. Trois heures plus tard, ses liens sont relâchés mais il reste dans son studio où il n'a de place que pour un matelas sur lequel il couche. Il refuse tout contact avec l'extérieur, y compris avec sa femme. Le jeune animateur, qui compte poursuivre son expérience jusqu'à la libération des otages, a révélé que les réactions de ses auditeurs avaient été "fantastiques". "Je n'avais jamais vu les gens tant préoccupés par quelque chose. Tout d'un coup, les gens téléphonent, parlent et se montrent vraiment inquiets pour la fierté de l'Amérique", a-t-il confié.

**Séisme en Colombie**

Un violent tremblement de terre a secoué la Colombie, hier matin.

page D-19

**L'OTAN accepte**

Les pays membres de l'OTAN ont accepté, hier, l'installation de fusées nucléaires américaines en Europe tout en amorçant des pourparlers avec l'URSS sur la limite de ce type d'armes.

page D-1

### sommaire

- Annonces classées D-6 à D-17
- Arts et spectacles D-3 à D-5
- Bandes dessinées D-18
- Bridge D-15
- Carrières et professions C-16
- Décès D-19
- Economie-finance C-10 à C-14
- Feuilleton D-16
- Horoscope D-17
- Information régionale A-4 et A-5
- Mot mystère D-6
- Mots croisés D-14
- Où aller à Québec D-3
- Page documentaire A-7
- Patron D-15
- Pierre Champagne A-18
- Santé B-14
- Sport C-1 à C-9
- Télévision D-4

### météo

Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Max: moins 7. Demain, neige intermittente. détails en page D-6

## 170 mises à pied Dynamiques Inc. ne peut même pas payer Bell

par Georges ANGERS

Les 170 employés des Industries Dynamiques Inc. se retrouveront sans emploi demain soir par suite de l'avis qui leur a été signifié verbalement par des dirigeants de l'entreprise, apparemment au bord de la faillite.

Il n'est point difficile d'imaginer l'atmosphère lourde qui régnait hier dans cette usine de la rue Dorchester qui fabrique des structures d'acier vendues à travers le monde. Les travailleurs qui étaient sur place hier après-midi affichaient des visages témoignant tout autant de l'incrédulité que du dégoût.

Depuis quelques semaines, on leur laissait entendre qu'un effort de tra-

vail redoublé, qu'ils ont consenti, allait permettre à l'entreprise de surmonter ses difficultés.

Rien n'y fit. Les difficultés financières des Industries Dynamiques ont atteint le point où même la ligne téléphonique de l'entreprise a été interrompue par Bell Canada à la suite du non-paiement d'une facture de \$2.000.

L'explication fournie par les dirigeants de l'entreprise aux employés veut que la compagnie ne soit plus en mesure d'opérer par suite du refus d'Hydro-Québec de payer un montant de \$1.193.240 en matériel déjà livré.

Cette explication en laisse cepen- (Suite à la page A2, 1re col.)



Fabien ROY

## Clark menacé

OTTAWA (d'après UPC) — Alors que la survie du gouvernement de Joe Clark tient peut-être à leur attitude, les cinq députés du Crédit social du Canada aux Communes ont joué avec les nerfs du premier ministre, hier. Ils ont annoncé d'abord qu'ils appuieraient la motion de non-confiance néo-démocrate qui sera mise au vote ce soir, puis qu'ils s'abstiendraient de voter sur la question, et enfin que leur décision ne serait prise que plus tard.

Selon les dernières déclarations faites hier par le chef créditiste Fabien Roy, les cinq députés du parti devaient vraisemblablement décider de s'abstenir de voter parce qu'ils ne peuvent appuyer le gouvernement qui a imposé une taxe d'accise de 25 cents sur le gallon d'essence dans son budget de mardi et qu'ils ne peuvent non plus s'allier aux autres partis d'opposition qui ne proposent pas de solution de rechange au budget Crosbie.

Pendant que les créditistes allaient ainsi d'hypothèse en hypothèse, (Suite à la page A2, 1re col.)

Quatre pages de réactions au budget: A-14 à A-17

## Les "boules de feu" déconseillées par le service des incendies

par Robert FLEURY

Sur les ondes d'un poste de radio privé de Québec, une réclame invitait hier les victimes des pannes de courant à venir se chauffer auprès d'un "foyer sans cheminée". Il s'agissait de la boutique G LE FEU (prononcez J'ai le feu) du 104 boulevard Pierre-Bertrand, à Ville Vanier, une filiale d'une entreprise de Laval avec distributeurs un peu partout en province.

LE SOLEIL s'est donc rendu voir ce qu'il en était. Il s'agit, au dire du personnel de la boutique, d'une boule de feu sophistiquée avec plaque chauffante sur le dessus pour permettre de cuire les aliments. Il ne restait plus que trois

modèles sur la douzaine généralement en inventaire. "Nous en avons vendu une cinquantaine depuis quelques jours", expliquait l'un des patrons.

Les appareils développent de 7.500 à 9.000 BTU et suffisent à chauffer un logement de quatre pièces. Ils utilisent de l'huile de charbon et un gallon dure 24 heures, selon eux. On achète l'huile de charbon dans un contenant de plastique à \$2.50 comparativement à \$3.35 dans une quincaillerie, affirme-t-on.

Les appareils en montre lors de notre visite coûtaient de \$159 à \$187 environ et sont garantis pour un an. "Aucun risque d'explosion, ça s'ar-

rête tout seul si c'est renversé", y affirme-t-on, ainsi qu'on peut le lire sur le dépliant.

On soutient que l'odeur s'estompe rapidement et qu'il n'y a aucun danger. L'allumage se fait "électriquement" grâce à deux piles de lampe de poche qui font l'étincelle. C'est portatif.

Interrogé quant à la pertinence d'un tel achat, le Service de prévention des incendies de la ville de Québec est unanime à déconseiller l'usage de telles boules de feu. Dans une entrevue téléphonique avec LE SOLEIL, l'inspecteur Fernand Métivier, appuyé dans ses

(Suite à la page A2, 2e col.)

**Jets blanchis 5-0 par les Nordiques**

page C-2

# La loi 101... (Suite de la première page)

La cour étend même la portée de la décision aux tribunaux qui n'ont pas précisément une fonction judiciaire, comme une extension des principes qu'ils évoquent.

Voici ce que la cour écrit là-dessus:

"Même si tel n'était pas l'avis de la législature du Québec lors de l'adoption des art. 11, 12 et 13 précités, il faut donner un sens large à l'expression 'les tribunaux de Québec' employée à l'art. 133 et considérer qu'elle se rapporte non seulement aux cours visées par l'art. 96 mais également aux cours créées par la province et où la justice est administrée par des juges nommés par elle. Il n'y a pas une grande différence entre cette dernière catégorie de tribunaux et ceux qui exercent un pouvoir judiciaire, même si ce ne sont pas des cours au sens traditionnel du terme. S'il s'agit d'organismes créés par la loi qui ont pouvoir de rendre la justice, qui appliquent des principes juridiques à des demandes présentées en vertu de leur loi constitutive et ne règlent pas les questions pour des raisons de convenance ou de politique administrative, ce sont des organismes judiciaires même si certaines de leurs procédures diffèrent non seulement de celles des cours mais également de celles d'autres organismes ayant pouvoir de rendre la justice. Etant donné l'état rudimentaire du droit administratif en 1867, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas été question d'organismes non judiciaires ayant pouvoir de rendre la justice. Aujourd'hui, ceux-ci jouent un rôle important dans le contrôle d'un large éventail d'activités des particuliers et des sociétés en les soumettant à diverses normes de con-

duite qui imposent en même temps des limites à la compétence de ces organismes et au statut juridique de ceux qui relèvent de leur compétence. La province ne doit pas être à même de diminuer la garantie accordée pour l'usage du français ou de l'anglais dans les procédures judiciaires en remplaçant les cours par des organismes ayant pouvoir de rendre la justice, dans la mesure compatible avec l'art. 96 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le Conseil privé, saisi de questions de principe semblables touchant l'interprétation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a rendu deux arrêts qui, dans une certaine mesure, s'appliquent en l'espèce. Dans *Edwards v. Attorney-General of Canada*, (1980) A.C. 124, l'arrêt portait sur le sens du mot "personnes" (il s'agissait de savoir si, aux termes de l'art. 24, des femmes pouvaient être nommées au Sénat), lord Sankey a fait observer qu'il était nécessaire de donner à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique une interprétation large harmonisée avec l'évolution des événements: (TRADUCTION) "L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dit-il à la p. 136, a planté au Canada un arbre susceptible de croître et de se développer à l'intérieur de ses limites naturelles. Lorsqu'il faut, comme en l'espèce, statuer sur une garantie constitutionnelle, ce serait être trop formaliste que de méconnaître l'essor actuel et le rôle très important dans notre société des organismes non judiciaires investis du pouvoir de rendre la justice et de refuser d'étendre aux procédures qui s'y déroulent la garantie qui reconnaît à ceux qui relèvent de leur compétence le droit d'utiliser le français ou l'anglais."

## Constitution "intangible"

Selon la cour, la législature du Québec n'avait pas le pouvoir de modifier "unilatéralement" la langue des lois de l'Assemblée nationale. L'article 133 de la constitution canadienne est clair, selon les juges.

### La cour écrit:

"La question au coeur du présent pourvoi et qui a été formulée par la cour en vue du présent arrêt, est celle de savoir si la législature du Québec peut modifier unilatéralement les dispositions de l'article 133 dans la mesure où elles visent la législature et les tribunaux du Québec. L'appelant soutient que la langue de la législature et des tribunaux du Québec ressortit à la constitution de la province et relève donc du pouvoir conféré à sa législature par le par. 92(1) de la modifier unilatéralement.

La cour déclare que les droits de la langue prévus dans la constitution du Canada ne peuvent être diminués.

### Et elle conclut:

"Or, le Chapitre III du Titre Premier de la Charte de la langue française a pour objet la réduction et non l'accroissement de droits. Mais l'art. 133 est une disposition intangible qui non seulement interdit au Parlement et à la législature du Québec de la modifier unilatéralement mais assure également aux membres du Parlement ou de la législature du Québec et aux plaideurs devant les tribunaux du Canada ou de Québec le droit d'utiliser le français ou l'anglais dans les délibérations du Parlement ou de l'Assemblée législative et dans les procédures (y compris les plaidoiries orales) devant les tribunaux du Canada ou du Québec.

Sauf à examiner l'étendue de la protection accordée par l'art. 133 à l'usage du français ou de l'anglais, il ne paraît pas nécessaire de nous étendre davantage sur la question principale soulevée en l'espèce. Sur les questions de détails et d'histoire, il nous suffit de faire notes les motifs du juge en chef Deschênes renforcés par ceux de la Cour d'appel du Québec."

La thèse du juge en chef Deschênes est donc maintenue dans toutes ses dimensions.

La décision a été rendue par le banc des neuf juges au grand complet. Même le juge Yves Pratte, qui avait démissionné il y a quelque temps pour raisons de santé, signe le jugement car il était encore sur le banc à l'époque où la cause fut plaidée.

plus souvent qu'à son tour, hier, aux Communes.

Le député néo-démocrate Ray Kelly a rappelé qu'il y a 51 ans, le grand-père de M. Crosbie prononçait le discours du budget du Dominion de Terre-Neuve et que, peu après, Terre-Neuve devait solliciter le statut de colonie auprès de Londres, étant au bord de la faillite.

Un autre néo-démocrate, Lorne Nystrom, a suggéré au ministre de la Consommation et des Corporations de poursuivre le Parti conservateur pour publicité trompeuse parce qu'il impose, dans son budget, tout le contraire de ce qu'il a promis pendant la dernière campagne électorale.

Le leader parlementaire libéral, Allan MacEachen, a pour sa part affirmé que les contribuables à revenus faibles et moyens ont remplacé l'inflation comme ennemi numéro un du gouvernement.

Les libéraux, conduits par l'ex-ministre des Finances, Jean Chrétien, ont cependant échoué dans leur tentative de forcer la démission du ministre Crosbie qu'ils accusaient d'avoir failli à sa tâche en n'empêchant pas que des détails de son budget soient publiés à l'avance, ce que le ministre a nié.

# La femme au balai

LA HAYE (AFP) — Deux jeunes Néerlandaises, Irene Cohen, 27 ans, et Ven Van der Putten, 28 ans, ont été admises cette semaine dans la corporation des balayeurs de rues de La Haye, dont l'accès était, depuis cent dix ans, interdit aux femmes.

détente auquel les femmes ne repougnent pas aux Pays-Bas.

## Victime

Une collision de deux véhicules sur le boulevard Henri IV, près de l'échangeur du boulevard Hamel, a fait un mort hier soir, vers 22h46.

La victime a été identifiée comme étant M. Roger Lacroix, 42 ans, un entrepreneur de Saint-David de Lévis.

Selon un rapport de la police de Québec, M. Lacroix aurait perdu le contrôle de sa camionnette, à la suite de la collision, et elle aurait plongé dans le ravin entre les deux viaducs.

**La Quotidienne**  
(tirage de mercredi)  
4-8-6

## LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30  
Samedi: 9h00 à 13h00  
RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 1206

# Une auto plonge dans la Chaudière

Une automobile a plongé dans les eaux de la rivière Chaudière, près du pont Pierre-Laporte, à Bernières, hier soir vers 23h30.

Selon les premiers rapports policiers, une femme aurait été sérieusement blessée. Le véhicule ne sera repêché qu'en matinée par les plongeurs de la Sûreté du Québec. À 3h, ce matin, les policiers ne savaient toujours pas si la femme était la seule

occupante de la voiture lors de l'accident.

L'auto aurait été heurtée par un camion remorque. Le conducteur du lourd véhicule aurait pris la fuite après l'accrochage.

Vers 3h, les patrouilleurs de la Sûreté du Québec de Saint-Romuald ont localisé le camion chez "Gil Plaza", à Bernières. Par la même occasion, ils auraient capturé le présumé auteur de ce délit de fuite.

# Clark menacé... (Suite de la première page)

les porte-parole libéraux et néo-démocrates mettaient toute l'emphase possible sur leur intention bien arrêtée de ne donner aucune chance au gouvernement conservateur.

Les libéraux, même si leur chef, Pierre Trudeau a déjà annoncé sa démission pour le mois de mars, ont laissé savoir qu'ils ne pouvaient permettre aux conservateurs d'imposer des mesures qui seront néfastes pour le pays et que tous les moyens seront pris pour battre les ministériels au cours du débat sur le budget.

### Appui à Parizeau

Le chef néo-démocrate, Ed Broadbent, a pour sa part été on ne peut plus clair. C'est aux crédites de décider si le gouvernement doit survivre a-t-il affirmé. Les whips libéraux et néo-démocrates ont assuré les journalistes qu'ils mettront tout en oeuvre pour que leur députation soit au complet au moment du vote.

On sait cependant déjà que deux députés libéraux ne seront pas aux Communes ce soir parce qu'ils sont présentement hospitalisés et qu'un autre se retirera au moment du vote pour, selon la tradition parlementaire, compenser l'absence du ministre des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, actuellement en Europe.

Les conservateurs ont présentement 136 députés aux Communes, les libéraux 114, y compris le président James Jerome dont le vote est prépondérant en cas d'égalité, les néo-démocrates 27 et les crédites 5.

Si le gouvernement survivait au vote de ce soir sur la motion néo-démocrate, il devrait tout de même affronter une nouvelle fois l'opposition au moment de la mise aux voix de la motion libérale et, finalement, de nouveau quand on procédera au vote sur le budget. Le chef créditiste Fabien Roy a catégoriquement déclaré, hier, que si les conservateurs ne reculaient pas sur la question de la taxe d'accise, il votera contre l'adoption du budget.

M. Roy soutient, comme le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, que cette taxe est une ingérence dans un champ de compétence provinciale. Depuis le début de la session, les crédites ont appuyé le gouvernement à quatre occasions lors de motion de non confiance.

### Crosbie sur la sellette

Par ailleurs, le ministre des Finances, John Crosbie, a été sur la sellette

# Dynamique Inc... (Suite de la première page)

dant plus d'un sceptique puisque la compagnie est en difficultés financières depuis plusieurs mois, difficultés que les dirigeants du syndicat attribuent à la mauvaise gestion de l'entreprise. D'aucuns renchérrissent en laissant entendre qu'il pourrait y avoir une gigantesque fraude sous toute cette affaire. Personne ne semble cependant disposé à donner des précisions.

### Subvention

Au même moment où l'on apprendait que les Industries Dynamiques allaient cesser leurs opérations, le ministre de l'Expansion économique régionale annonçait une subvention de \$334,000 à la compagnie en regard d'investissements projetés pour la modernisation et l'agrandissement des installations de \$1,670,000.

Par ailleurs, une offre de subvention de la Société de développement industriel (SDI) aurait été bloquée récemment par suite des interventions syndicales.

On se pose en effet de sérieuses questions chez les dirigeants syndicaux des travailleurs des Industries Dynamiques. Ces questions, ils doivent les soumettre aujourd'hui au ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, à qui ils demanderont la tenue d'une enquête publique.

### Comité de gestion

L'entreprise, propriété depuis trois ans de M. Firoz Kassam, est administrée depuis quelques semaines par un bureau de conseillers en administration, Mallette, Girouard et Letendre de Montréal.

Au cours des réunions que ces contrôleurs ont tenues au cours des derniers jours, une formule de cogestion a été soumise aux travailleurs, formule qu'ils ont rejetée parce qu'ils n'y auraient joué d'aucun contrôle sur l'administration de l'entreprise.

L'argent qu'ils auraient dû investir aurait servi à constituer une caisse à partir de laquelle les dirigeants de l'entreprise auraient pu rencontrer certaines dettes, ont-ils expliqué hier.

Ils se sont par ailleurs dit disposés à envisager une formule d'autoges-

# Les "boules" ... (Suite de la première page)

dières par le chef Diamond et l'inspecteur Réginald Conseiller, ont qualifié ces appareils de non recommandables, voire de "très dangereux".

"Ils ne sont même pas approuvés ULC et nous, on ne recommande que des appareils approuvés."

Le chef Diamond considère pour sa part qu'il est risqué de transporter ces chauffeuses à cause de l'endroit même où on peut les poser et des risques élevés de négligence de la part des consommateurs. De plus, le fait de brûler sans cheminée d'évacuation amène une raréfaction de l'oxygène qui peut nous asphyxier en douce si

tion de l'entreprise si Québec consent à y investir une somme d'argent non encore précisée. Ils doivent en discuter cet après-midi avec le ministre Landry, mais personne ne semble se faire d'illusion.

Autre avenue envisagée, l'acquisition des Industries Dynamiques par Sidbec-Dosco.

Une chose est certaine, chez les 170 employés des Industries Dynamiques, toutes les solutions sont à l'étude pour éviter ce "cadeau de Noël" que constitue leur mise à pied et ensuite tirer l'affaire au clair.

nous sommes dans une pièce trop hermétique.

"Les boules de feu, c'est bon au camping, là où il y a une circulation d'air, continue l'inspecteur Métivier. Même chose pour le propane: c'est bon pour cinq minutes pour dégourdir une pièce, pas pour la nuit". Il ajoute même que les pamphlets fournis avec ces appareils vont jusqu'à recommander de fermer l'appareil pour la nuit.

Si vous êtes victimes d'une panne et que vous n'avez ni annexe à l'huile ni poêle à bois, mieux vaut éviter ces appareils, conseillent les inspecteurs en incendie de la ville de Québec.

# NOËL commence chez Simons

NOTRE IMPORTATION EXCLUSIVE

pour vos cadeaux.

Simons vous offre sa boîte prestige, prête à être déposée sous l'arbre. demandez-la, elle est à vous

### les dessous de soie brodée

laissez-vous charmer par toute la douceur et le luxe de la pure soie brodée. ensemble délicat de « Maidenform », pêche ou taupe. soutien-gorge... 32 à 36 \$22 mini-bikini... P.M.G. \$17

### serviette-tennis

très aimée des sportifs, à peine plus large qu'un foulard, absorbante, en coton blanc appuyé d'une ligne bleu/blanc/rouge... \$8.50

### le pull angora

très doux et douillet, encolure en pointe, manches raglan, larges bords-côtes. 75% angora, ivoire, fuchsia, bleu tropical ou violet. P.M.G. \$42

### ceintures étroites

cuir repoussé à motifs circulaires, boucle couleur or munie d'une chaîne. noir, bourgogne, tabac... \$7

cuir incrusté de rainures provoquant 2 tons de beige, boucle carrée de couleur or. naturel... \$6

### les napperons piqués

diversité de modèles et de coloris. rayés, unis, fleuris ou dessins géométriques, piqués en harmonie avec le motif, réversibles. de \$3.50 à \$6

la maison **SIMONS** place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

magasinez à Place Ste-Foy tous les jours jusqu'à 21 heures. à Place de l'hôtel-de-ville tous les jours sauf le samedi soir.

## A cause des pannes électriques

# Québec coupe ses exportations

(D'après PC et Le Soleil) — Confier le maintien des services essentiels aux syndiqués lors d'une grève s'est révélé "une expérience qui n'a pas été un succès et il faudra y repenser", a affirmé, hier, à l'Assemblée nationale le premier ministre du Québec, M. René Lévesque.

Le premier ministre était interrogé par le leader parlementaire de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque (lib-Bonaventure), sur la situation du conflit de travail qui prévaut à Hydro-Québec.

M. René Lévesque a lancé un appel aux syndiqués d'Hydro pour qu'ils assurent le maintien du service pendant qu'une médiation "spéciale

et finale" se poursuivait hier.

Quant au ministre de l'Énergie, M. Yves Bérubé, il a expliqué que le nombre de pannes de courant avait augmenté sensiblement au cours des dernières heures, principalement à cause des conditions climatiques et du verglas qui s'est abattu sur le Québec.

Il y avait, hier matin, 284 pannes mineures et trois pannes majeures et M. Bérubé a indiqué qu'Hydro-Québec avait coupé les exportations d'électricité vers les États-Unis afin de parer au plus urgent en sol québécois.

A 22h, hier soir, 55 bris privaient d'électricité plus de 8,800 abonnés. La

plus importante interruption affectait 3,500 clients d'Hydro-Québec des secteurs Notre-Dame-des-Laurentides du Lac Saint-Charles depuis 6h du matin.

Les autres pannes majeures ont été signalées en Beauce où trois interruptions de courant ont plongé dans le noir 4,150 foyers.

Cependant, une bonne partie des réparations devaient être réalisées, la nuit dernière, selon un porte-parole de la société d'État, M. Michel Dubé, neuf équipes de syndiqués étaient sur la route dans la région de Québec, tandis que quatre autres équipes, à Lévis, et six autres, à Thetford Mines, oeuvraient depuis hier soir.

## Bourdon perd sa "job" à la CSN

MONTREAL (PC) — Selon un document dont Le Devoir a obtenu copie le comité exécutif du Syndicat des employés de la CSN a décidé, à sa réunion des 5 et 6 novembre dernier, d'expulser de ses rangs M. Michel Bourdon, l'ancien président de la CSN-construction, qui fut récemment candidat malheureux à l'investiture péquiste dans la circonscription de Maisonneuve, en raison de ses idées politiques.

Dans un document émanant de "cellules" marxistes-léninistes en place dans la CSN, publié mardi, M. Bourdon était décrit comme l'un des principales cibles de ces groupes par le "Comité CSN" qui dirige leur action dans cette centrale.

Le même document émanant des "cellules" marxistes-léninistes de la CSN indiquait la nécessité pour ces mêmes groupes d'aller attaquer le Parti québécois dans Maisonneuve, une "occasion rêvée", y disait-on, car les deux candidats à l'investiture péquiste étaient deux militants de la CSN contre qui les groupes politiques En Lutte et la Ligue communiste entretiennent de nombreux griefs depuis quelques années.

M. Bourdon était qualifié, (comme d'ailleurs le vice-président de la centrale, M. André L'Heureux) de "chef de file de l'anti-communisme" à la CSN.

Après avoir démissionné comme président de la CSN-construction de 10 août, M. Bourdon se portait candidat à un poste de permanent syndical cet automne.

Il fut effectivement embauché à titre temporaire le 21 octobre. Quelque 10 jours plus tard, sa candidature fut soumise et acceptée par le comité paritaire, où le syndicat des permanents de la centrale est représenté.

En dépit de l'accord donné à ce niveau par les représentants du syndicat des permanents, l'exécutif de ce même syndicat décidait les 5 et 6 novembre d'expulser de ses rangs M. Bourdon.

La convention collective des employés de la CSN leur octroyant un droit de veto sur l'embauche, ce refus d'admettre M. Bourdon dans ses rangs équivaut à la privation de l'emploi qu'il venait d'obtenir comme permanent à la Fédération nationale des communications.

La FNC et le comité exécutif de la CSN entendent contester ce droit de veto syndical au nom du pluralisme idéologique de la centrale et au nom des droits et libertés individuels.

### Le repos du Père Noël

C'est bien beau d'accueillir des centaines d'enfants sur ses genoux hospitaliers, mais le Père Noël a lui aussi droit à quelques moments de répit. C'est ce qu'a décidé le légendaire personnage, hier, à Toronto, où le temps clément lui a permis de s'installer sur le capot d'une voiture et de jouir des rayons du soleil. N'empêche qu'il ne reste que 12 jours avant Noël.



## Jeffery Hale L'idée d'hôpital pédiatrique rejetée

par Roger BELLEFEUILLE

Les médecins de l'hôpital Jeffery Hale de Québec ont majoritairement rejeté l'idée de convertir, à toutes fins utiles, ce centre hospitalier pour soins généraux en établissement spécialisé en soins pédiatriques. Ils ne s'opposent pas, cependant, à ce que la presque totalité des lits pour jeunes malades dans l'agglomération urbaine de Québec soit concentré dans un seul hôpital.

Cette information, obtenue d'abord de sources officielles par LE SOLEIL, a été confirmée, hier, par le directeur général de Jeffery Hale, M. René Auger.

Ce dernier a précisé que cette hypothèse avait été présentée au corps médical en prenant pour acquis que cet hôpital de 175 lits, avec ses services de laboratoires, de rayons X et sa clinique externe offrait un cadre physique intéressant pour un changement de vocation dans le sens d'une conversion en centre hospitalier pour enfants. Cette proposition n'a pas trouvé majoritairement preneur, bien que les pédiatres aient agréé un tel changement de cap.

Ce sera maintenant au tour du conseil d'administration de Jeffery Hale à se prononcer sur cette question la semaine prochaine.

D'autres considérations entrèrent aussi en ligne de compte concernant tout changement de vocation pour Jeffery Hale. Cet hôpital a été fondé il y a 113 ans pour desservir la population anglophone de Québec. Des anglophones siègent d'ailleurs majoritairement au conseil d'administration du Jeffery Hale Hospital, selon le nom d'origine. Toutefois, la clientèle de langue anglaise ne dépasserait guère maintenant les 20 pour 100. Le poids du conseil d'administration en faveur du statu quo serait peut-être plus déterminant à cet égard que celui des 35 spécialistes et des 40 généralistes qui y pratiquent à l'heure actuelle.

### Une consultation

C'est par contre demain que se termine la période de consultation entreprise par le Conseil de la santé et des services sociaux de la région 03 auprès des établissements hospitaliers du Québec-Métro sur la réorganisation des services pédiatriques.

Un document préparé par un comité du CRSSS sur la question, et dont LE SOLEIL a fait état dans son édition du 14 novembre, concluait en la nécessité d'une réorganisation des services pédiatriques dans l'agglomération urbaine de Québec. Cette conclusion s'appuyait sur des projections à l'effet qu'il y aurait un excédent de lits pédiatriques de l'ordre de 269 en 1986, soit un surplus de 49 pour 100 comparé aux ressources de 1977-1978.

La consultation entreprise auprès des centres hospitaliers concernés s'articulait autour de cinq formules de rechange: la création d'un hôpital pédiatrique autonome de 291 lits; le regroupement de tous les lits de cette catégorie dans un centre hospitalier existant; le regroupement de la plupart de ces lits dans un des centres hospitaliers existant; la mise en place de quelques départements "fort" de pédiatrie; une diminution proportionnelle du nombre de ces lits dans tous les centres hospitaliers.

### Une formule privilégiée

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL de quelques sources s'articulant autour de cette consultation, il semblerait que la formule du regroupement dans un seul centre hospitalier de la majorité (non la totalité) des 291 lits nécessaires serait souhaitable. Cette formule prévoit en outre l'existence dans trois autres hôpitaux, d'autant de départements pédiatriques de moyenne dimension.

Une telle formule favoriserait, semble-t-il, le centre hospitalier de Saint-François-d'Assise qui présente déjà une pointe d'excellence dans le champ de la médecine pour enfants, disposant déjà d'un service de néonatalogie et de services médicaux d'obstétrique à risque élevé.

Toutefois, ce n'est qu'en janvier prochain que le Comité consultatif sur la réorganisation des services pédiatriques du CRSSS, comité que préside M. Gaston Pelland, directeur général de l'Enfant-Jésus, arrêtera son choix quant à la formule jugée la plus pertinente. Après une étude de "faisabilité", le comité fera ses recommandations au conseil d'administration du CRSSS qui, à son tour, fera les représentations nécessaires auprès du ministère des Affaires sociales.

## Washington ordonne l'expulsion de 180 diplomates iraniens

WASHINGTON (d'après AFP, Reuter, UPI, AP et NYTNS) — Le département d'État américain a ordonné, hier, à l'Iran, de réduire au strict minimum les effectifs de son ambassade à Washington et de quatre autres représentations iraniennes. Selon l'ordre, quelque 180 diplomates iraniens devront quitter le territoire des États-Unis d'ici une semaine. Il s'agit de représailles à la poursuite de la détention, depuis le 4 novembre dernier, des 50 otages américains de l'ambassade des États-Unis à Téhéran.

Le sous-secrétaire d'État, David Newsom, a convoqué le chargé d'affaires iranien Ali Agah pour lui signifier l'ordre. Le porte-parole du département d'État, Tom Reston, a expliqué que cette décision entre dans le cadre de "mesures graduées" destinées à démontrer l'inquiétude des États-Unis face à la poursuite de la détention des otages.

D'après l'ordre, l'ambassade iranienne verra son effectif réduit de 57 à 15 diplomates. Les consulats iraniens de New York, Chicago, Houston et San Francisco, ne devront pas avoir plus de 20 diplomates au total, contre 161 actuellement. Ceci devra être réalisé

dans cinq jours, le choix des diplomates à renvoyer en Iran étant laissé aux autorités de Téhéran.

### La patience

Cette épreuve de force entre les États-Unis et l'Iran après la prise d'otages de Téhéran est parvenue à une phase très délicate, estime-t-on à Washington, où on laissait entendre, de source officielle, que la patience du président Carter n'était pas sans limites.

Sans adresser d'ultimatum aux dirigeants de Téhéran, des hauts fonctionnaires du département d'État ont indiqué que le maintien de relations "élémentaires" avec l'Iran pourrait ne pas être définitivement compromis si le problème des otages était réglé d'ici quelques jours. Autrement, dit-on de même source, l'irréparable pourrait se produire.

### Expulsion

Par ailleurs, le département américain de la Justice a demandé hier que la décision du juge fédéral, déclarant anticonstitutionnelles les mesures d'expulsion prises à l'encon-

tre des étudiants iraniens en situation irrégulière, soit suspendue.

Dans un mémoire déposé devant la Cour d'appel, les avocats du département de la Justice arguent que la décision prise mardi par le juge fédéral "empiète sérieusement et de manière injustifiée sur l'autorité constitutionnelle des branches politiques du gouvernement".

On pense aussi que cette décision priverait le président des États-Unis d'un élément important dans les efforts entrepris pour assurer la libération des otages de l'ambassade de Téhéran.

### Voyage de Vance

Les pays de l'OTAN s'apprêtent à dénoncer la violation de la loi internationale dans l'affaire des otages mais cette dénonciation ne contiendrait aucune référence à une action commune des pays de l'Alliance atlantique.

Une telle décision confirmerait l'impression qui prévalait avant le départ de Cyrus Vance: les pays européens ne sont pas décidés à faire entrer dans les actes leur solidarité avec les États-Unis.

**BUREAUX A LOUER**  
Espaces pour bureaux, 1,250 p.c. Tous services inclus. Stationnement. Coin Quatre-Bourgeois et Henri IV.  
**STE-FOY**  
688-3323 (bureau)  
839-0068 (résidence)

**AUJOURD'HUI**  
Voyez le cahier publicitaire de:  
**RADIO SHACK**  
inséré dans cette édition.

Jean-Yves Michaud  
• Joaillier créateur  
• Dessin exclusif  
• Bijoux en argent  
• Montres au quartz Ungaro  
5, PLACE QUEBEC  
524-4522

INVERNIER ÉLEVÉ

# REEL REER

INFORMEZ-VOUS:



CAISSE D'ÉPARGNE  
ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE  
DE QUÉBEC  
229 est, boul. Charest. Tél.: 529-3353  
VOTRE ARGENT REGIONAL D'EXPANSION

Argent comptant pour vieux bijoux en or  
Rochette comptant les vieux bijoux en or (10 carats et plus). Évaluation gratuite.  
Lepage - 694-0184

**PARC CHAUDIERE MAISON A VENDRE**  
\$68,500 - Style moderne  
Ghislain Boutin  
(418) 839-7251

La familiarité engendre le mépris  
...et les enfants  
(Mark Twain)

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!



**LE PRIX DE L'HUILE VOUS**



... et le risque de pénurie vous fait frissonner?

RÉAGISSEZ!  
FAITES QUE VOTRE FOURNAISE À AIR CHAUD PUISSE FONCTIONNER AUSSI À L'ÉLECTRICITÉ.

- Le tout se fait rapidement à coût minime
- Une entrée électrique de 100 ampères suffit
- Un simple élément ajouté vous permet le chauffage électrique ou à l'huile à partir d'un même système.

Renseignez-vous davantage: 661-9211

# GUILLOT

# québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte



## affaires urbaines

### Sondage-garderie

**ORSAINVILLE** — La population de Notre-Dame-des-Laurentides et de Orsainville est invitée à répondre à un sondage sur l'opportunité d'ouvrir une garderie communautaire dans le secteur nord du grand Charlesbourg. Les formulaires pour ce sondage sont disponibles dans plusieurs endroits publics, notamment dans les caisses populaires. Une porte-parole des parents qui pilotent ce projet, Mme Lise Turgeon, a dit que ce sondage était un élément capital dans la préparation d'un projet. Les parents ont jusqu'à la fin du mois de décembre pour répondre au sondage. Une réunion publique devrait avoir lieu en janvier à ce sujet.

### Bibliothécaire embauché en 1980

**CHARLESBOURG** — Un concours sera bientôt ouvert et un bibliothécaire devrait être embauché au cours des premiers mois de 1980 à Charlesbourg. Le maire, M. Henri Casault, a expliqué que cet engagement constituait le premier pas vers l'ouverture d'une bibliothèque municipale dans cette ville. Les dirigeants municipaux regardent d'ailleurs quels locaux temporaires pourraient être utilisés pour l'aménagement de cette bibliothèque.

### Devant le Protecteur du citoyen

**CHARLESBOURG** — L'Association des employés cadres de la ville de Charlesbourg vient de porter à la connaissance du Protecteur du citoyen, Mme Luce Patenaude, le dossier des relations de travail entre les autorités municipales de Charlesbourg et les employés non syndiqués. Le dossier est déjà entre les mains des fonctionnaires de la Justice, du Travail, des Affaires municipales et de la Commission municipale du Québec. Les dirigeants de l'association espèrent que les instances qui ont un rôle à jouer pour assurer le respect des droits des travailleurs et de tout citoyen, useront de leurs pouvoirs et de leur haute autorité morale pour faire en sorte que les principes fondamentaux de notre démocratie soient appliqués et respectés dans les relations de travail à la ville de Charlesbourg.

### Nouvelle convention à la coop de Charlesbourg

Un nouveau contrat de travail lie les rapports entre la Coopérative de consommation de Charlesbourg et ses 51 salariés. Le document a été signé le 15 novembre dernier.

Sans convention depuis le 15 septembre dernier, l'employeur et la section locale 503 de l'Union des employés de commerce affiliée à la FTQ ont négocié un nouveau contrat sans recours à la grève ou au lock-out.

## Transport en commun à l'ordre du jour du conseil d'administration de la CUQ

par Denis ANGERS

Le transport en commun tiendra le haut du pavé, lors de la dernière rencontre de l'année du conseil d'administration de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), ce soir.

En plus d'étudier pour adoption les prévisions budgétaires de la Commission de transport de la CUQ (CTCUQ) — des prévisions qui, rappellent-le, laissent entrevoir pour l'exercice financier 1980 un déficit record de \$223 millions — les 31 membres du conseil auront à entériner le programme triennal d'immobilisations de l'organisme de transport et à se pencher sur une série de nouvelles modifications aux parcours existants.

En outre, la communauté urbaine devrait être saisie d'une proposition du maire de Québec, Jean Pelletier, proposition en vertu de laquelle les personnes âgées pourraient être exemptées de paiement dans les autobus de la commission, en dehors des

heures de pointe, à compter du 1er janvier prochain. Cette recommandation du maire de la capitale semble maintenant d'autant plus susceptible d'être déposée que, à la suite du dévoilement de la nouvelle politique de subvention du ministre Denis De Belleval, une telle réduction tarifaire pourrait être assumée à 40 pour 100 par les autorités provinciales.

La nouvelle politique du gouvernement du Québec sera en outre commentée par le président de la CTCUQ, M. Léonce Bouchard, au cours d'une conférence d'information qui suivra la rencontre des édiles membres de la CUQ. D'apprendre, hier, LE SOLEIL, il est d'ores et déjà assuré que M. Bouchard contestera sérieusement les effets supposément bénéfiques qu'aura le programme provincial sur les finances de la CTCUQ. En effet, s'entend-on dire au sein de l'organisme de transport, les simulations fournies par le ministre De Belleval, la semaine

dernière, s'avèreraient être nettement trop optimistes. Au lieu des \$41 millions en revenus supplémentaires qu'annonçait le ministre des Transports, le gain net de la CTCUQ ne s'éleverait en effet qu'à environ \$17 million. Sans plus.

Soulignons enfin que c'est ce soir que la population québécoise sera définitivement fixée sur l'éventualité d'une augmentation des tarifs réguliers dans les autobus de la CTCUQ, pour l'année qui vient.

### A la CUQ

Du côté de la communauté urbaine proprement dite, les élus se pencheront également sur les prévisions budgétaires de l'organisme supramunicipal pour 1980. Déjà, on y prévoit un budget équilibré, à \$184 millions.

Ce qui pourra cependant surprendre certains membres du conseil de la CUQ, c'est la nouvelle formule de

répartition des contributions de chacune des 13 municipalités membres. Aux lendemains de la réforme de la fiscalité municipale, l'établissement des quotes-parts locales sera profondément modifié, ce qui aura pour conséquence des surprises parfois désagréables pour les contribuables de certaines villes de la région.

Ainsi, à la lumière des plus récentes simulations du ministère québécois des Finances, une ville comme Charlesbourg risque-t-elle d'avoir à déboursier \$615,000 de plus pour ses contributions respectives à la CUQ et à la CTCUQ. A Beauport également, la note s'accroîtrait sensiblement, de quelque \$273,000. A l'inverse, Québec, Sainte-Foy et Sillery devraient sortir gagnantes du processus de réforme, leurs participations conjuguées au financement des deux organismes supramunicipaux s'établissant respectivement à \$592,000, \$449,000 et \$237,000 de moins qu'auparavant.

## Service d'abonnement pour informer mieux la population du grand Beauport

par Gérald OUELLET

Dans le but de mieux informer la population du grand Beauport, le conseil municipal établira un service d'abonnements pour les copies de procès-verbaux et règlements municipaux. On sait que la ville a présentement son service des communications, qu'elle achète quatre pages d'information municipale dans un journal mensuel de la région, qu'elle a son bulletin hebdomadaire pour ses employés et enfin qu'elle s'approprierait à faire parvenir à toute la population un dépliant concernant les implications de la réforme fiscale du gouvernement.

C'est ce qui ressort d'une vérification faite par LE SOLEIL auprès du directeur du service des communications de la ville de Beauport, M. Maurice Parent.

En effet, le conseil est à préparer un règlement permettant l'établissement du nouveau service d'abonnements pour l'obtention des copies de procès-verbaux ou règlements municipaux. Le règlement en question serait rendu public lors d'une prochaine assemblée générale du conseil et c'est alors que l'on pourra connaître les modalités de ce nouveau service, tarif et autres.

On sait que la ville de Beauport a son service des communications dirigé par un directeur qui sert d'agent de transmission de renseignements et d'information dans les deux directions: aux employés municipaux et aux citoyens de la ville.

Le directeur de ce service ne possède aucune autorité sur les directeurs des services de la ville. Son rôle est purement celui d'un agent de communication de renseignements, des plaintes, des questions et des réponses qui y sont apportés. Il est également responsable de l'application de la Charte de la langue française au sein de l'administration.

La ville paie près de \$5,000 par année pour la publication de quatre pages d'information municipale dans un journal régional qui est publié mensuellement, le "REFLET DE MON MILIEU". La rédaction des textes de la ville de Beauport est faite par le directeur du service des communications de la ville et n'engage qu'elle. On y retrouve surtout un résumé des assemblées du conseil municipal et

certaines communiqués touchant les différents services de la ville.

Le service des communications de la ville de Beauport publie également un bulletin hebdomadaire qui s'adresse uniquement aux employés de la ville. Ce bulletin qui est distribué en même temps que le chèque de paie contient surtout des renseignements de régie interne concernant tous les services de la ville. Ce bulletin qui a

pour nom "INFORMATION INTERNE" publie chaque semaine sous le titre "La vedette de la semaine" une note biographique concernant un employé qui par ses activités mérite une mention spéciale.

Enfin, le conseil de Beauport est à mettre la main finale sur un dépliant d'information concernant la nouvelle réforme fiscale. Ce dépliant essaie de vulgariser les implications de la nouvelle loi (57) afin de renseigner les contribuables sur la note qu'ils auront à payer en 1980.

On se rappelle qu'à cet effet, le maire Marcel Bédard lors d'une récente assemblée générale du conseil, a décidé de faire parvenir deux comptes de taxes pour 1980: un premier qui sera identique à celui de 1979 et un deuxième un peu plus tard qui sera établi selon les prochaines prévisions budgétaires de la ville pour 1980.

### Nouvelles sources d'eau

Le conseil de Beauport s'approprierait à retenir les services d'une firme d'ingénieurs spécialisés pour la recherche de nouvelles sources d'eau. Il semble que ce projet serait mis en application conjointement avec le conseil de Charlesbourg.

On sait que présentement la ville n'a pas d'usine de filtration. Elle prend son eau au lac des Roches qui sert de réservoir et à la rivière Montmorency qui sert de bassin avant de l'envoyer dans les robinets.

### Fonds de roulement

La ville de Beauport a un fonds de roulement de \$2 millions. Au cours d'une assemblée spéciale tenue le 10 décembre, les membres du conseil ont adopté une résolution pour recevoir l'autorisation de la Commission municipale concernant des dépenses totalisant \$645,610 afin de puiser dans le fonds de roulement de la ville pour les payer.

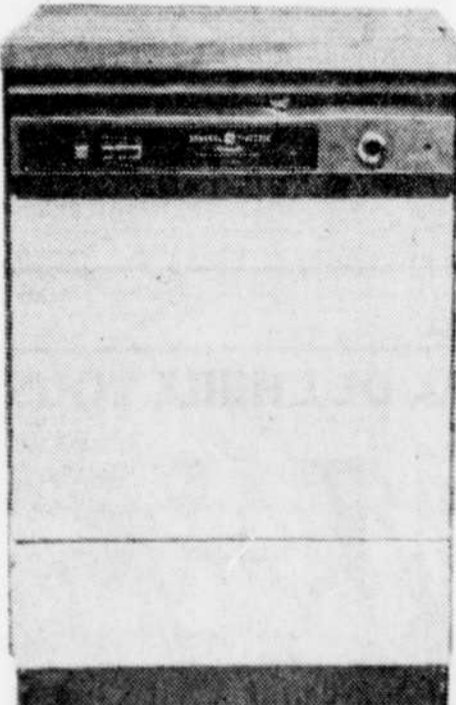


Mini-manifestation

Quelques personnes ont manifesté, hier, devant l'usine de la compagnie Coca-Cola, à Québec, pour dénoncer la répression contre les travailleurs au Guatemala et rappeler la mémoire de Pedro Quevedo, ex-président du syndicat des usines d'emboûtillage du Guatemala, assassiné le 12 décembre 1978, par des inconnus, en faisant sa tournée de livraison sur son camion de Coca-Cola.

Le Soleil, Roland Marcoux

## Libérez-vous de la corvée vaisselle... Offrez-lui un G.E.



Modèle SSC560R adaptable  
Modèle SSD560R encastré



- boutons-poussoirs
- 7 cycles
- 2 doseurs de déter-sif
- chauffe-assiettes
- broyeur d'aliments mous
- émail vitrifié à l'intérieur
- surface de travail en érable (modèle adaptable)
- blanc, jaune moisson, amande

DEMONSTRATION GRATUITE A DOMICILE

SPECIAL adaptable \$399<sup>95</sup>

SPECIAL encastré \$379<sup>95</sup>

**BEAUPORT 667-6282**  
535, BOUL. STE-ANNE

### LE LAVE-VAISSELLE PERFECTIONNE DES ANNEES '80



Aussi, grand choix de cadeaux comme: meubles, télé-couleurs, systèmes de son, four micro-ondes G.E., etc.



- 5 boutons-poussoirs
- 9 cycles
- 2 vitesses de lavage
- 2 doseurs de déter-sif
- broyeur d'aliments mous
- porcelaine émaillée l'intérieur
- loquet de sécurité pour la porte
- blanc, jaune moisson amande

DEMONSTRATION GRATUITE A DOMICILE

SPECIAL adaptable \$429<sup>95</sup>

SPECIAL encastré \$399<sup>95</sup>

**LEVIS 833-4511**  
PLACE TANGUAY  
ROND-POINT DE LEVIS

# AMEUBLEMENTS TANGUAY

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge

## A Sainte-Foy

# Faible participation aux audiences sur la base de plein air

par Vincent CLICHE

Les audiences publiques sur l'avenir de la base de plein air de Sainte-Foy, tenues mardi et hier soir, ont suscité peu d'intérêt et une très faible participation de la population.

Le nombre de personnes présentes hier soir était d'environ 60, soit à peu près le même nombre qu'à la première soirée. Mais si on calcule une seule fois les personnes qui ont assisté aux deux soirées et si on y soustrait les fonctionnaires de la ville, les conseil-

lers et les journalistes présents, on constate la participation d'au plus 60 "citoyens ordinaires".

Il en est de même pour les 16 mémoires présentés: près de la moitié ne faisaient qu'exposer, en moins de 2

pages, une prise de décision de l'exécutif ou du président des organismes concernés.

Quelques autres mémoires ont aussi été présentés par des organismes venant de l'extérieur de Sainte-Foy; et

enfin, certains autres ont été soumis par des organismes reliés directement ou indirectement au Service des loisirs de la ville.

### Un référendum

Ce bilan mitigé des deux soirées d'audiences publiques et surtout les montants importants (près de \$4 millions) en jeu dans le projet d'expansion de la base de plein air ont incité certains citoyens à demander que la ville poursuive ses consultations sur ce projet.

Ainsi, au moins deux citoyens ont proposé, à la toute fin des audiences, que la ville soumette le projet d'expansion de la base à un référendum.

Mais ce référendum ne devrait se tenir que lorsque le conseil de ville aura répondu à toutes les questions.

### Le financement

Pour le moment, les citoyens ne semblent pas avoir toutes les données en mains pour pouvoir se prononcer sur le projet.

Suite aux audiences et à l'information fournie par la ville, les citoyens connaissent maintenant les raisons qui motivent l'expansion de la base: sauvegarde, récréation, besoins d'espaces verts, etc. Ils connaissent également le plan d'aménagement projeté d'une base de plein air agrandie.

Mais en ce qui concerne le financement du projet, les audiences publiques des 2 derniers jours ont apporté beaucoup plus de questions que de réponses.

Plusieurs mémoires ont proposé que le financement du projet soit défrayé en partie par les gouverne-

ments supérieurs (CUQ, Québec ou Ottawa), puisque la base a une fréquentation régionale.

Mais ni les autorités municipales, ni aucun des organismes présents n'ont pu dire s'il y aura une telle participation des gouvernements.

D'autre part, les autorités de la ville ne se sont pas encore fixées sur l'échéancier de mise en oeuvre du plan d'aménagement de la base. Les mémoires des organismes ont apporté des points de vue différents sur cette question. Certains voient une urgence dans l'aménagement des lacs, du boisé et de la tourbière qui auraient atteint un stade critique, d'autres, par contre, estiment que l'aménagement de la base pourrait se faire sur une période aussi longue que 15 ans.

L'acquisition des terrains coûtera environ \$2 millions et leur aménagement, une somme comparable. Si la ville décidait d'emprunter cette somme, il en coûterait à chaque payeur de taxes de Sainte-Foy un déboursé supplémentaire de \$25 par année, comme le démontre le mémoire du Club Richelieu; et cela, sans compter les coûts de fonctionnement de la base.

De plus, comme il a été proposé dans certains mémoires, les autorités municipales auront à analyser les implications de la participation financière des usagers de la base, résidents et non-résidents de Sainte-Foy.

Enfin, il faudra que le conseil de ville dise, comme l'a laissé supposer un mémoire, si les autres projets d'aménagement de la base et d'espaces verts à Sainte-Foy seront retardés ou abandonnés à cause du développement prioritaire de la base de plein air.



Le Soleil, André Boucher

Les audiences publiques sur l'avenir de la base de plein air de Sainte-Foy, à cause d'une faible participation, ont ressemblé beaucoup plus à des soirées d'information qu'à une véritable consultation populaire.

## A Québec

# Projet coopératif de logements pour personnes âgées hypothéqué par une question d'ascenseur

par Denis ANGERS

Promoteur de la construction d'un complexe coopératif comprenant 24 logements pour personnes âgées, le Comité d'habitation Notre-Dame-de-Pitié voit son projet hypothéqué par une simple question d'ascenseur.

Fruit de trois années de travail des citoyens de cette paroisse de la Capitale, sise à proximité de la rivière Saint-Charles, le projet Notre-Dame-de-Pitié se trouve actuellement dans une impasse, le prix de construction de cet ensemble de logements neufs ne pouvant être rabaisé au niveau exigé, pour fins de subventions, par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Actuellement, le comité d'habitation — après l'ouverture d'une demi-douzaine de soumissions publiques —

estime en effet à \$29,000 le coût de réalisation de son projet alors que la SHQ a fixé à \$27,000 le montant alloué pour que soit versé, dans Notre-Dame-de-Pitié, le supplément au loyer pour les citoyens à faibles revenus.

Or, cette maigre différence dans les prix de réalisation paralyse entièrement le processus de mise en chantier du complexe de quatre étages, qui sera érigé à l'intersection des rues Lesage et Deslauriers. Car, bien que la Société canadienne d'hypothèques et de logements ait déjà approuvé en principe un rabatement à 2 pour 100 du taux hypothécaire consenti aux coopérateurs de Notre-Dame-de-Pitié, l'organisme fédéral ne débloquent sa garantie sur les \$600,000 impliqués qu'au lendemain d'une décision favorable de la SHQ.

### Ascenseur nécessaire

Comme l'expliquait au SOLEIL l'un des responsables du comité d'habitation, M. Richard Legault, les tergiversations de la SHQ sont attribuables à l'installation d'un ascenseur qui, à lui seul, fait grimper la note de \$1,700 par logement. À première vue, il suffirait d'éliminer cet équipement mécanisé pour que le projet Notre-Dame-de-Pitié puisse donc se conformer aux normes provinciales. Et conséquemment être mis en oeuvre.

Toutefois, comme le disait M. Legault, les citoyens du quartier responsables du comité tiennent mordicus à leur ascenseur. Leur projet en est un pour personnes âgées, des gens qui ne peuvent aisément gravir les escaliers menant aux logements situés aux

étages. De plus, de souligner M. Legault, l'abandon du système d'ascenseur limiterait singulièrement le nombre de logements à être construits car il faudrait alors aménager à chaque niveau des services collectifs (buanderie, salle communautaire) qui sont actuellement concentrés au rez-de-chaussée.

Pour une marge d'à peine \$30,000, s'indigne-t-on au sein du comité d'habitation, la SHQ remet conséquemment en question tout un projet souhaité par la population. Les hésitations de l'organisme provincial s'expliquent difficilement, soutient M. Legault, car il s'agit, dans Notre-Dame-de-Pitié, d'un projet de construction neuve qui "durera au bas mot 60 ou 70 ans, comparativement aux 35 ans des projets de restauration".

## Développement Les Sources

# Commentaires de la CMQ d'ici 10 jours

La Commission municipale de Québec fera ses commentaires dans une dizaine de jours sur le projet de développement Les Sources, à Sainte-Foy, et sur les demandes des citoyens concernant la pertinence et les coûts du projet.

Dans une lettre adressée au greffier de la ville de Sainte-Foy, Me Noël Perron, le président de la commission, le juge Richard Beaulieu mentionne que son rapport au ministre des Affaires municipales ne traite pas seulement de la phase I du projet, constituée de la construction de 34 maisons, mais du débordement éventuel de cette première phase.

Le juge Beaulieu écrit dans son rapport au ministre: "Un rapport interne de l'ingénieur de la ville indique qu'il ne saurait être question de permettre un agrandisse-

ment de ce projet de développement sans faire l'analyse des infrastructures majeures qui devraient être implantées dans le secteur. La ville sera informée que la commission fait siennes cette recommandation de l'ingénieur municipal."

Le juge Beaulieu précise également à Me Perron que si son rapport au ministre faisait état de la demande d'enquête de la ville, il fait également état des représentations des quelque 800 citoyens qui ont présenté une requête à la commission en indiquant que la commission fera des commentaires ultérieurs sur les représentations des requérants.

Le juge conclut que la commission croit être en mesure de soumettre ces commentaires d'ici une dizaine de jours et qu'elle a l'intention d'en faire part aux requérants et à la ville.

# OFFREZ A VOTRE FAMILLE UN NOËL "EN COULEURS"!

### Télécouleur Quasar

20" Modèle WT5932QW

Modèle de table offrant les coloris "naturels" du système DYNACOLOR.

Équipé d'une commande d'image et d'une commande d'accord précis automatique. Coffrage plastique résistant fini similinoyer.



**569<sup>95</sup>**

**Quasar**

**GARANTIE 3 ANS PIÈCES et MAIN-D'OEUVRE A DOMICILE SUR TOUS NOS TELECOULEURS**

- Service d'ébénisterie à domicile
- Service effectué par 10 électroniciens Tanguay
- Service à toute épreuve



Aussi, beau choix de cadeaux, tels que: assortiment de meubles, télécouleurs Quasar, magnétoscopes Quasar, systèmes de son, four micro-ondes, etc.

AMEUBLEMENTS

**TANGUAY**



Modèle WT5952QW Ecran 20" diagonale

### Télécouleur portatif transistorisé Quasar DYNACOLOR

Style contemporain. Plastique antichocs à finition similinoyer • Châssis 100% transistorisé Service Mixer avec Dynamodule • Système Dynacolor • Lampe-écran en ligne Dynabrite • Commande Personal Touch • Systématisation Custom-Matic à pré réglage • Système d'alimentation stabilisée. Dimensions: hauteur 17 1/2", largeur 26 1/2", profondeur 18 1/2".

**599<sup>95</sup>**

Quasar, LA TELEVISION SPECTACULAIRE



Modèle WU9524RS Ecran 26" diagonale

### Télécouleur transistorisé Quasar DYNACOLOR

Style colonial en bois résistant fini érable • Boîtier mini-entrées entièrement transistorisé avec Dynamodule III • Système de réglage Dynacolor • Sélecteur Selectronic - 18 déviations VHF/UHF • Témoins de canaux lumineux • Tube-image en ligne Dynabrite III. Spécifications sujettes à changements sans préavis.

**849<sup>95</sup>**

Quasar, LA TELEVISION SPECTACULAIRE

BEAUPORT 667-6282  
535, BOUL. STE-ANNE

LEVIS 833-4511  
PLACE TANGUAY ROND-POINT DE LEVIS

# éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:  
Jacques-O. Francoeur

Président et directeur général:  
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:  
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:  
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:  
Claude Masson

Directeur de l'édition:  
Marcel Pélain

## Holocaustes et politique

Le gouvernement Clark, une semaine avant le dépôt du budget Crosbie, annonçait tout bonnement qu'il abandonnait à l'initiative privée l'accueil canadien de réfugiés indochinois ("boat people") afin d'investir les économies ainsi réalisées (\$15 millions) dans les secours directs au peuple du Cambodge. Celui-ci, apprenait-on trop tard, est victime d'un génocide entrepris sous la botte des Khmers rouges de Pol Pot, en 1975, et qui se poursuivrait depuis un an sous la férule de l'invasisseur vietnamien.

Les ministériels prétendent que leur nouvelle politique fait suite à une consultation généralisée, ce que nient avec véhémence nombre de groupes de parrainage ainsi que le ministre québécois de l'Immigration, M. Jacques Couture. L'opposition aux Communes reproche au gouvernement d'avoir pris peur devant la montée au pays d'un crypto-racisme consécutif à la persistance d'un chômage élevé. On l'accuse également de laisser choir les parrains après qu'on les eut paternellement encadrés dans une générosité sans calcul, l'été dernier.

A l'époque, bien sûr, le génocide du Cambodge n'était pas vraiment connu. D'abord mis de l'avant par les évêques canadiens, le parrainage des "boat people" fit boule de neige au Québec et au Canada, le gouvernement d'Ottawa s'engageant à accueillir à ses frais un Indochinois pour chaque réfugié parrainé par

des Canadiens jusqu'à concurrence de 50,000, d'ici la fin de l'an prochain.

Désavouée par les libéraux qui n'y voyaient qu'une hospitalité à la portée des seuls riches, cette politique fut néanmoins jugée réaliste en ce qu'elle permettait de graduer l'aide gouvernementale en fonction de l'humeur d'administrés aux prises avec de sérieuses difficultés économiques.

Or avec plus de 26,000 réfugiés jusqu'ici parrainés par les citoyens, ceux-ci forcent leur gouvernement à aller bien au-delà de promesses qu'il ne veut manifestement pas tenir, à l'heure d'un génocide plus prioritaire et de contractions budgétaires plus globales annoncées mardi soir.

L'attitude gouvernementale est doublement fautive. D'une part elle trompe délibérément les attentes des Canadiens qui se montrent plus hospitaliers que leur gouvernement. D'autre part, ce gouvernement leur donne une leçon de mesquinerie inavouable en monnayant une aide humanitaire qui n'a pas de prix et doit déroger aux normes administratives classiques. Au lieu de sabrer à ce chapitre, M. Clark aurait dû réaliser des économies sur quelque avion de combat qui ne servira qu'à amuser les militaires, non pas à nourrir les déshérités!

C'est dans de telles circonstances qu'on se prend à rêver à une morale gouvernementale.

Entre un ministre fédéral comme Ron Atkey et un ministre provincial comme Jacques Couture, à l'Immigration qui demeure une compétence mixte, on ne se demande plus lequel a le plus de facilité à faire passer l'humanisme avant la politique.

M. Couture, comme s'il était ministre canadien, entreprendra une tournée du Sud-Est asiatique du 7 au 28 janvier, histoire de constater de visu ce qu'il advient de populations décimées par la famine et la guerre. Comme coordonnateur de la récente campagne de souscription Québec-Cambodge qui a amassé quelque \$800,000, le ministre a dit que ce montant défrayera l'aide médicale surtout et que la fin des génocides dépend de solutions politiques globales aux problèmes de l'Indochine.

Ces propos éclairent. Déjà amputée de moitié, la population civile du Cambodge (8 millions en 1975) pourrait à nouveau perdre deux autres millions de ressortissants si une aide médicale et alimentaire de \$113 millions ne lui parvient pas d'ici six mois. Les dons recueillis de par le monde dépassent de loin cet objectif et on s'en réjouit. Mais le dilemme est que les victuilles acheminées là-bas tombent souvent aux mains des Khmers et Vietnamiens justement responsables du génocide cambodgien.

On veut bien aider une population en détresse mais non ses bourreaux. Il semble

cependant impossible pour le moment de vérifier dans quelle mesure l'aide alimentaire atteint ceux à qui elle est destinée. Comme dans le cas des secours acheminés auparavant aux affamés de l'Éthiopie ou du Guatemala, les donateurs n'ont pas d'autre alternative que d'espérer que toute l'aide ne soit pas détournée et que les organisations internationales veillent au grain, autant que faire se peut.

Cette vigilance bien relative apparaît comme la plus grande faiblesse du monde moderne. Malgré une surinformation par une pléthore de media, comment expliquer que les nations ne soient pas en mesure de prévenir, en 1980, d'autres holocaustes décimant des populations entières comme le peuple juif, de 1939 à 1945? Ces media ont une part de responsabilité en ce qu'ils étalent quotidiennement leur pâture toujours plus sanglante; ces drames à répétition insensibilisent un public convié à l'information-spectacle!

Par ailleurs, ainsi que le suggérait récemment le médecin-sans-frontière Bernard Kouchner, l'exemple du Cambodge oblige d'inventer un droit nouveau. Selon lui, le droit des peuples à l'autonomie perd son sens quand les États ont les moyens d'exterminer leur population. Il faut mettre en oeuvre des brigades internationales humanitaires qui agiraient au moment et non après des tueries!

Jacques DUMAIS

## Contacts Ottawa-Paris

Depuis une bonne décennie, les réunions des pays francophones, où le Québec participe avec un statut particulier, avaient l'habitude de dégénérer en guérilla disgracieuse entre porte-parole du gouvernement fédéral et représentants du gouvernement du Québec.

La conférence qui se déroule présentement à Lomé, au Togo, semble miraculeusement échapper à cette triste tradition. Le représentant fédéral, M. Martial Asselin, déclarait avant son départ qu'il serait illogique de ne pas réaliser que le gouvernement du Québec exerce dans les faits une responsabilité particulière auprès des Québécois de langue française. Il avait promis de ne pas exporter en terre africaine les querelles qui perdurent ici. Il a tenu parole jusqu'ici.

En même temps, à Paris, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald confirme le rôle particulier du Québec comme porte-parole des francophones, en appuyant les liens étroits que le Québec a su développer avec la France, pour le meilleur bénéfice non seulement des Québécois mais aussi du reste du Canada.

Ces attitudes sont prometteuses, dans le contexte de négociations serrées qui s'annoncent entre Québec et Ottawa, pour mieux définir les rôles des deux gouvernements dans la promotion des intérêts des Québécois à l'étran-

ger. Il ne sert à rien en effet de nier l'évidence: tant que le Québec s'acquittera lui-même dans la plus large mesure de sa représentation auprès des institutions francophones internationales, il a de meilleures chances de se faire mieux comprendre.

Ni la France ni les autres pays francophones ne nient au Canada le droit et même le devoir de s'exprimer au nom de l'ensemble du pays, comme en témoigne l'accueil dont est l'objet Mme MacDonald à Paris, mais on ne peut reprocher à ces pays d'insister pour maintenir un dialogue direct avec les représentants immédiats de la communauté francophone du Québec. En acceptant ces données et en s'appuyant sur la sympathie qui s'est mutuellement enrichie au fil des ans entre la France et le Québec, Mme MacDonald atténue les tensions ici même au pays et donne plus de poids à son action auprès des capitaux francophones.

Le gouvernement Clark devrait songer sérieusement à écarter pour de bon la politique de résistance de l'ancien gouvernement à cet égard et considérer favorablement la participation à part entière du Québec au futur sommet francophone préconisé par le président Senghor du Sénégal. Il s'agirait tout au plus qu'Ottawa et Québec délimitent à l'avance les secteurs où il sera impérieux de parler d'une seule voix.

Marcel PEPIN



LE COCHE ET LA MOUCHE.

## lettre

### Une initiative des Affaires sociales jugée déplorable

On lisait récemment dans LE SOLEIL une série d'articles sur les maladies vénériennes. Le dernier article de cette série, paru le 20 novembre, nous a permis d'apprendre que le ministère des Affaires sociales avait entrepris une campagne d'information dans les écoles secondaires pour prémunir les jeunes contre ce danger. L'idée n'est pas nécessairement mauvaise en soi, à la condition, évidemment, que les moyens utilisés à cette fin tiennent compte de tous les aspects du problème, à commencer par sa dimension humaine, de même que de l'âge et des conditions des destinataires, c'est-à-dire des jeunes de 13 à 18 ans. Mais il ne faut pas s'attendre à tant de la part du ministère des Affaires sociales sous la direction de M. Lazure.

Les fonctionnaires chargés de ces séances d'information, de concert avec de jeunes représentants de la Croix-Rouge, n'ont pas trouvé mieux que de se faire les propagandistes de l'utilisation des moyens contraceptifs auprès de nos enfants des écoles secondaires. Ils les ont même mis au courant de leur mode d'emploi au moyen d'une série de diapositives. Belle propagande, en vérité, qui

manifeste une absence totale de souci véritablement éducatif! Fas question, évidemment, pour ces techniciens étroits de la sexualité, de suggérer aux jeunes que le moyen par excellence de se garder du danger des maladies vénériennes est de s'abstenir des relations sexuelles avant qu'elles s'insèrent dans des relations conjugales saines et stables. Ils prennent comme allant de soi que les jeunes de niveau scolaire secondaire, à partir de l'âge de treize ou quatorze ans, doivent avoir des relations sexuelles, éventuellement avec plusieurs partenaires (pour parler comme ces techniciens). Il ne leur est pas non plus venu à l'esprit de rappeler à nos enfants que les relations sexuelles humaines dépassent la seule union physiologique passagère avec des partenaires interchangeables, puisqu'elles sont faites pour exprimer charnellement un amour qui, étant essentiellement plus que charnel, tend naturellement à l'exclusivité.

Inutile d'insister pour dire qu'il n'est pas question pour eux d'évoquer à l'adresse des jeunes les conséquences humaines néfastes, pour le corps et le coeur, des relations sexuelles précoces antérieures à la matu-

rité psychologique nécessaire pour pouvoir accéder à l'amour véritable. Ce n'est pas à eux qu'il faut demander de faire montre d'un minimum de connaissance de la psychologie délicate de l'adolescent et du coeur humain. Selon une déclaration éloquent de l'un d'entre eux, la prévention contre les inconvenients possibles des relations sexuelles hors mariage se situe "au bas de la ceinture". Belle hauteur de vues qui nous en dit long sur les mobiles qui animent ces technologues de la sexualité humaine, amputés, semble-t-il, à la fois de la tête et du coeur!

Il n'est pas nécessaire d'être un homme ou une femme moralement irréprochable ni un chrétien pratiquant pour voir ce qu'a de particulièrement sordide cette campagne d'immoralité amorcée dans nos écoles secondaires par un organisme gouvernemental, et cela en se servant des deniers publics, c'est-à-dire de notre argent. En plus des cliniques Lazure de planning familial, voici que nous avons maintenant dans notre belle province les condoms Lazure à l'usage de nos enfants des écoles secondaires.

On se demande ce que nos

évêques québécois peuvent bien penser en leur for intérieur d'une telle affaire, qui touche directement à nos écoles publiques juridiquement confessionnelles, eux qui, avec les parents, sont les premiers gardiens de nos écoles catholiques. Car ils doivent bien admettre qu'une telle campagne d'avilissement de notre jeunesse n'est pas particulièrement conforme aux données les plus élémentaires de la morale catholique et même de la morale simplement naturelle. Peut-être saurons-nous bientôt ce qu'ils en pensent; en tout cas, il nous est au moins permis de l'espérer.

En attendant, il appartient aux parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, de prendre dès maintenant leurs responsabilités et de protester énergiquement contre cette initiative déplorable du ministère des Affaires sociales. Ils peuvent déjà poser un premier geste simple, mais efficace. Ceux qui ont des enfants à l'école secondaire peuvent faire savoir clairement à la direction et aux professeurs concernés (de préférence par écrit) qu'ils interdisent de plein droit à leurs enfants d'assister à de telles séances d'information et

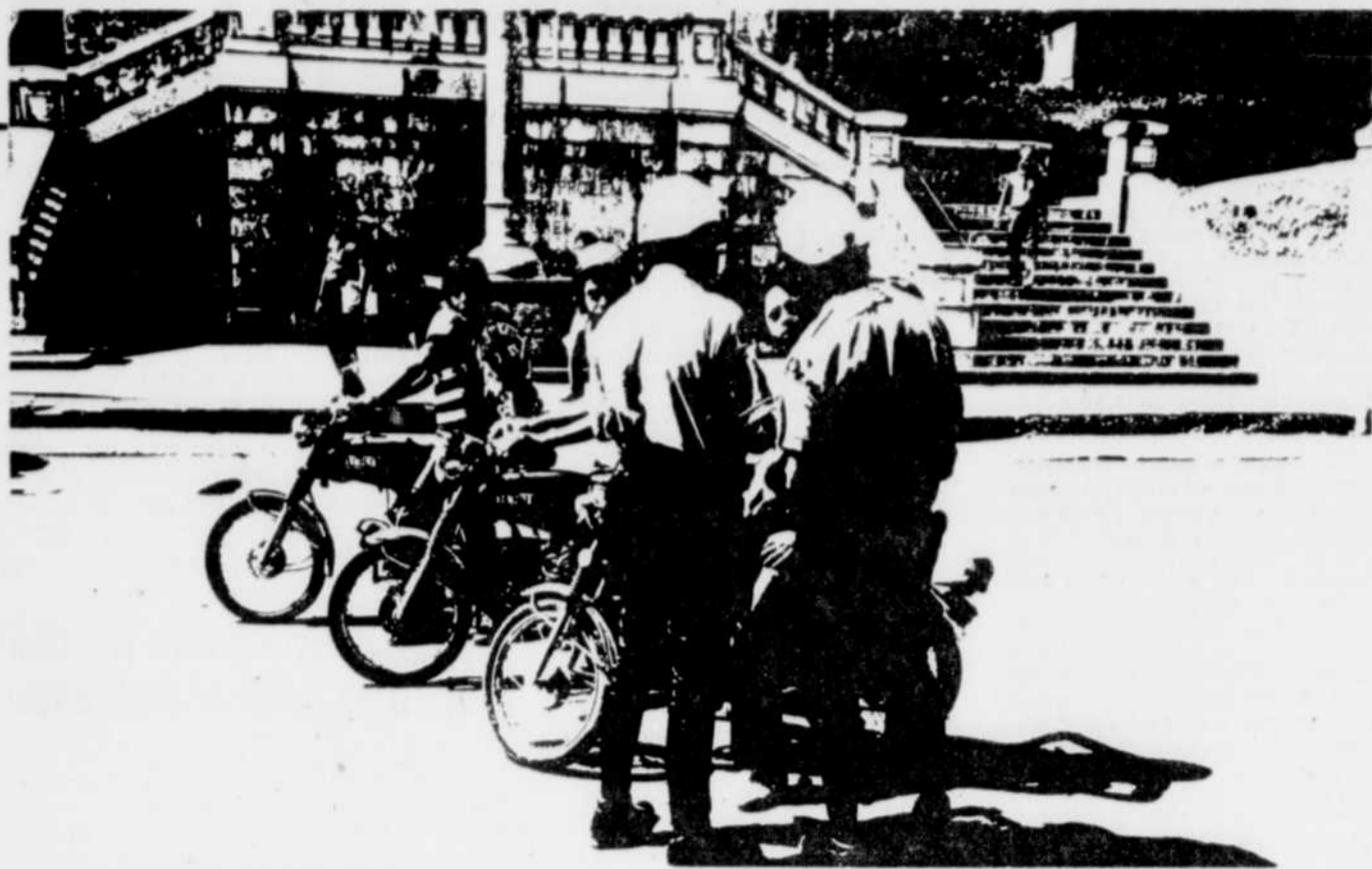
à toute autre du même genre. Ils feraient bien, de plus, d'en faire parvenir une copie au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, de même qu'au ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin. Car il n'est pas possible que le ministère des Affaires sociales ait pu ainsi s'immiscer dans nos écoles sans obtenir le nihil obstat du ministère de l'Éducation, sinon en le faisant de connivence avec lui. Il ne faut attendre pour agir d'être placé devant le fait accompli. Sachant que cette campagne est déjà commencée en certaines écoles, on doit intervenir dès maintenant pour l'enrayer et empêcher ainsi qu'elle s'étende aux autres écoles à travers la province. Il faut se rappeler que c'est à la suite de l'intervention des parents, il n'y a pas si longtemps, que des diaporama inacceptables, que l'on avait commencé à montrer dans nos écoles, avaient dû être retirés de la circulation: il s'agit des diaporama Judith et Pierre; Sexe, nom masculin et féminin, de triste mémoire. A une deuxième tentative du même genre, et pire que la première, les parents doivent répondre par un refus encore plus énergique.

Il faut préciser que per-

sonne, à l'école ou ailleurs, ne peut forcer les enfants à assister à ces séances d'information sexuelle qui sont en réalité de l'incitation directe à l'immoralité. Si des parents non croyants peuvent légalement obtenir pour leurs enfants la permission d'être dispensés de l'enseignement religieux, à plus forte raison les parents en général (quelles que soient leurs croyances religieuses) peuvent-ils revendiquer pour leurs enfants le droit strict d'être soustraits à ce qui constitue, même à en juger du seul point de vue du bon sens et de la décence naturelle, une propagande immorale.

Une telle initiative du ministère des Affaires sociales constitue un grave abus de pouvoir directement contraire aux lois démocratiques qui nous régissent. C'est une grave violation des droits des citoyens dont on ne peut trouver l'équivalent que dans les régimes politiques totalitaires.

Alphonse Saint-Jacques  
professeur à la faculté  
de Philosophie  
université Laval



Un instrument de contrôle serré sur les jeunes...

## "Citoyens... vos papiers"

A l'approche de l'étude en commission parlementaire du projet de loi privé 216 modifiant la charte de la ville de Québec, le journaliste Denis Angers fait le point sur le nouveau règlement obligeant tout citoyen à s'identifier sur demande d'un policier. LE SOLEIL publie également l'avis émis par la Commission des droits de la personne du Québec l'été dernier à la suite de la plainte logée par un citoyen.

par la Commission  
des Droits  
de la personne

# Les pouvoirs des policiers suffisent

La ville de Québec demande à l'Assemblée nationale d'amender sa charte constitutive, notamment pour que soit introduite la disposition suivante, destinée à remédier aux difficultés rencontrées par les constables municipaux dans l'exécution de leur tâche:

"Pour obliger, par règlement, tout contrevenant à un règlement municipal, à s'identifier à la satisfaction du constable ou agent de la paix qui constate l'infraction et pour décreter que tout refus de s'identifier de la part d'un contrevenant constitue une infraction à l'encontre de la paix et de l'ordre public."

Peut-on avancer que cette disposition contrevient à la charte des droits et libertés de la personne?

La ville de Québec explique ainsi les raisons qui l'amènent à demander l'introduction de cette nouvelle disposition:

"Cette disposition nouvelle vise à faciliter le travail des policiers qui sont témoins d'infractions et qui ne disposent d'aucun moyen légal pour forcer le contrevenant à s'identifier."

Ce nouveau pouvoir permettrait aux policiers d'exiger l'identification du contrevenant.

A titre d'exemple, un policier ne peut forcer à s'identifier, un cycliste ou un piéton circulant sur un feu rouge, de façon à dresser une contravention.

Il en est de même pour celui qui souille le domaine public ou y dépose de la neige, pour celui qui fume au Colisée, qui promène un chien sans laisse, qui fait un feu à ciel ouvert<sup>11</sup>.

Sauf erreur, nous croyons que ces affirmations ne sont pas entièrement exactes. Il est vrai qu'en l'absence de toute autre circonstance, le policier ne peut, règle générale<sup>12</sup>, contraindre une personne à s'identifier.

"We do not criticize the police officers in any way for asking the infant plaintiff and his companion to identify themselves, but we are satisfied that when the infant plaintiff, who was entirely innocent, refused to do so, the police officer has no right to use force to compel him to identify himself<sup>13</sup>."

Il en va autrement, toutefois, lorsque le policier a des motifs raisonnables et probables de croire qu'une infraction se commet ou est sur le point de survenir. En ce cas, le policier peut exiger de la personne qu'elle s'identifie et, si cela apparaît nécessaire, la retenir à fin d'iden-

tification: il est évident qu'un tel pouvoir est indispensable à la repression des infractions en cause<sup>14</sup>.

En ce qui a trait aux infractions à la réglementation municipale, il importe cependant de souligner que le pouvoir d'arrestation sans mandat conféré à un sergent de ville — c'est-à-dire au policier chargé de l'application des règlements municipaux — est limité à certains types d'infractions. L'article 58 de la Loi de police<sup>15</sup> mentionne en effet que:

"Nonobstant toute disposition inconciliable de la charte d'une municipalité, nul ne peut être arrêté pour avoir commis une infraction à la loi des cités et villes, au code municipal, à la charte d'une municipalité ou à un règlement municipal à moins qu'un mandat n'ait été délivré à cette fin par un juge de paix."

Toutefois, tout policier municipal peut arrêter sans mandat toute personne qu'il trouve en train de troubler la paix, l'ordre, la santé ou la sécurité publique contrairement à un règlement municipal<sup>16</sup>.

Il nous apparaît à cet égard que le projet d'amendement, tout en étant possiblement superflu pour les raisons ci-haut mentionnées, peut également, de par sa formulation fort générale, comporter cer-

tains risques d'abus. Tout contrevenant qui refuserait de s'identifier à la satisfaction du sergent de ville, commettrait une infraction à l'encontre de la paix et de l'ordre public. Le policier pourrait alors arrêter le contrevenant, lors même que l'infraction initiale ne peut, aux termes de l'article 58 de la Loi de police, justifier une telle mesure. Le projet d'amendement ne précise en aucune façon, il convient de le souligner, ce qui constitue en l'occurrence une identification satisfaisante.

Nous croyons que les pouvoirs accordés actuellement aux constables municipaux sont suffisants pour assurer une mise en oeuvre satisfaisante de la réglementation municipale. L'amendement projeté à la charte de la ville de Québec aurait pour effet d'étendre le pouvoir d'arrestation sans mandat conféré aux sergents de ville par la Loi de police à des situations non prévues en l'article 58 de celle-ci, à savoir le refus d'identification à la satisfaction du policier. Il nous apparaît préférable de s'en remettre à la législation et à la jurisprudence actuelle sur le sujet. Ainsi, il apparaît justifié, notamment lorsque l'agent des infractions visées à l'article 58 L.P., que le constable municipal retienne le contrevenant à fin d'identification, si nécessaire; en ces cas, le policier a, au

demeurant, le pouvoir d'arrêter sans mandat. Par contre, en cas d'infractions mineures, qui en soi ne mettent nullement en cause l'ordre, la paix, la santé ou la sécurité publique; le constable municipal ne devait pas, en règle générale, être autorisé à arrêter le contrevenant pour refus d'identification, et en plus à l'inculper, de ce fait, d'avoir trouble l'ordre et la paix publiques.

Compte tenu du droit de tout être humain à la liberté de sa personne, qu'affirme l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne, et compte tenu également de l'article 24 de la charte, qui mentionne que "nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite", nous croyons que le projet d'amendement à la charte de la ville de Québec (paragraphe 121<sup>17</sup>) devrait être écarté.

<sup>11</sup> Projet d'amendements à la Charte de la ville de Québec, présenté à l'Assemblée nationale le 5 mars 1979, p. 61.

<sup>12</sup> Il existe certaines situations d'exceptions, par exemple l'article 27 du code de la route, (S.R.Q. 1964 ch. 221) qui assigne au conducteur d'un véhicule automobile de produire à demande du constable ou à l'agent de la paix, le certificat d'immatriculation du véhicule ainsi que son permis de conduire.

<sup>13</sup> Koščičin v. Waugh 118 C.C.C. 24, 11 D.L.R. (2d) 447, (C.A. Ont.).

<sup>14</sup> Outre la décision Koščičin, voir également sur ce sujet: R.v. Carroll 23 D.L.R. (2d) 271 (C.A. Ont.); Boudanger v. Ville de Montréal (1973) C.S. 863.

# L'identification: un dangereux précédent



denis  
angers

L'on ne reprochera certes pas à l'administration municipale de Québec — maire Jean Pelletier en tête — de ne pas avoir de suite dans les idées. Voilà en effet que malgré les dénégations multiples de groupes populaires de la région, malgré l'avis défavorable de la Commission des droits et libertés, malgré les réserves formulées par le député de Taschereau Richard Guay, les autorités de la Vieille Capitale réclament de l'Assemblée nationale le pouvoir d'obliger le contrevenant à un quelconque règlement à s'identifier, à la satisfaction de tout agent de la paix en faisant la demande.

Ce nouveau pouvoir fait partie de la

kyrielle d'amendements — 57 au total — que la municipalité espère voir apportés à sa charte par le gouvernement québécois, si possible d'ici la fin de l'année. Élément important du projet de loi 216 soumis aux élus provinciaux, plus tôt cette semaine, cette disposition ouvre tout le débat entourant la nécessité, pour le citoyen, d'avoir à porter en tout temps une carte d'identité devenue de facto obligatoire.

En effet, s'il n'en tient qu'à l'administration Pelletier, le simple piéton circulant sur un feu rouge, le promeneur accompagné d'un chien sans laisse ou encore l'amateur de feux de camp auront dorénavant à exhiber une pièce d'identité, devant tout agent de police le réclamant. Si le contrevenant refuse, son geste constituera une infraction à l'encontre de la paix et de l'ordre public<sup>18</sup>.

Au demeurant, la modification proposée à la charte de la ville de Québec reste vague pour ce qui est du type d'identification qui pourra être exigible, sous peine

d'infraction. Nulle part y spécifie-t-on si une identification verbale suffira ou si, tout dépendant de l'agent de police constatant la dérogation au règlement, il sera nécessaire de présenter une attestation écrite: permis de conduire, carte d'assurance-santé, carte d'assurance sociale, etc.

### On "rechigne"

Cet amendement controversé a été introduit — d'expliquer le maire Pelletier au moment de sa présentation — pour faciliter la tâche des forces constabulaires de la capitale. Jusqu'à maintenant, les policiers témoins d'infractions mineures (autres que celles régies par le code de la route) ne disposaient d'aucun instrument légal pour forcer le contrevenant à s'identifier positivement.

En dotant la sûreté municipale d'un tel instrument, il y avait risque, d'admettre M. Pelletier lui-même, "de voir rechigner certaines personnes jalouses de leurs droits individuels. Mais, disait alors le

maire de Québec, un tel règlement ne posera aucun problème pour l'honnête citoyen". Mardi, au moment où le projet de loi 216 était soumis à l'Assemblée nationale pour première lecture, M. Pelletier déclarait en outre que, de toute façon, les Québécois se promenant déjà avec de multiples cartes d'identité, il n'y avait guère lieu de s'inquiéter des exigences d'un tel amendement.

### Question de principe

Si l'argumentation du maire de la capitale s'avère être logique — les Québécois traînent presque tous des portefeuilles contenant de cartes —, il n'en demeure pas moins que, chez les citoyens les plus susceptibles de commettre de ces infractions mineures, les adolescents à bicyclette par exemple, l'usage de la carte de crédit ou du permis de conduire n'est que peu répandu.

Plus que tout, l'aspect arbitraire d'une telle mesure repose sur la personnalité des

agents de la paix eux-mêmes, de ceux qui seront chargés de l'appliquer. La nature de l'identification minimale n'étant pas déterminée, le policier aura toute latitude pour juger si un nom suffit, si une carte d'écolier est acceptable ou pas, si le contrevenant sera conduit, faute de papiers, à la centrale. Du coup, la mise en oeuvre d'une réglementation se voulant générale risque fort de se traduire par une question de personnalités entre policiers et contrevenants. Et, à la limite, en un instrument de contrôle serré sur, par exemple, les jeunes qui parcourent les rues la nuit venue.

Et puis, comme le commentait le député Guay, comment la ville de Québec peut-elle justifier — première et seule de tout le pays — l'exigence d'une carte d'identité de la part des citoyens circulant sur son territoire alors que, tour à tour, les gouvernements canadiens et québécois ont, au cours des dernières années, refusé d'imposer une telle obligation à leurs commettants.



gilles lesage  
à québec

# La réforme du scrutin tirée des boules à mites

Pour éviter un désastre semblable à celui de 1973, le gouvernement songe à sortir des boules à mites son projet de réforme du mode de scrutin, y introduisant un élément de représentation proportionnelle.

Cette année-là, on s'en rappelle, le Parti québécois avait obtenu 30% des suffrages mais fait élire seulement six députés, tandis que les libéraux, avec 55% des suffrages, envoyaient 102 représentants à l'Assemblée nationale. Il avait fallu 16.000 votes pour faire élire un libéral, mais 148.000 pour un péquiste, ou neuf fois plus!

La situation était pire encore qu'en 1970: avec plus de 23% des votes, le PQ élisait sept députés, soit moins que l'Union nationale et les créditistes, qui avaient pourtant obtenu moins de votes que le PQ. Il y a eu plus coécasse encore en 1966: avec plus de 47% des suffrages, M. Lesage récoltait 50 sièges, tandis que M. Johnson, avec 41% des votes, faisait élire 56 députés et prenait le pouvoir.

Mais les caprices du mode de scrutin ont favorisé le PQ en 1976: avec 41,4% des

suffrages, le PQ faisait élire 71 députés, soit 64,6% des sièges. Les ministériels ont donc mis allègrement de côté un article du programme officiel de leur parti, qui stipule qu'un tiers des députés seront élus à la proportionnelle, pour corriger en partie les distorsions du système actuel et faire en sorte que l'Assemblée reflète mieux les préférences des électeurs. Depuis trois ans, le gouvernement a tourné autour du pot, effectuant des réformes à la pièce, sans toucher à la base, à l'essentiel: le mode de scrutin uninominal à un tour, hérité des Anglais.

### Débandade et coalition

L'ancien ministre d'État, M. Robert Burns, a bien proposé timidement un livre blanc au titre évocateur, "Un citoyen, un vote", dans lequel il esquisait trois projets qui faisaient recours à la proportionnelle. Mais bien avant son départ, on lui avait fait comprendre que l'ère des grandes réformes était finie, qu'il ne fallait pas bousculer les citoyens ou bouleverser les traditions et que, à tout prendre, il valait mieux garder un système déficient et inéquitable qui avait fini par porter le PQ au pouvoir.

Mais c'était avant la débandade en cours, avant la chute vertigineuse de la popularité péquiste, avant la perte de Maisonneuve et de Prévost — signes avant-coureurs qui ne trompent personne — avant la polarisation de tout ce qui est anti-péquiste, fédéraliste et conservateur, autour de M. Ryan, comme ce fut le cas en 1973 autour de Robert Bourassa. Tout à coup, par enchantement, le réalisme chan-

ge de visage. Les vedettes, qui ne veulent pas retourner à leurs livres ou à leur cabinet, voudraient bien trouver un moyen d'éviter la tourmente qui s'annonce. Il n'y en a qu'un: un certain système de représentation proportionnelle où leurs noms seraient inscrits en haut des listes privilégiées dressées par le PQ.

Sans qu'on l'avoue ouvertement, l'on est de plus en plus conscient, dans les cercles péquistes, qu'un sort semblable à celui de Bill Barrett attend le gouvernement Lévesque. En 1972, le chef néo-démocrate de la Colombie-Britannique récoltait 38 sièges sur 55, avec un peu plus de 39% des suffrages. Trois ans plus tard, avec un nombre de votes semblable, il était chassé du pouvoir et ne faisait élire que 18 députés. Entre les deux, il y avait eu un gouvernement réformiste et novateur, qui avait réussi à susciter une coalition contre lui, au bénéfice du créditiste Bill Bennett.

### Comme en 1973, à deux...

Ici aussi, à la fatigue et à l'usure du pouvoir, il faut ajouter le mécontentement suscité par toute une série de réformes importantes (langue, assurance auto, zonage agricole, financement des partis, lois anti-scabs et santé-sécurité au travail, normes minimales de travail, réformes fiscales) qui ont heurté à peu près tout le monde, un moment ou l'autre; il faut ajouter surtout la vive résistance au projet péquiste de souveraineté-association, et M. Ryan n'a plus qu'à tirer les marrons du feu, avec béatitude et gloussements de plaisir!

Dans les circonstances actuelles, le PQ

pourrait obtenir 40% des suffrages et se ramasser avec une poignée de députés comme en 1973, aujourd'hui comme alors la lutte se faisant à deux, sans la "nuisance" des créditistes et de l'UN.

C'est un pensez-y bien et vite. La crainte étant encore le commencement de la sagesse, on redécouvre subitement les vertus du programme péquiste et l'on fait des plans pour le remettre à l'honneur. Mais il est probablement trop tard.

Après s'être laissé traîner les pieds à cet égard, le gouvernement donnerait l'impression de vouloir éviter la catastrophe. Au surplus, la loi 10 adoptée récemment prévoit que le nombre de députés sera porté de 110 à 121, sans réforme du mode de scrutin, et la nouvelle carte est censée être prête pour le 31 mars prochain. Il faudrait la refaire à la vapeur si un élément de proportionnelle était adopté entre le référendum et les élections générales.

Mais il faut ce qu'il faut pour sauver les meubles. Pour en arriver à un nombre de 120 députés environ, le gouvernement pourrait recourir à une représentation régionale modérée, en vertu de laquelle 28, cotés élargis élargis entre 3 et 5 députés, d'après des listes dressées par les partis. Si ce système était mis en vigueur au Québec, le PQ serait au moins assuré de faire élire de trois à quatre dizaines de députés aux prochaines élections générales. Autrement, les péquistes ne seront plus qu'une poignée, comme en 1973!

# la page des lecteurs



## C'est à la population de parrainer les réfugiés

C'est affolant de voir le pourcentage (63,6 pour 100) de Canadiens étant en désaccord avec le parrainage de 50.000 réfugiés indochinois. Je sais qu'il est normal et même fondamental pour qu'une société fonctionne de façon équilibrée, que chacun ait ses convictions, mais j'avais toujours pensé qu'un principe qu'on dit "humanitaire" aurait dû normalement rejoindre et faire l'assentiment d'une proportion beaucoup plus forte que ce 63,6 pour 100 exprimé lors d'un récent sondage, contre le principe de parrainage et le nombre de réfugiés à faire venir.

Peu avant la prise de Phnom Penh en avril 1975, les Américains décidèrent de quitter le Cambodge et de le laisser à son triste sort n'y voyant pas d'autre issue alors que la capitulation de Phnom Penh (cet abandon eut un effet néfaste sur le moral du peuple, par la suite, et on sait ce qui s'y passe depuis ce temps-là).

J'espère que la décision du gouvernement canadien de cesser le parrainage de réfugiés n'incitera pas le peuple canadien à agir de la même façon. Cela pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les gens qui seront empêchés par ce fait de venir s'implanter et "prendre souche" en sol canadien.

Dans l'article en question, on dit que le fait d'accueillir plus de 50.000 réfugiés ne serait vraiment pas dans notre intérêt, est-ce dire que les 15.000 réfugiés parrainés par l'Etat le furent uniquement afin de satisfaire "nos intérêts"? N'est-ce pas à partir du moment où un geste devient désintéressé qu'il prend toute sa valeur? Ou est le geste humanitaire qui devrait soutenir tout cela?

On parle également d'économie de 22 millions; économie qu'on doit

faire en annulant le parrainage. Quelle belle économie! On pense à expédier cet argent sous forme de vivres et d'aide, mais quand on sait la part de ces envois qui risque d'être interceptée par les "autorités locales", est-ce cela la solution la plus économique et la plus sage? J'en doute. Ce qui se passe ici, le parrainage, on peut toujours le contrôler, mais ce qui est envoyé là-bas, on ne peut espérer tout au plus que les gens dans le besoin seront les seuls à recevoir les vivres et les médicaments. Personne ne tient à voir tomber cela aux mains des Khmers rouges. On envoie de l'aide pour que les gens se sortent de la misère et non pour faire vivre les soldats et les aider ainsi à mieux s'entre-tuer, à massacrer la population... à entretenir la guerre quoi!

C'est vrai qu'on est un "petit peuple" de 22 millions qui fait sa part, mais pourquoi se limiter et craindre l'arrivée de 750.000 Indochinois; il y a toute une marge entre se limiter à 50.000 réfugiés et craindre l'arrivée massive de 750.000 personnes par le biais de l'immigration (ce fait pourrait de plus ne pas nuire à un pays où le taux de croissance démographique s'approche du point "zéro").

En espérant des réactions qui seront certainement très variées et surtout positives... J'ose espérer également que ce geste du gouvernement fédéral ne freinera pas trop l'élan des 36,4 pour 100 de Canadiens (moins les indécis) qui ont décidé d'un commun accord de faire venir le plus grand nombre raisonnable et possible de réfugiés Indochinois.

Ils ont besoin de nous maintenant, aidons-les... maintenant.

Comité Parrainage Notre-Dame-de-Lévis Lévis.

## La désobéissance civile est inacceptable

Concernant les négociations en cours dans le secteur public et parapublic, nous sommes en mesure de tirer une observation particulière: la crise actuelle entourant cette négociation est plus grave que les crises antérieures parce que précisément elle en est à maints égards l'explicable répétition. Le climat y est très malsain. Cette situation d'affrontement, dans l'illegalité et le recours à la désobéissance civile pour 38.000 salariés, est irrecevable, inacceptable en soi et de fait.

Toutefois, il faudra définitivement retenir que l'on "prêche" non seulement par l'exemple mais que l'on doit nécessairement récolter ce que l'on sème (haine ou violence? amour ou paix?). A une époque critique de l'histoire de notre planète où nous avons infiniment besoin de nous unir tous, de se parler davantage pour mieux se comprendre, de développer concrètement des attitudes d'acceptation et d'écoute des autres, pourquoi fausser à raccourci les règles de jeu pour nous trouver dans une société en guerre?

Il appert également, de toute évidence, que le climat social actuel est d'ailleurs différent de celui dit des années tranquilles. Aujourd'hui, une certaine relâche face au respect des institutions, des systèmes politiques, des gouvernements, de l'autorité, a pignon sur rue. C'est ainsi qu'il devient très facile de manquer de respect quant aux règles du jeu établies antérieurement, qu'il s'agisse, par exemple,

des mécanismes, des ententes et des protocoles des différentes conventions collectives. Hélas, force est de constater actuellement que les différents groupements tant syndicaux que patronaux prennent des décisions bien souvent de fois trop rapidement, sans trop d'égard aux droits et devoirs des uns et des autres, sous le couvert d'une consultation parfois boiteuse. Le piquetage, pour les syndiqués, doit être dans le but d'informer la population des différends, et non d'intimider par le barrage quasi systématique à l'aide de chaînes, de câbles, de poubelles ou d'automobiles (situation existante devant les hôpitaux). Les grévistes sont-ils donc conscients de ces gestes arrogants et provocants répétés à tout vent? Le gouvernement, de son côté, autorité civile de première ligne, est-il vraiment conscient et soucieux de cette réalité? Ce dernier incite-t-il vraiment ses concitoyens à l'entendement quand on constate deux attitudes fort différentes, d'une part étant dans l'opposition et d'autre part une fois au pouvoir? Bien sûr, la situation sociale existante demande une action difficile et courageuse de la part de ceux qui nous gouvernent.

Il serait temps, une fois pour toutes, que les gouvernements assurent ce leadership, nécessaire à toute vraie démocratie caractérisant la vie d'une société mature.

Au nom de la fraternité tout court, les élus à tous les niveaux se doivent de se préoccuper foncière-

ment des plus pauvres, des malades, des miséreux, des plus faibles, de ceux qui sont aux prises quotidiennement avec la misère, sous toutes ses formes en plus d'assurer le plein épanouissement des autres. A ce titre, jusqu'à quand allons-nous donc continuer de "barguiner" la vie et la santé avec cette approche affreuse technique des services dits "essentiels"? N'est-il pas clair comme de l'eau de roche que tous les services de santé sont des services essentiels? La maladie, elle, se négocie-t-elle? Peut-elle attendre? Est-elle "monnayable"? Si les règles du jeu doivent être changées, changeons-les sans se servir d'otages.

Où est donc rendue la notion de

## L'environnement n'enlève rien à la joie d'enfanter

Je désire remercier tous ceux qui ont participé et qui m'ont aidé lors de mon accouchement dernièrement à l'hôpital du Christ-Roi.

De plus, je suis entièrement d'accord avec Monique Landry, dans sa lettre du 16 novembre 1979, lorsqu'elle dit que l'environnement n'enlève rien à notre joie et à notre fierté de voir naître ce petit être.

Quant à moi, j'appréhendais ce milieu hospitalier si souvent décrit comme inhumain et froid. Je fus merveilleusement surprise d'y ren-

contrer non pas des êtres inhumains mais des amies gentilles qui me prodiguaient mille et mille et mille et un conseils. Grâce à ces infirmières, le milieu hospitalier est devenu pour moi plus amical et plus ouvert.

Bien sûr, il y a encore place à l'amélioration, mais sachons donc apprécier le gros effort qui a déjà été fait pour rendre plus agréable le séjour à l'hôpital et l'accouchement lui-même. Merci encore.

Onil Dumont  
Conseiller d'orientation professionnelle  
Rivière-du-Loup

Fernande Sirois Vaillancourt  
Saint-Joseph de Lévis.

## Une note fautive au concert des Rhapsodes

Monsieur Jean-Marie Auger  
Président de la Société  
artistique du Faubourg  
Québec, Qué.

J'assistais, dimanche soir, le 9 décembre 1979, au concert de Noël des Rhapsodes en l'église St-Jean-Baptiste de Québec. Ce spectacle fut grandiose et réussi grâce à une ambiance quasi religieuse, à une assistance nombreuse et vraiment à l'écoute d'un ensemble vocal mixte en "pleine voix". L'assemblée fut charmée par le rendu global d'une direction compétente en la personne de Gisele Pettigrew et d'un maître d'orgues de valeur, Jacques Rochette. Le choix ainsi que la progression des pièces au program-

me étaient très judicieux, considérant l'approche de la fête de la Nativité que l'on voulait souligner.

UNE SEULE NOTE FAUSSE.

Elle a été jouée en la présence troublée et troublante (dérangante) de M. Jean-Marie Auger, président de la Société artistique du Faubourg. Qui a joué cette fautive note? Est-ce lui ou quelqu'un d'autre?

J'ai mon opinion là-dessus et je vous en parle.

D'un regard clignant inquisiteur, vous vous êtes promené tout au long du spectacle distribuant des ordres et des paroles acerbes. N'avez-vous pas apprécié le concert

que vous aviez organisé ou permis? Pourquoi n'avez-vous pas pris comme tout le monde une attitude d'écoute? Cela vous aurait détendu et peut-être auriez-vous trouvé dans ce nouvel état d'être, qui ne semble pas quotidien chez vous, une solution à vos états financiers pas très roses en ce moment chez votre société artistique (selon vos propres paroles), en début de spectacle expliquant que ce concert soi-disant gratuit se devait d'être au prix de \$1 par personne.

Vous nous avez servi tout simplement d'éteignoir. Votre présence n'était pas nécessaire, elle n'a rien ajouté au concert.

Connaissez-vous un triste clown

déguisé en garde chiourme des Lieux saints?

Quel reflet avez-vous quand vous vous regardez dans un glace?

Voici mon opinion et celles de plusieurs autres personnes qui peuvent prendre le temps de vous dire quelques mots similaires un peu plus discrètement.

Ne m'en voulez-vous pas trop? Pardonnez-moi ma franchise car je suis aussi un Lieu saint puisque, comme vous, et l'église que je respecte, je suis habitée par l'Éternel. L'auriez-vous oublié?

Jeannette Fournier-Ray  
St-Nicolas, Lévis  
de l'Atelier Nicol'Art.

## Pas de guerre entre l'Enjeu et les 4-H

M. le rédacteur en chef.

Dernièrement, votre journal faisait état d'une guerre entre le mouvement Enjeu (Environnement Jeunesse) et les clubs 4-H (éditions du 19 et 31 octobre 1979). Je tiens à préciser que l'Enjeu n'est pas en guerre contre qui que ce soit. L'Enjeu est un nouvel organisme à but non lucratif et n'est pas un organisme parallèle au mouvement 4-H, tel qu'il fut écrit.

Les fondateurs du nouveau mouvement sont des gens d'expérience, expérience acquise au sein du mouvement 4-H certes, mais il existe des différences majeures entre les deux organismes quant aux buts et quant à la structure.

Le but principal de l'Enjeu est la conservation et l'amélioration de l'environnement dans sa globalité, tandis que chez le mouvement 4-H, le but principal s'attarde à la dimension de l'arbre seullement.

Dans la structure de l'Enjeu, ce sont les gens de la base, les bénévoles, "l'actif du mouvement", qui décident de l'orientation de LEUR mouvement tant au plan régional qu'au plan provincial. Dans le mouvement 4-H, l'orientation provinciale composée de gens bien peu représentatifs de la base bénévole.

Je crois sincèrement que l'Enjeu répond à un besoin, car des

neuf régions visitées jusqu'à maintenant, les bénévoles de huit régions ont opté pour l'Enjeu.

Comme je le mentionnais au début, l'Enjeu n'est pas en guerre contre qui que ce soit. Il y aura toujours des personnes intéressées à oeuvrer au sein de mouvements de jeunesse, qu'il s'agisse de Jeunes Naturalistes, de Scouts, de Guides, de 4-H, de Patros, d'Environnement Jeunesse ou autres. Le choix d'un organisme revient aux bénévoles en fonction de leurs besoins, de leurs goûts et de l'importance avec laquelle ils seront considérés.

Environnement Jeunesse constitue la seule véritable association

de bénévoles, vouée à la conservation de l'environnement.

Louis S. Poirier  
Président  
Environnement Jeunesse.

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est Québec, G1K 7J6.

AUCUN COMPTANT, 12 MOIS POUR PAYER

# SANS INTERET

Pour Noël, un choix d'instruments de musique à votre portée...



HAMMOND



Kimball

YAMAHA



Studio Willi Inc.

2 magasins pour mieux vous servir

7, rue St-Vallier est — 529-2517  
(coin boul. Charest et Langlois)  
Place Fleur de Lys — 529-0767

# Un détenu dit avoir payé \$6,800 à un avocat de l'Aide juridique

par J.-Claude RIVARD

L'un des témoins clés des récents travaux de la CECO à Québec, M. Jean-Paul Bourque, a révélé hier avoir été contraint d'emprunter et de verser des sommes de \$1,800 et de \$5,000 à un avocat de Québec, en plus des honoraires payés par la Commission de l'aide juridique, au cours de son procès, aux assises, en octobre 1977.

M. Bourque, qui purge actuellement une peine de 12 ans d'emprisonnement pour avoir trempé dans l'enlèvement de l'industriel Charles Marquis, en mars 1977, était entendu dans le cadre du procès de l'avocat Marc Delisle accusé d'avoir illégalement perçu des honoraires de \$5,000, en contravention avec l'article 60 de la loi de l'aide juridique.

Le procès qui se déroule sous la présidence du juge Maurice Langlois, de la cour des sessions de la paix, constitue en quelque sorte un précédent dans les annales judiciaires, puisque c'est la première fois que la Commission de l'aide juridique poursuit un avocat que l'on soupçonne d'avoir illégalement perçu de l'argent en plus des prestations accordées.

Des représentants de la commission, tout autant que du barreau, ont assisté, comme observa-

teurs, à la première journée de procès. Ces derniers, notamment Mes Jean Hamel et Bernard Lesage, admettent volontiers que l'un des buts de la poursuite est de mettre un frein à l'habitude prise par de nombreux avocats de la pratique privée, rémunérés par l'Aide juridique, de se faire payer en surplus, sous la table, pour les services rendus à leurs clients. Le procès se continue aujourd'hui et vraisemblablement demain.

**M. J.-Paul Bourque**

Interrogé par le représentant du ministère public, Me Jacques Gauvin, M. Jean-Paul Bourque a raconté qu'il était détenu au Centre de détention d'Orsainville, attendant son procès, relativement à l'enlèvement de M. Marquis, lorsqu'il rencontra pour la première fois M. Delisle.

Ce devait être le 7 octobre. Le procès aux assises commençait le lundi suivant, le 12 octobre. Il n'avait pas d'avocat. Me Delisle lui offrit ses services. Ils se sont vus à quelques reprises. Le dimanche, il a signé une demande d'admission à l'Aide juridique. L'avocat a accepté de le représenter.

Sur les entrefaites, celui-ci avait demandé à son client de lui trouver \$2,000 "pour les dépenses".

Il réussit à emprunter \$1,800 de son épouse.

La veille du début du procès, l'avocat a demandé à son client de lui trouver \$5,000 pour faire entrer au dossier un criminaliste rayé du barreau mais excellent. M. Bourque a révélé qu'il n'avait pas cette somme d'argent. Il a emprunté de ses beaux-parents, en leur donnant en gage divers effets personnels de valeur.

Au début du procès, dit-il, on lui a fait signer certains documents, le rendant bénéficiaire de l'aide juridique.

Me Delisle est demeuré son avocat jusqu'à l'appel. Il a toutefois changé de procureur au stade de la fabrication du dossier conjoint.

Informé que l'article 60 de la loi de l'Aide juridique ne permet pas à un avocat d'exiger autre chose que les prestations usuelles, et qu'il était en droit de réclamer le remboursement des sommes indûment versées, M. Bourque a révélé avoir cédé ses droits à sa femme et à ses beaux-frères pour qu'ils exercent une action en recouvrement, devant les tribunaux civils.

Le contre-interrogatoire de M. Bourque a été suspendu pour permettre la vérification du contenu des révélations qu'il a faites à huis clos devant la CECO.

**Mme P. Bourque**

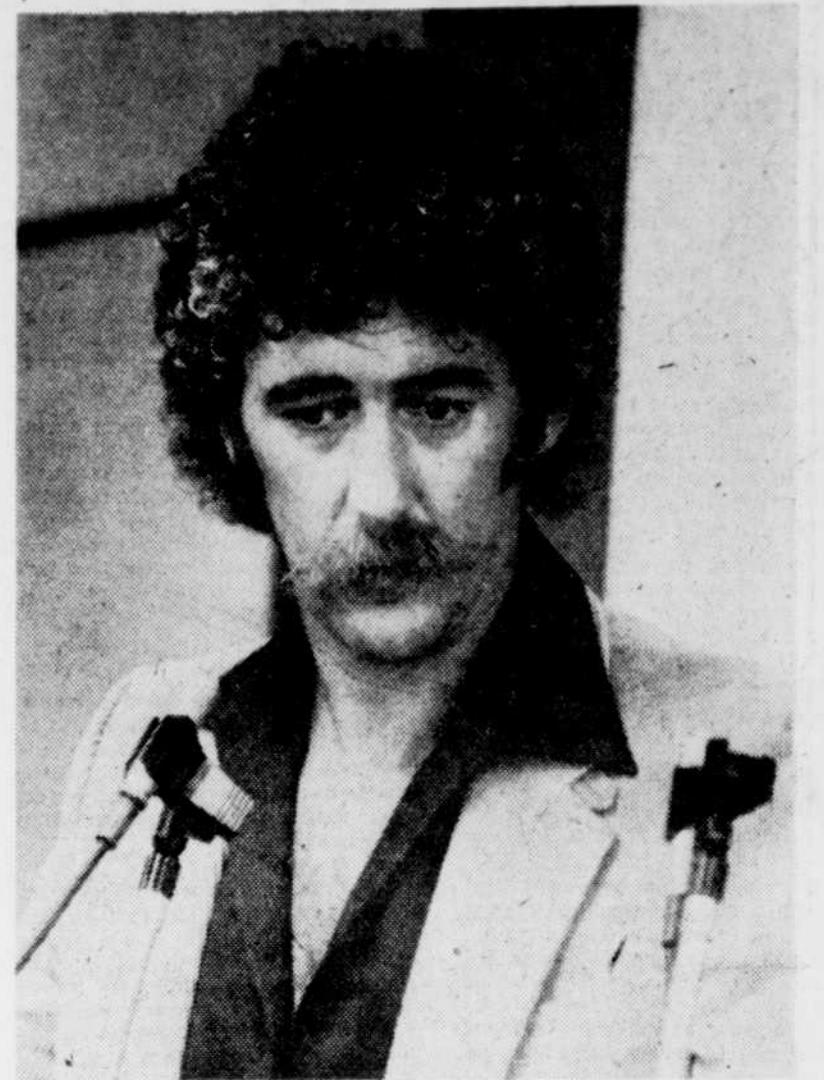
À la demande de son mari, Mme Pierrette Bourque s'est rendue au bureau de Me Delisle pour remettre les \$1,800 demandés. C'était le jour où l'on a procédé au choix des jurés, dit-elle. Elle était accompagnée de son frère, M. J.-G. Saint-Pierre.

"Il n'a pas l'Aide juridique?" demanda-t-elle.

"Ça ne m'intéresse pas; ça paye pas" aurait répondu l'avocat en exigeant qu'on lui avance une somme d'argent liquide; pas de chèque. Il a refusé de donner un reçu.

Contre-interrogée par Me P.-A. Rousseau, elle a révélé posséder, à l'époque, des certificats de dépôt à la caisse populaire. Elle a dit qu'elle travaillait occasionnellement, au temps du procès et de l'appel. Son mari lui avait laissé une somme de \$3,000 avant de partir en voyage. Ces sommes d'argent ont duré peu de temps étant donné qu'elle avait deux enfants à sa charge, dit-elle.

Mais elle a aussi révélé que leur maison a été saisie par le ministère du Revenu pour des impôts impayés, le 24 juin 1978. Un avis d'éviction les en a délogés en janvier 1978.



Jean-Paul BOURQUE

Le Soleil, Gilles Lafond

**C'EST LE TEMPS DE PROFITER DE NOS PRIX JAMAIS VUS!**

**20 à 25%**

de rabais sur montres - bijoux en or - bagues à diamants et pierres précieuses.

Au-delà de 30 ans d'expérience et membre officiel de la Corporation.

Dépositaire des montres SEIKO - LONGINES WITTMAYER - BULOVA

**bijouterie LAURENT CORRIVEAU**

1223, 4e Av. Limoilou, Qué. 522-8645

Achetons vos **VIEILLES FOURRURES** payons comptant

Fourrures usagées telles que: SEAL NOIR (court ou long) — RAT MUSQUE — CHAT SAUVAGE — LOUP — RENARD — VISON

*Fourrures Roméo Falardeau INC.*

401, 5e RUE (COIN 4e AV.) — 524-1374

**Pour Noël les enfants s'habillent**

CHEZ J. M. CLÉMENT

**20% DE RABAIS** sur tous nos **MANTEAUX LONGS** et **HABITS DE NEIGE** en magasin

N.B. — Les anomalies en détail ne sont pas réduites. Le magasin est ouvert tous les soirs, du 11 décembre jusqu'à Noël.

Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants

**CLEMMENT** L TÉE

PLACE STE-FOY 653-9363

**ARMAND BOUDRIAS**

**Vente 20% à 50% de rabais**

Paletots complets vestes sport pantalons

AMERICAN EXPRESS

Quatre magasins:

Place Québec Québec    Place Bonaventure Montréal    6818 Plaza St-Hubert Montréal    Les Promenades Saint-Bruno

**AVEZ-VOUS VOTRE SAPIN DE NOËL?**

Votre spécialiste des arbres a choisi pour vous

**1,000 SAPINS** parmi les plus beaux

**Sapin naturel**

jusqu'à 10 pieds 7<sup>95</sup>

— de 15 à 20 pieds 29<sup>75</sup>

— 20 pieds et plus 39<sup>95</sup>

**Sapin cultivé**

au choix 13<sup>95</sup>

— Gros paquet de branches 8<sup>95</sup>

— Couronne de branches de sapin 9<sup>95</sup>

— Pin cultivé 9<sup>95</sup>

Aussi, pieds d'arbres de Noël, différents modèles

Centre jardin hamel

4025, boul. Hamel, Ancienne-Lorette, 872-9705

Profitez de l'occasion pour visiter notre nouvelle serre unique à Québec

Ouvert dimanche de 9h à 17h (pour arbres de Noël seulement)

## Griefs mineurs à l'origine des émeutes de prison

WINNIPEG (PC) — Selon un criminologue de l'Université du Manitoba, les émeutes deviendront plus fréquentes dans les prisons canadiennes, à moins que de meilleures méthodes ne soient utilisées pour régler les griefs des détenus.

Après s'être livrés à l'étude de perturbations graves survenues récemment dans les pénitenciers, le Dr Stephen Brickley a affirmé qu'elles étaient généralement causées par des plaintes portant sur des sujets mineurs.

Professeur de sociologie, le Dr Brickley affirme que la plupart des

incidents les plus graves, y compris les prises d'otages, ont été déclenchés par des affaires aussi banales que l'accès aux douches ou à la cantine.

Il a ajouté que si l'on n'avait pas eu de perturbations sérieuses dans les pénitenciers en 1974, on en avait dénombré 10 en 1975 et 23 en 1976.

"Le malaise semble s'être accru graduellement et c'est ce qui constitue le noeud du problème. J'ai constaté que les autorités carcérales considéraient le manque de mesures adéquates de sécurité comme responsable de la situation. Selon elles, des mesures strictes associées à une surveillance accrue auraient peut-être empêché ces perturbations.

"On considère les détenus comme des humains au comportement antisocial, indigne de confiance, imprévisible et dangereux, en d'autres mots, comme des hommes très différents de ceux qui se promènent librement dans nos villes".

Les détenus ont présenté un point de vue totalement différent et "se sentaient privés des choses qu'ils considéraient comme découlant de la simple justice naturelle. Ils ne se considéraient pas comme des animaux et avaient l'impression que les autorités carcérales les voyaient ainsi".

par Marcel COLLARD

## justice



## Mathurin: verdict dans les prochaines heures

Sur la requête d'un juré, Réjean Mathurin a accepté, hier matin, de reconstituer les gestes qu'aurait faits Mme Jeanne-d'Arc Gaulin au moment où, selon sa version, elle avait voulu saisir de ses mains le fusil de chasse de calibre 12 qui devait causer sa mort, le 1er juin 1979, à l'intérieur de l'épicerie de son époux, sur la rue Saint-Sauveur, à Québec. Le juge Jean Bienvenue a permis qu'un constable spécial personnifie le rôle de Mathurin, en tenant l'arme selon les indications de l'accusé. Pendant ce temps, Mathurin lui-même reproduisant les gestes imputés à Mme Gaulin, prit le bout du canon de ses deux mains, déplaçant l'arme dans un mouvement de gauche à droite, la poussant et la retirant, alors que le constable tenait le fusil appuyé sur sa hanche gauche et l'index sur la détente.

### Les plaidoiries

Le procureur de la défense, Me Ellen Paré, souleva d'abord la difficulté de préparer la cause en raison de la procédure privilégiée privant son client de la connaissance de la preuve au moyen d'une enquête du coroner et d'une enquête préliminaire.

Dans un exposé d'une quaran-

taine de minutes, elle invoqua le doute raisonnable sur la planification du meurtre au premier degré tel que reproché dans l'acte d'accusation, soit avec préméditation. Le témoignage de Réjean Mathurin, a-t-elle dit, démontre, comme il l'avait dit aux enquêteurs en toute sincérité, qu'il était venu pour commettre un vol à main armée et non dans l'intention de tirer sur un être humain. Il avait apporté une seule balle pour tirer un coup d'avertissement au plafond; s'il avait projeté un assassinat, il se serait préoccupé d'apporter des munitions et il n'aurait pas attendu la présence de témoins pour s'exécuter. Le coup est parti dans la bousculade, a ajouté Me Paré.

Elle rappela que la société de consommation, en valorisant la possession d'une automobile, avait fait que Mathurin, pas génial, pas riche, mal pris, avec de grosses responsabilités envers sa concubine, son enfant et celui qui allait naître, trouvait plus primordial d'avoir une voiture, avant de faire l'épicerie. Mais cette société, a-t-elle précisé, ne s'arrête pas à ceux qui sont privés des moyens de se procurer les produits de consommation. Les films enseignent comment y parvenir et il est parti avec un fusil comme cela se passe au cinéma.

Dans sa conclusion, Me Paré a demandé aux jurés de retenir la théorie de l'accident, sans préméditation et résultant d'un geste impulsif.

### La poursuite

Le procureur du ministère public, Me Jean Lortie, a soutenu qu'il s'agissait d'un meurtre, selon les dispositions de la loi, puisque la mort fut la conséquence de la commission d'un acte criminel, soit un vol à main armée. Il relata que, selon son témoignage, Mathurin avait pensé tirer; qu'il avait armé le fusil dans l'intention de l'utiliser pour tirer en direction du plafond; qu'il ne s'était pas soucié de mettre le cran d'arrêt, se mettant dans l'occasion prochaine de blesser ou de tuer. Est-il impossible, a demandé Me Lortie, qu'au moment de tirer, Mathurin savait qu'il allait blesser Mme Gaulin? Les paroles qu'il lui adresse: "assez-vous madame, sinon le coup va partir", ne ressemblent-elles pas à une préméditation? Il a incité les jurés à se demander s'il fallait croire M. Gaulin et le boulanger prétendant que Mme Gaulin venait d'ouvrir la porte ou la version de l'accusé, voulant qu'elle soit sortie entre deux comptoirs pour s'interposer et se saisir du canon du fusil.

### Les délibérations

Le juge Bienvenue a demandé aux jurés de revenir à 14h, aujourd'hui, leur recommandant d'apporter le nécessaire dans l'éventualité de coucher à l'hôtel, ce soir. Les directives seront données par le juge et les jurés pourront se retirer pour délibérer.

### Accusé de négligence criminelle

André Langlois, 32 ans, de la rue Commerciale, à Saint-Romuald, a comparu, hier, devant le juge Paul-Emile Fortin pour être accusé de négligence criminelle à la suite d'un accident de la route, causant la mort de M. Paulin Arguin, 25 ans, le 11 novembre. M. Arguin circulait avec son épouse le long de la route 175, à Breakeyville, et fut heurté par une automobile. L'enquête préliminaire s'ouvrira le 14 février, mais le prévenu a pu regagner sa liberté moyennant un cautionnement personnel de \$1,500 et l'obligation de se rapporter une fois par mois à la Sûreté du Québec, au poste de Charny. Il devra également aviser la SQ de tout changement d'adresse.

## Evasion à Joliette

Deux prisonniers se sont évadés du centre de détention de Joliette, avant-hier, vers 22h30. Gaétan Poulin, âgé de 23 ans, et Denis Lafortune, âgé de 21 ans, de la région de Montréal, sont considérés comme dangereux. Ils seraient parvenus à scier les barreaux de leur cellule pour prendre le large.

# Confiez votre monde au plus grand

Votre maison, votre auto et tous vos biens, un p'tit monde que vous aimeriez mettre bien à l'abri. S'assurer ce n'est pas tout, il faut être rassuré. Rassuré d'être complètement protégé, de faire affaire avec une compagnie solide et surtout d'être bien traité au moment des dédommagements.

Pour être rassuré, demandez à votre courtier d'assurance de vous recommander ce qu'il y a de mieux. Parmi toutes les compagnies qu'il représente, il devrait vous recommander l'Assurance Royale, le plus important assureur d'automobiles, d'habitations et d'entreprises au pays. Il n'y a personne de mieux placée que lui pour connaître la philosophie de la Royale: vous offrir un service des sinistres et réclamations fiable, équitable et rapide. Mais pour vous faire conseiller l'Assurance Royale, vous devez poser la bonne question: "Pouvez-vous m'offrir ce qu'il y a de mieux?"

Nous sommes vraiment intéressés à ce que vous soyez très prudent dans le choix de votre compagnie d'assurance... c'est aussi à notre avantage.

Rassurez-vous avec ce qu'il y a de mieux.

**l'Assurance Royale**

Canada



L'art de recevoir avec goût

C'est dans cette cave du Val de Loire que le rosé pétillant d'Anjou Royal de Neuville, élaboré selon la méthode champenoise, mûrit patiemment avant d'atteindre ce goût unique digne des grands crus. Servez-le toujours bien froid. Vous ferez dire à plusieurs que recevoir est un art qui s'exprime avec goût.

Royal de Neuville  
rosé pétillant ou blanc pétillant  
"appellation Anjou contrôlée"

# CENTE ANT-NOËL

20 À 40%

DE RABAIS  
SUR JUPES,  
BLOUSES,  
ROBES ET  
MANTEAUX



*Elegance*  
la féminité  
qui habille

PLACE LEBOURGNEUF 626-3464  
GALERIES STE-ANNE 667-1474  
MAIL ST-ROCH •  
PLACE CARTIER 647-3088

## les vérités de la...police



par Guy DUBE

L'agent Gilles Saint-Laurent qui est attaché au service d'identité judiciaire de la Sûreté du Québec (quartier général de Québec), est un des rares policiers-peintres de la province. Spécialisé dans les paysages québécois, l'agent Saint-Laurent a réalisé au-delà de 700 peintures depuis 1966. Il expose d'ailleurs en permanence à la galerie du Vieux-Port, 95 rue Dalhousie. Son métier comme policier est de prendre des photographies sur des scènes de crime. "C'est une détente pour moi de peindre un paysage



## Policier et peintre

québécois dans mes temps libres", raconte-t-il. Il a choisi Stoneham comme domicile, afin de mieux pouvoir s'inspirer des couleurs des paysages laurentiens. En octobre prochain, il réalisera un vieux rêve d'enfance en tenant sa propre exposition de peintures à Québec.

### SQ Saint-Romuald

Depuis hier, le détachement de la SQ à Charny n'existe plus. Les 43 policiers de ce poste ont en effet déménagé leurs pénates dans de nouveaux locaux qui sont désormais situés au 989 rue du Sault, à Saint-Romuald. Par le fait même, le détachement est baptisé "Sûreté du Québec-Saint-Romuald". Le nouveau numéro de téléphone est 839-7537. Par ailleurs, c'est hier également que les policiers de Saint-Raymond ont pris officiellement possession de leurs nouveaux locaux, dans cette localité de Portneuf.

### Un appel au bon sens

La Sûreté du Québec et la Ligue de sécurité du Québec lancent un appel au bon sens des automobilistes, à l'approche des Fêtes, et plus particulièrement lors des "parties" de bureau. Elles conseillent aux organisateurs de ces "réunions de réjouissances" de prévoir et de fournir des moyens de transport pour le retour à la maison de ceux qui ont pris un verre de trop. C'est une question de "souffle" (ivressomètre) et de "vie" (la vôtre et, surtout, celle des autres)...

### Réunion des grands chefs

Tous les chefs de police, les représentants syndicaux des policiers, les administrateurs et conseillers municipaux de la grande région 03 sont convoqués à une journée d'étude et d'information de la Commis-

sion de police du Québec (CPQ) qui se tiendra lundi à l'hôtel Hilton de Québec. L'ordre du jour, présenté par le président de la CPQ, le juge Roger Gosselin, sera le suivant: les pouvoirs et obligations des municipalités en matière policière, les obligations et devoirs des corps policiers municipaux, les fusions des services de police et demandes d'exemption, la participation du directeur de police à l'élaboration du budget, la déontologie policière, la procédure sur les enquêtes tenues par la CPQ, les statistiques criminelles, la prévention du crime, les droits des personnes arrêtées ou détenues et la loi de la protection de la jeunesse. Des sujets aussi controversés que d'actualité, qui risquent d'engendrer des débats fort houleux...

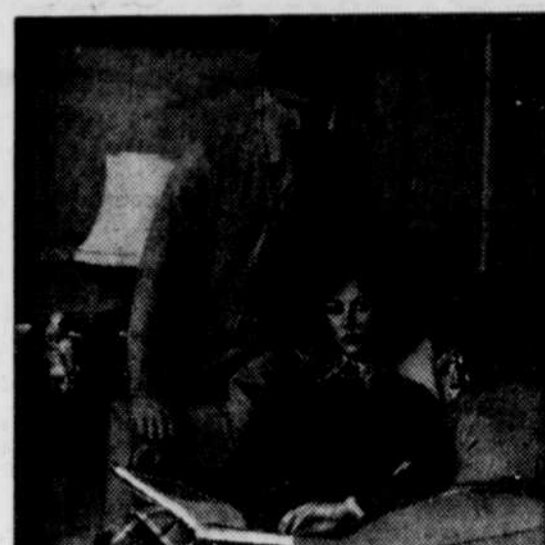
### Détectives coupables

La loi canadienne a toujours permis que des preuves obtenues de façon injuste ou illégale par la police soient admises aux procès. Mais, la semaine dernière, deux détectives de Toronto ont été trouvés coupables de s'être servis d'une fausse déposition sous serment pour inciter un suspect de meurtre à leur faire une déclaration sur l'assassinat d'un avocat. Au procès des détectives, le tribunal s'est fait dire que la police recourait souvent à des procédures semblables.

### Le pire pénitencier?

L'épouse du détenu Yvan Horvat, poignardé dimanche soir dernier à l'institut Archambault de Montréal, soutient que son mari lui avait dit, il y a deux semaines, qu'il craignait pour sa sécurité. Selon Mme Horvat, son époux lui avait dit qu'il n'y avait pas de pire endroit pour vivre qu'Archambault. Il s'agissait du cinquième meurtre à cette institution depuis le début de l'année.

## LA MAISON DARLINGTON



## Les tricots Pringle

Votre garantie de confort et de chaleur



PURE LAINE VIERGE

## LA MAISON DARLINGTON

7, rue Buade, Québec  
692-2268

## Menace d'extradition contre un Canadien

PARIS (AP) — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a évoqué hier la demande d'extradition formulée par le gouvernement suisse contre le professeur canadien Cyril Shirley Belshaw, 58 ans, professeur d'ethnologie à l'Université de Vancouver, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt du 7 novembre du juge d'instruction du canton de Vaud, Suisse, pour le meurtre de sa femme dont le cadavre a été

découvert le 28 mars à Aigle. A l'audience d'hier, le président Jean Fau a simplement demandé au professeur si cette requête le concernait quant à son identité. Il a répondu par l'affirmative.

A la question de savoir s'il acceptait d'aller s'expliquer spontanément en Suisse, il a répondu par la négative, expliquant que la procédure du canton de Vaud ne lui inspi-

re pas confiance, l'inculpé étant mis au secret sans pouvoir communiquer librement avec son avocat. Il s'oppose donc à l'extradition.

Le président lui a dit que la Cour française n'évoquerait jamais les faits qui lui sont reprochés mais le professeur a déclaré qu'il pourrait trouver des preuves pour démontrer qu'il n'est pas responsable de la mort de sa femme.

**Le tabouret emprunté au tracteur**

Le design retourne à la terre. Le tabouret en métal émaillé et chromé. Pour jouer au fermier ou rêver à l'été. Rouge ou blanc. \$55.

**zip** le prêt-à-apporter du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV tel. 871 2221

**Vente avant Noël**

Rabais jusqu'à **50%**

SUR ROBES - JUPES  
CHEMISIERS - PANTALONS  
TAILLEURS - BLAZERS  
CHANDAILS

**Madeleine Labrecque**

Tailles: 8 à 18 ans  
2900, chemin St-Louis  
(Place St-Louis de France)

AMERICAN EXPRESS  
VISA  
MASTERCARD

**Levi's**

**1999**

Notre Prix Cour à \$28.95

- Avante denim
- Avante cord
- Pantomime
- parallel leg denim

De nombreuses autres aubaines en magasin!

**dapper dan**

PLACE LAURIER, STE-FOY

faits divers

# L'origine de l'incendie du Cartiercliffe Hall se précise

MONTREAL (PC) — L'incendie du navire canadien Cartiercliffe Hall, en juin dernier, aurait débuté près d'une cabine où on remisait la peinture, a déclaré, hier, un témoin devant la commission fédérale d'enquête chargée de faire la lumière sur ce sinistre qui a coûté la vie à sept matelots.

M. Albert Normand, un timonier sur ce navire des Grands lacs, a dit que vers 4h, le 5 juin, un des membres d'équipage l'a abordé dans un des corridors menant aux dortoirs: "Albert, il y a le feu dans ma chambre", aurait alors dit le matelot.

Le témoin, qui se dirigeait à ce moment vers les cuisines, a déclaré qu'il avait rencontré Colin Springer, un des membres d'équipage, et qu'il semblait "calme". Springer devait périr dans l'incendie du Cartiercliffe.

Des témoignages antérieurs ont confirmé qu'une des pièces adjacentes à la cabine de Springer servait pour l'entreposage de la peinture.

Cette cabine était située directement au-dessus de la section des réservoirs d'essence.

Tant le second que le lieutenant du Cartiercliffe, qui ont témoigné antérieurement, ont déclaré que la peinture aurait normalement dû être remise à l'avant du navire, mais que l'équipage jugeait qu'il était plus pratique qu'elle soit entreposée près des dortoirs.

Après avoir constaté que le feu faisait rage près de la cabine de Springer, M. Normand s'est dirigé à la course vers les cuisines, où il a tenté d'alerter l'officier en charge de la passerelle.

Interrogé relativement à la possibilité que l'incendie ait été provoqué par un mégot de cigarette, M. Normand a déclaré qu'il ne croyait pas à cette hypothèse parce que le feu s'est propagé trop rapidement. Il a ajouté, par ailleurs, qu'il n'avait pas entendu le signal d'alarme durant l'incendie.

On prévoit assigner 26 témoins au cours de l'enquête qui doit prendre fin le 21 décembre.

Deux autres témoins qui se trouvaient sur le pont du navire au début du sinistre sont venus corroborer ses dires. Toutefois, un ingénieur qui travaillait au même moment dans la salle des machines a soutenu le contraire.

Le Cartiercliffe Hall était parti de Duluth, au Minnesota, à destination de Port-Cartier, au Québec, pour y livrer une cargaison de maïs quand les flammes ont éclaté à bord, alors qu'il se trouvait à environ 15 kilomètres de Copper Harbor, au Michigan.

Le journaliste de 23 ans, en voulant égayé tout le monde par un peu de musique de danse, avait synthonisé CHED parce qu'il n'avait pu capter sa propre station Sur-le-champ, il était congédié par le gérant de CKTS, Ron McLeod.

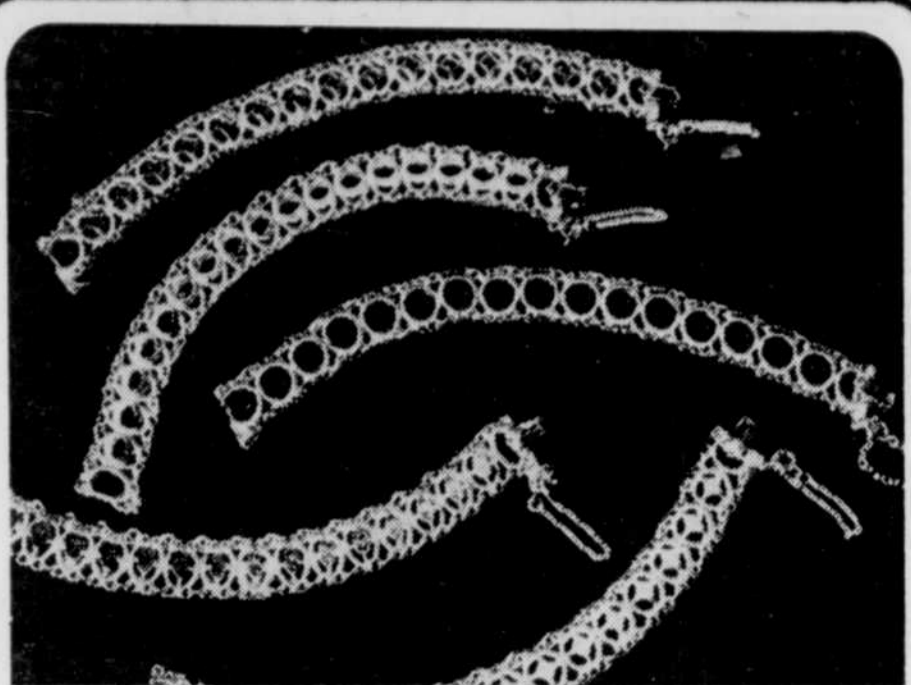
Griffis a déclaré qu'il était très heureux de la tournure des événements. Il songe même à envoyer une carte de Noël à son ancien patron pour le remercier. Son emploi à CHED comporte une augmentation substantielle de salaire.

"Je suis très content. J'ai rencontré tout le monde à CHED et je suis très enthousiaste quant à mon nouvel emploi, a-t-il déclaré."

Malgré tout, Griffis n'a pas apprécié la façon d'agir du gérant de CKTS et il a toujours l'intention de se plaindre à la Commission des relations de travail.

On prévoit assigner 26 témoins au cours de l'enquête qui doit prendre fin le 21 décembre.

**Aussitôt congédié, aussitôt engagé**

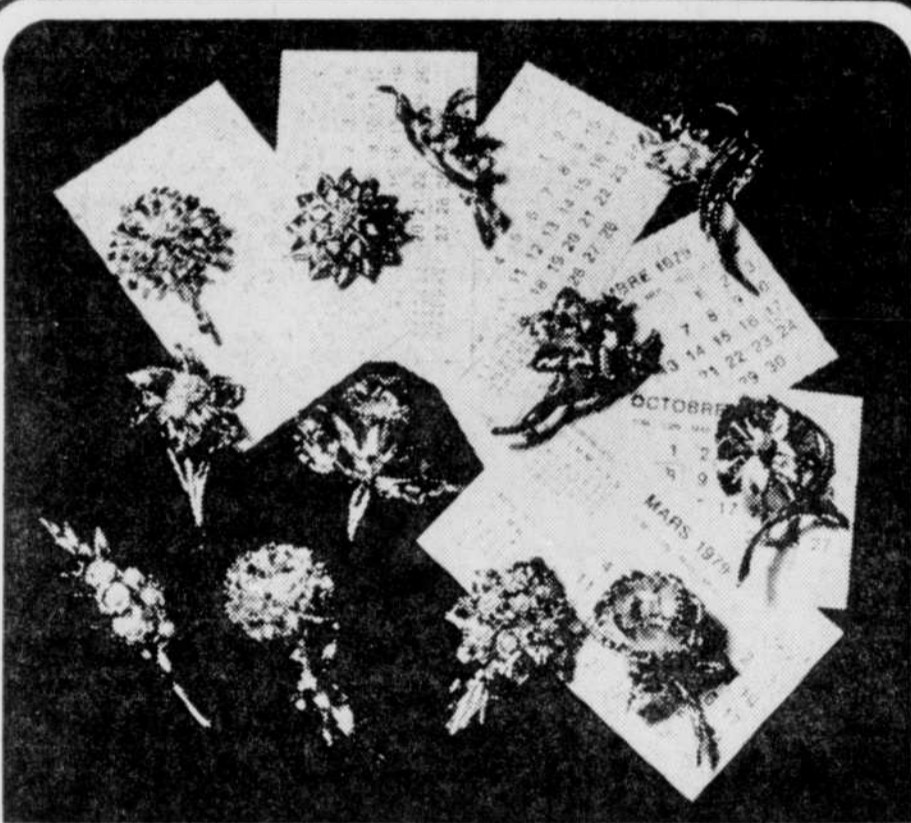


**RAVISSANTS BRACELETS POUR DAMES**

Des bracelets d'une rare beauté au fini doré, imitant l'or à la perfection. Style bracelet charms dans une variété de modèles.

**PRIX LALIBERTE 8.00**

**laliberté**  
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH



**MAGNIFIQUES FLEURS DU MOIS**

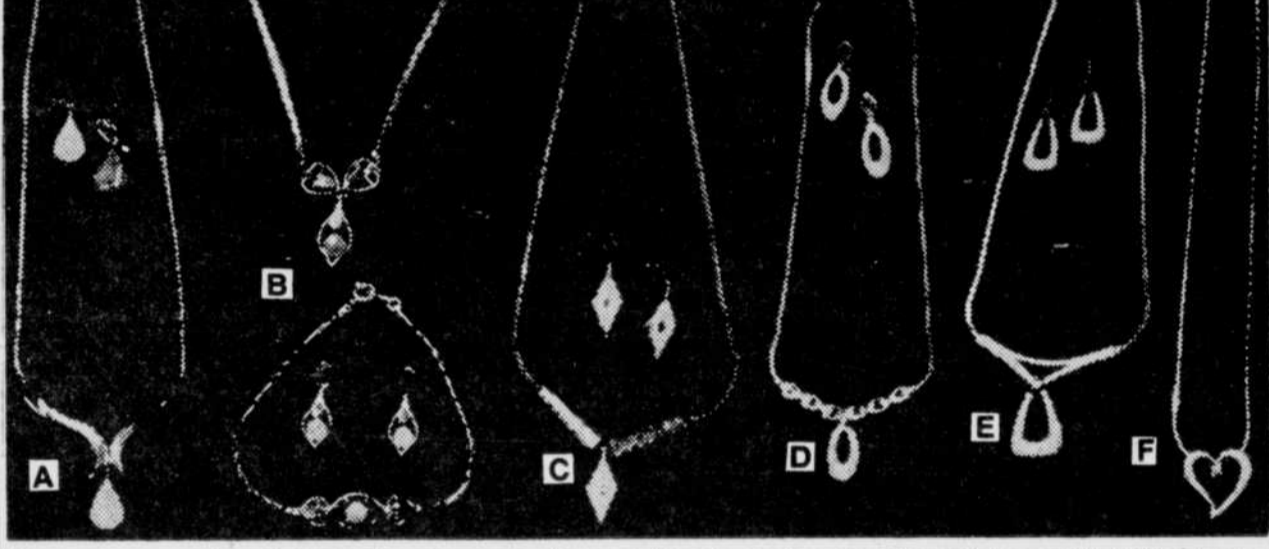
Un cadeau personnel! Chacune de ces fleurs représente un mois de l'année. Riche fini doré, chacune est sertie d'une perle.

**PRIX LALIBERTE 5.00**

**laliberté**  
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

**EN PRIMEUR chez Laliberté la superbe collection de bijoux "PUCCINI"**

Bijoux en or tels que: colliers, bracelets et boucles d'oreilles.



Vous retrouverez dans la fabrication de ces dernières créations le même soin apporté à la fabrication des bijoux en or. Ils sont plaqués or par procédé "KARATCLAD" et sont garantis contre la teissure. D'apparence réelle, ils coûtent une fraction d'un bijou comparable en or.

A- Ensemble pendentif forme de lame et boucles d'oreilles pour appasiler.	32.50
B- Ensemble 3 morceaux: collier, bracelet et boucles d'oreilles avec perle de culture.	52.50
C- Ensemble collier et boucles d'oreilles.	32.50
D- Ensemble collier et boucles d'oreilles.	32.50
E- Ensemble collier et boucles d'oreilles.	32.50
F- Pendentif coeur avec pierre de crystal.	15.95

**laliberté**  
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

**Capotage mortel**

Un accident a fait une victime, la nuit dernière, à Fatima, dans les îles de la Madeleine.

La victime, Mme Pauline Petitpas, âgée de 19 ans, de Cap-aux-Meules, était la passagère d'un véhicule qui a capoté sur la route Petit Pas, près de Fatima.

# des idées LUMINEUSES



Réflex - objectif 55mm F2.2 interchangeable. Posémètre à lecture à travers l'objectif. Vitesses de 1/8 à 1/500. Sabot à contact direct pour flash. Mise au point par microprisme et image brisée. Boîtier noir.

**199.50**



Caméra 35mm entièrement automatique. L'amateur averti peut aussi contrôler les vitesses à son choix. Sabot à contact direct pour flash. Objectif 40mm F2.8.

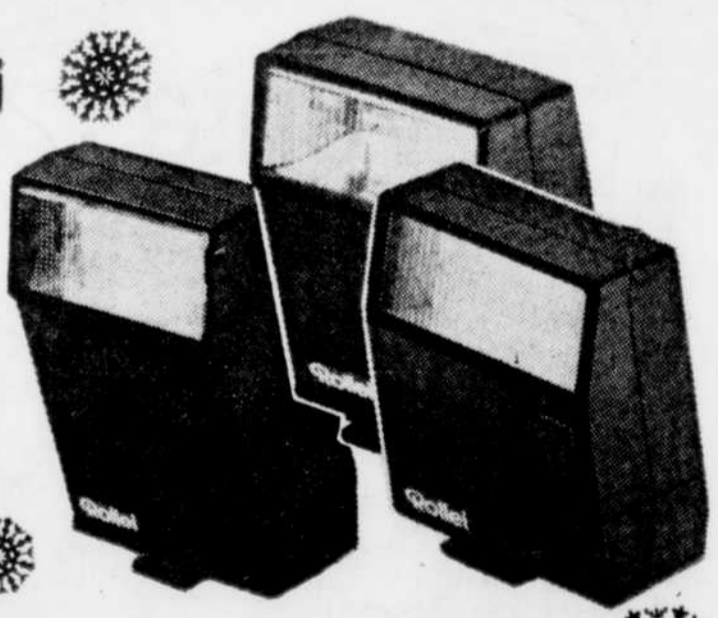
**99.50**  
étui inclus

**FLASH ELECTRO Rollei**

**BETA-1**  
Manuel - NG 56 avec 100 ASA **23.50**

**BETA-2**  
Automatique 1 zone et manuel NG 56 avec 100 ASA **31.50**

**BETA-3**  
Automatique 2 zones et manuel NG 70 avec 100 ASA **83.50**



**SACS PHOTO**

Simili-cuir gingembre  
2 compartiments  
Compact et de belle qualité **14.50**

Cuir noir  
4 compartiments dont un servant de chambre noire **20.95**

PHOTO CENTRE BRUNET

MAIL St-ROCH Québec 529-5741  
PLACE LAURIER Ste-Foy 656-1717  
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504

La photo c'est notre spécialité

**PHOTO CENTRE BRUNET**

**faits divers et justice**

# Le coroner: "Richard n'était pas en état de conduire"

par Guy DUBE

André Richard, un débosseleur-peintre de 36 ans, domicilié sur la 1ère Avenue, à Stoneham, a été tenu criminellement responsable, hier, de la mort de Mme Colette Pilote-Barrette, âgée de 52 ans, de Val-Bélair, survenue sur le boulevard Talbot, à Stoneham, le 8 octobre dernier.

En rendant son verdict, le coroner Maurice Lagacé a déclaré que Richard avait donné des "explications complètement farfelues" dans son témoignage et qu'il n'était pas en état de conduire le soir du drame.

En outre de la victime, l'accident, qui impliquait une Honda et une Omega (auto de Richard) avait fait deux blessés, dont un repose toujours à l'hôpital.

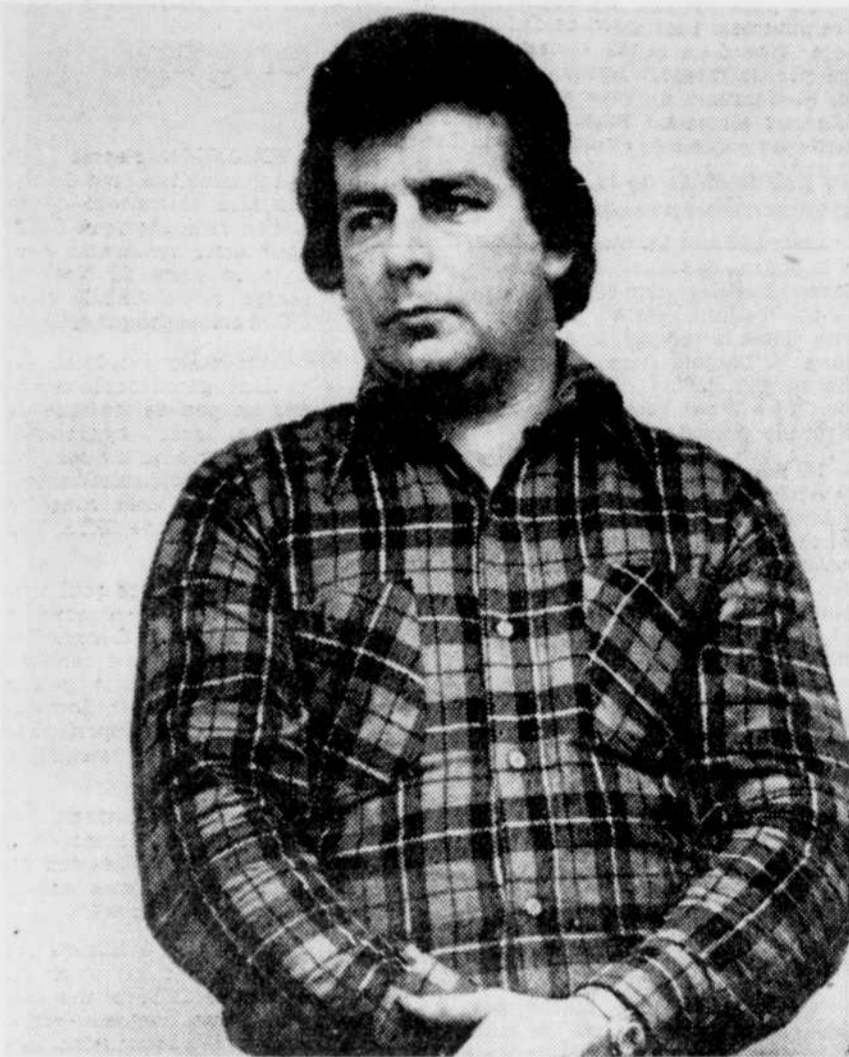
L'agent Romain Welch et le caporal Philippe Michaud, tous deux de la Sûreté du Québec, appelés à témoigner devant le coroner, ont déclaré que Richard sentait la boisson à leur arrivée sur les lieux de l'accident et que le test de l'ivresse avait démontré la présence de 130 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, soit .13, alors que la limite

permise pour pouvoir conduire une automobile est de .08.

Le témoin Richard a déclaré que l'accident avait été causé par son pneu avant droit qui avait éclaté lorsqu'il avait pris l'accotement droit du boulevard Talbot et qu'il a ensuite perdu le contrôle de son véhicule en tentant de le remettre sur la chaussée.

Cependant, les photographies prises par les enquêteurs tendent à démontrer qu'aucun pneu n'avait éclaté ou ne s'était dégonflé, même après l'impact.

Me Lagacé a plutôt retenu que Richard n'était pas en état de conduire et que la boisson serait la cause de cet accident mortel. Richard doit être bientôt mis en accusation au palais de justice de Québec.



Le Soleil, Jacques Deschênes  
André Richard a été tenu criminellement responsable de la mort de Mme Barrette.

## Confession entendue par la Commission de police

MONTREAL (PC) — L'enregistrement de la confession de meurtre de John Francis Gariépy a été entendu, hier, devant la Commission de police du Québec qui enquête sur de présumés actes de brutalité commis par deux détectives de la police de Montréal.

Le juge Guy Tremblay a finalement accepté d'entendre cet enregistrement afin d'en savoir plus long sur l'atmosphère qui régnait lorsque Gariépy décida de confesser un meurtre, en février 1977.

Gariépy, qui fut par la suite acquitté de ce meurtre, soutient que sa confession est le résultat des actes de brutalité commis à son endroit par les policiers Guy Gelderbloom et Jocelyn Dextraze.

Il avait été acquitté, l'an dernier, après que la Cour supérieure eut statué que l'enregistrement de sa confession ne pouvait constituer une preuve puisqu'il était impossible de savoir si l'aveu avait été volontaire.



## VENTE MANTEAUX SPORT



nylon matelassé, popeline matelassée doublés de lainage, velours côtelé doublés de peluche. 6 à 16

rég. jusqu'à \$135

**\$89<sup>95</sup>**

## VENTE MANTEAUX DE SUÈDE

col en mouton véritable, doublés simili mouton.

style canadienne avec capuchon. beige, chocolat, cannelle. 5 à 13

rég. \$335 pour

**\$279<sup>95</sup>**

## VENTE MANTEAUX

rég. jusqu'à \$250

**\$159<sup>95</sup>**

en tweed, mohair ou cachemire et laine, pour petite taille. 4 à 16

## VENTE de vêtements en ultra-suède

réduction de **30% À 40%**

robes manteaux, deux-pièces, jupes et blazers en ultra-suède.

## VENTE à notre boutique

### DANIEL HECHTER

toute notre collection de manteaux, costumes, jupes, pantalons, chemisiers, chandails et accessoires est en vente. rabais de

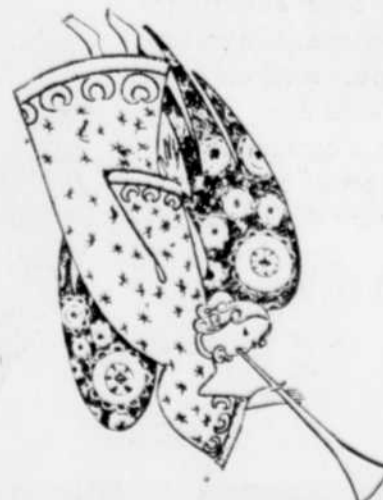
**50%**

## VENTE à notre boutique

### cacharel

la collection d'automne de manteaux, robes, jupes, pantalons, chemisiers et chandails est maintenant en vente. rabais de

**30 à 50%**



la maison  
**simons**  
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

magasinez les soirs de semaine jusqu'à 21 heures. le samedi en soirée à Place Ste-Foy seulement.

# un cadeau musique



Daniel Heru  
Je t'attendais  
Gerard Lenorman  
Boulevard de l'Océan

497  
L.J. ch.

Santana  
Marathon  
Barbra Streisand  
Wet



Gloria Gaynor  
I have a right

597

Donna Summer  
Greatest Hits Vol. 162  
On the Radio

997

Diane Tell  
Entre Nous

597

Bee Gees  
Greatest

997

Michel Normandeau  
jouer

597

Fleetwood Mac  
rusk

1097

Titres à-haut aussi disponibles en cassettes ou bandes 8 pistes à des prix d'aubaine (ou disponibles). Tous les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture, lundi le 24 décembre 1979. Tant qu'il y en aura.

# Faites Confiance à Towers

**HORAIRE POUR LE TEMPS DES FÊTES:**  
Du mardi 11 décembre au samedi 22 décembre ouvert jusqu'à 21h.  
Le 24 décembre ouvert jusqu'à 18h.  
Le 25 décembre, fermé.  
Le 26 décembre ouvert à partir de 13h, jusqu'à 18h.  
Fermé le 1er janvier.  
Le 2 janvier ouvert à partir de 13h, jusqu'à 18h.  
Stationnement Gratuit

Pour la sélection, les aubaines et la satisfaction.

Ste-Foy  
Place Laurier.





# LE BUDGET CROSBIE

## Prix de l'essence: les Québécois philosophent

par Michel CORBEIL

Tantôt avec humour, tantôt avec un brin de fatalité, les automobilistes québécois ont encaissé sans trop maugréer la hausse du prix de l'essence qui entrainait en vigueur, hier matin.

Le consommateur québécois a bon dos, semble démontrer une rapide enquête du SOLEIL conduite à divers points de vente de la ville. Et si la hausse ne fait le bonheur d'aucun conducteur, personne n'a blâmé sévèrement le gouvernement Clark, responsable de l'augmentation.

"Personnellement, cela ne me dérange pas tellement, explique M. Marc Lacroix, un technicien en électronique. Je fais à peine 100 kilomètres par semaine."

"Si c'est une bonne chose? Je n'aurais peut-être pas procédé de cette façon, mais cela doit avoir du bon. Cela va inciter les gens à moins gaspiller, poursuit M. Lacroix. Maintenant, les gens feront moins de petits voyages avec leur automobile. Ils vont aller beaucoup plus à l'essentiel."

"Cette mesure nous touche tous. Mais, que voulez-vous...? De toute façon, certains sont plus 'mal pris' que d'autres. Chose certaine, ce sont les taxis qui vont y goûter."

Propriétaire d'une voiture-taxi, M. Roger Lapointe opine dans le même sens que M. Lacroix. Les temps seront durs dans l'industrie du taxi. "Je sais une chose: certains vont travailler beaucoup plus d'heures."

"Mais, ajoute-t-il de l'air amusé de celui qui en a vu d'autres, à mon âge, je ne mettrai pas ma vie en danger" à faire des heures supplémentaires. M. Lapointe a acheté récemment une voiture américaine au moteur gourmand. "Quand on est habitué à une grosse automobile, on ne change pas facilement. Mais ils font maintenant des petites voitures. Il va falloir s'habituer."

### Le retour au bon sens

Selon M. Michel Baribeau, un pompiste travaillant boulevard Charest, l'affluence a été normale, hier. "Lundi et mardi ont été des grosses journées: les gens faisaient le plein, même s'il ne manquait qu'un \$2 d'essence. Demain, c'est une journée de paye. On verra bien si les gens dépensent moins."

"Aujourd'hui, prétend le pompiste Baribeau, l'ouvrage est 'rentre' comme à l'habitude. Je ne crois pas que cela change, non plus. Les gens n'ont pas le choix. Veut, veut pas, il faut qu'ils fassent le plein. Ça peut coûter les sorties de fin de semaine. Mais, encore là, on ne peut empêcher les gens de vivre."

"Moi, affirme M. Gérard Moisan, un infirmier auxiliaire, je vais me servir de mon véhicule pour des nécessités et beaucoup moins pour mes loisirs. Nous avons changé la valeur des choses. Nous avons oublié qu'une auto, c'est aussi un luxe. C'est difficile d'accepter cela. C'est un retour normal des choses."

"Ce n'est pas une mauvaise décision politique. Tout augmente de nos jours." Une chose chicote M. Moisan: "C'est MAINTENANT qu'on nous dit que c'est un luxe. De plus, le pétrole, c'est pas seulement l'essence. C'est aussi mon système de chauffage."

### Les irréductibles de la consommation d'essence

Ceux qui sont les plus mécontents de la hausse, ce sont ceux qui gagnent leur vie au volant d'un véhicule. "Cela n'a pas d'allure, cela n'a pas de bon sens, clame le conducteur d'un poids lourd, M. Léopold Renaud. Dire que lorsque j'ai débuté comme camionneur, il y a 20 ans, l'essence se vendait 28 sous le gallon."

M. Renaud travaille de nuit avec les équipes de déblaiement des rues de la ville. "Je fais le plein à toutes les 12 heures et j'en mets pour 100 gallons. Qu'est-ce que ce sera alors qu'à l'ancien tarif, je mettais pour \$60?" La solution? "Il faudra faire plus d'heures. Mais, il ne neige pas tous les jours."

M. Renaud travaille pour un entrepreneur de la région. L'augmentation ne met pas son emploi en danger. Mais, si quelqu'un a des paiements à "rencontrer", ça va être dur."

Mais, sur les routes, on rencontre toujours des irréductibles de la grosse cylindrée, des gens qu'aucune augmentation ne semble décourager. M. Gilles Jourdain, un mécanicien, est un de ceux-là. Que pense-t-il de la levée du prix de l'essence?

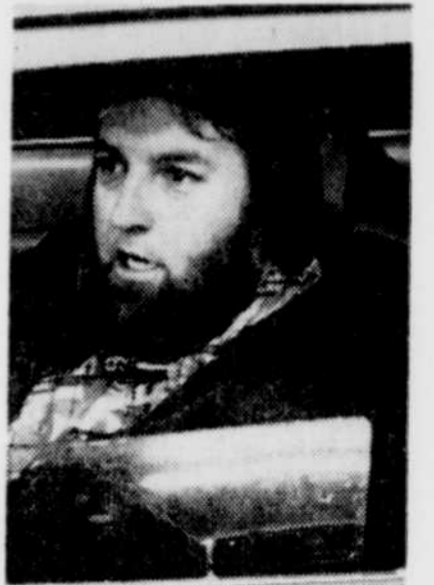
"Moi, cela ne me touche pas, répond-il avec un sourire en coin. Voyez-vous, j'en mets toujours pour \$10 à la fois."



Un peu plus d'argent à donner, un peu moins de monnaie à rendre. A gauche, M. Marc Lacroix, et, à droite, M. Michel Baribeau, pompiste.



M. Roger LAPOINTE



M. Léopold RENAUD



M. Gérard MOISAN



APPAREIL DE MASSAGE POUR LES PIEDS \$35.95

Dorlotez vos pieds grâce à **Scholl**

APPAREIL DE MASSAGE CALORIFIQUE POUR LES PIEDS, MODELE DE LUXE

Un cadeau idéal qui ravira toute votre famille à Noël. Toute l'année, vos pieds seront massés et reposés grâce à l'action chauffante de cet appareil. Disponible couleur ivoire ou bleu or.

EGALEMENT DISPONIBLE: appareil double de massage pour les pieds, sans chaleur, ivoire ou vert, \$28.95

**Scholl** MAGASIN POUR LE CONFORT DES PIEDS

495, boul. Charest est (coin rue de l'Eglise) Québec 2, G1K 3H8 Tél.: 525-7949

**Votre montre est à droite en entrant.**

Plus de 300 modèles de montres disponibles.

MARCOUX

Marcoux diamantaire, 365, de la Couronne, 2ième étage.

*Monalisa*

UNE LIQUEUR DE GRANDS MAÎTRES

S.A.Q. 205 \$6.55



LES DISTILLERIES MELVILLE LTEE

**Charflour**  
une saveur SUPÉRIEURE

CHARCUTERIES JAMBONS

**Pas de hausse à la SAQ d'ici la fin du mois**

MONTREAL (PC) — Les Québécois qui s'empresaient de faire leur provision d'alcool pour le temps des Fêtes peuvent respirer un peu, du moins jusqu'à la fin du mois, puisque les augmentations de taxe prévues dans le budget du gouvernement conservateur ne toucheront pas immédiatement les consommateurs. En effet, même si le budget

présenté mardi par le ministre des Finances John Crosbie prévoit des hausses de la taxe d'accise sur les liqueurs, la Société des alcools du Québec a annoncé hier que ces augmentations n'entraineraient pas en vigueur immédiatement, puisque toute la marchandise présentement dans les magasins de la société aura été payée avant l'entrée en vigueur du nouveau budget.

De plus, les dirigeants de la société ont été incapables de dire de quelle façon se traduira cette décision fédérale de hausser cette taxe. On ignore quand et de quelle façon ces hausses se traduiront sur le prix des vins et alcools.

Place Quebec 524-5263 Place Bonaventure 875-2013 6818, rue St-Hubert 273-2851 St-Bruno 653-9422

**ARMAND BOUDRIAS**

Paletot tempéré par London Fog



**MOTEL METROPOLE**

5225, boul. Métropolitain est (sortie 77) Montréal

9.00 PAR PERSONNE OCCUPATION DOUBLE

RES.: (514) 322-8640

Mme Pierrette Gingras



Vous avez une activité de groupe? Notre service est courtis. Réservez maintenant pour Noël et le Jour de l'An.

Joyeuses Fêtes!

**RESTAURANT YUNNAN**

1414, rue Maguire, Sillery Tél. 527-3411 (En face du stationnement de l'Hotel de Ville)

# LE BUDGET CROSBIE

## Réactions plus ou moins favorables selon les régions

(D'après PC et UPC) — Chez les premiers ministres provinciaux, dont sept sont conservateurs, les réactions au budget du ministre fédéral des Finances varient d'un endroit à l'autre.

M. Peter Lougheed, par exemple, trouve que ce budget est bon pour les Albertains et adapté à la situation économique du Canada.

Le premier ministre de l'Alberta a particulièrement signalé le courage de M. John Crosbie en s'attaquant à l'énorme déficit fédéral de \$10 milliards.

Pour M. Lougheed, de plus, "ce budget va aider à renforcer le dollar canadien".

Signalant la hausse de quatre cents le litre d'essence, le premier ministre albertain a dit qu'il était temps que les Canadiens réalisent que des prix plus réalistes étaient nécessaires pour assurer l'autosuffisance et pour procurer aux provinces productrices un juste rendement sur leurs ressources.

Il a fait remarquer qu'il n'y a pas de taxe provinciale sur l'essence en Alberta et qu'en conséquence, les citoyens de cette province seraient moins touchés par la hausse décrétée par Ottawa. Des mesures seraient aussi prises pour aider les agriculteurs à absorber l'augmentation de la taxe d'accise fédérale.

### Concessions

M. Lougheed a souligné que l'Alberta avait fait suffisamment de concessions à l'intérêt national en réduisant ses demandes d'augmentations du prix du pétrole à 85 pour 100 du prix de Chicago, au lieu de 90 et 95 pour 100 comme réclamé auparavant.

"Plusieurs d'entre nous ne considèrent pas que les intérêts de l'Ontario égalent les intérêts du Canada", a commenté M. Lougheed.

En Saskatchewan, le premier ministre néo-démocrate Allan Blakeney a particulièrement critiqué l'omission d'Ottawa de consacrer de fortes sommes d'argent à l'autosuffisance énergétique.

Il a rappelé que la société Saskoil avait eu des négociations avec Pétro-Canada et Husky Oil pour la construction d'une usine d'huile lourde de \$1 milliard dans la région de Lloydminster, mais qu'il n'était plus question de ce projet.

M. Blakeney a dit douter que le budget puisse maîtriser l'inflation, créer des emplois, réduire les taux d'intérêt, baisser le déficit fédéral ou procurer l'autosuffisance au Canada.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a trouvé que le budget constituait "un pas dans la bonne direction... c'est un budget très courageux".

Il a particulièrement apprécié le programme d'encouragement aux milieux des affaires pour s'occuper plus activement des pêches et le système fiscal destiné "à venir en aide aux Canadiens à faibles revenus et aux petites entreprises dans la région atlantique".

### Davis préoccupé

Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a de son côté exprimé "sa profonde préoccupation" devant les hausses des prix du pétrole et du gaz annoncées par M. John Crosbie.

Selon M. Davis, la décision fédérale contribuera à l'accélération de l'inflation et à un ralentissement de la création d'emplois.

A ses yeux, la politique du gouvernement central soutiendra de l'argent des contribuables canadiens au profit des gouvernements provinciaux, spécialement les provinces productrices, surtout l'Alberta.

Le chef du gouvernement ontarien a répété son opposition à toute hausse des prix dans le domaine énergétique qui ne serait pas accompagnée d'une distribution des revenus pour les provinces et conséquemment pour les consommateurs. M. Davis a admis que la hausse envisagée maintiendrait les prix à un niveau inférieur à ceux en vigueur sur le marché de

Chicago "et vous savez combien on a combattu pour garder notre marge concurrentielle à l'égard de nos voisins américains".

Au Manitoba, le premier ministre Sterling Lyon a donné son appui aux hausses de taxe annoncées dans le budget Crosbie mais s'est dit déçu de la réduction annoncée du déficit fédéral, réduction qui ne va pas assez loin à son goût.

"...C'est le premier budget depuis des années où les Canadiens se sont fait dire leurs vérités - jusqu'à quel point nous sommes endettés et jusqu'à quel point nous vivons au-dessus de nos moyens", a affirmé M. Lyon.

Les mesures visant à aider la petite entreprise et à rapprocher les prix intérieurs canadiens pour le pétrole des prix internationaux sont particulièrement appréciées de M. Lyon.

### Pour et contre

Pour sa part, le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, Lloyd MacPhail, a affirmé que le budget présenté mardi était le meilleur possible dans les circonstances et qu'il contenait plusieurs mesures qui aideront à préserver les provinces maritimes des pressions économiques qui les menacent.

"Ces mesures draconiennes sont absolument nécessaires pour corriger la situation selon laquelle le gouvernement dépensait beaucoup plus, 25 pour 100 de plus, qu'il ne percevait de revenus", a expliqué M. MacPhail.

Enfin, en Colombie-Britannique, le premier ministre créditiste Bill Bennett a déploré que, dans plusieurs domaines, le budget Crosbie ait négligé sa province. Il a notamment regretté que le budget ne s'arrête pas au problème numéro un actuellement au pays, c'est-à-dire les hauts taux d'intérêt qu'il a appelés "l'injuste taxe imposée par la Banque du Canada".

Quel portrait — dans un cadeau de *Pennington*



Comblez ses désirs avec une de nos créations exclusives

A. Gardez-la au chaud. Ce cardigan a été créé pour nous par JACKPOT. Tailles 40 à 46 \$24.98.

B. Du luxe sans pareil par LIZ MOODY. Un pull en angora et laine d'agneau doux que vous ne trouverez pas ailleurs dans les tailles 40 à 46 \$38.00.

C. Notre nouvelle blouse romantique par LORENZO. Elle est parfaite pour le matin ou pour le soir. Tailles 38 à 44 \$24.00.

D. Une création de LORENZO. Notre blouse genre smoking... classique et élégante pour les tailles 38 à 44 \$24.00.

PLACE QUEBEC 523-6885 • PLACE LAURIER 653-2484  
PAS DE COMMANDES POSTAL S.V.P.

### VIOLONS



à partir de **89<sup>95</sup>**

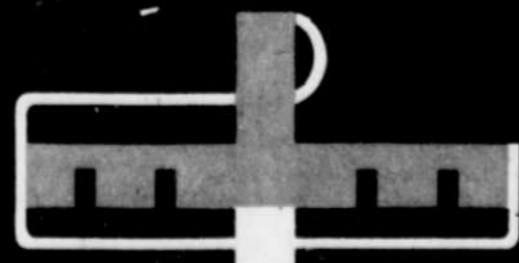


ACCORDEONS à partir de **34<sup>95</sup>**  
HARMONICAS **5<sup>95</sup>** et plus

des cadeaux qui vibrent aux rythmes des Fêtes!



le "grand" de la musique à Québec



marc legrand musique

Place Laurier, Ste-Foy 656-9392

SPECIAL DES FÊTES!

GUITARE G-231

**YAMAHA**

- Etui
- Méthode
- Courroie

Ces 4 articles EN SPECIAL

**145<sup>00</sup>**

Une valeur de \$170



Un instrument de musique... un cadeau des Fêtes, pour toute l'année...

# LE BUDGET CROSBIE



Le président de Dome Petroleum, Jack Gallagher.

Incitations fiscales réduites

## Dome annule un projet de \$100 millions

CALGARY (PC) — Dome Petroleum a annulé son projet de faire construire un navire de forage de \$100 millions, en raison de la forte diminution de la provision pour épuisement prévue au budget fédéral déposé mardi.

M. Jack Gallagher, président de Dome, a expliqué dans une interview, hier, que les contrats et cahiers de charges du navire étaient prêts pour l'appel d'offres.

Ce navire de deuxième gé-

nération devait permettre de doubler la durée de la saison de forage en mer de Beaufort. A défaut de le faire construire, il en résultera une baisse radicale du rythme de forage.

Selon M. Gallagher, les in-

citations fiscales pour le forage en mer de Beaufort sont à présent de 27 cents par dollar, contre 35 cents dans les provinces.

Une grande partie de l'activité d'exploration de Dome

a été financée grâce à divers privilèges fiscaux.

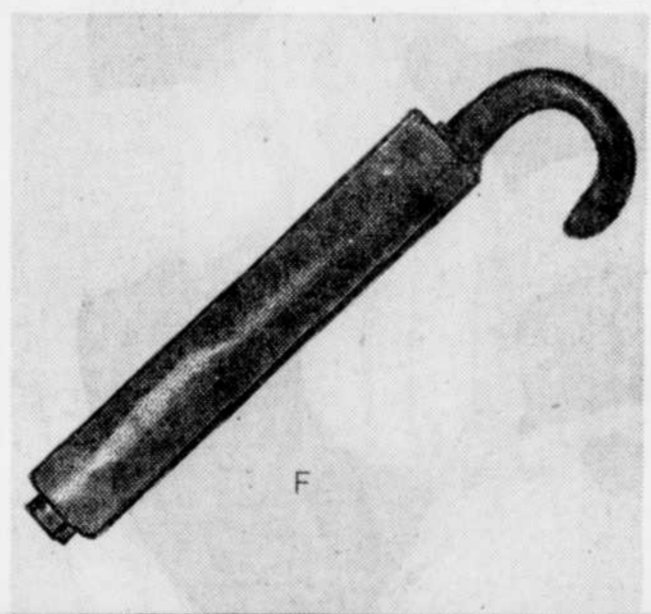
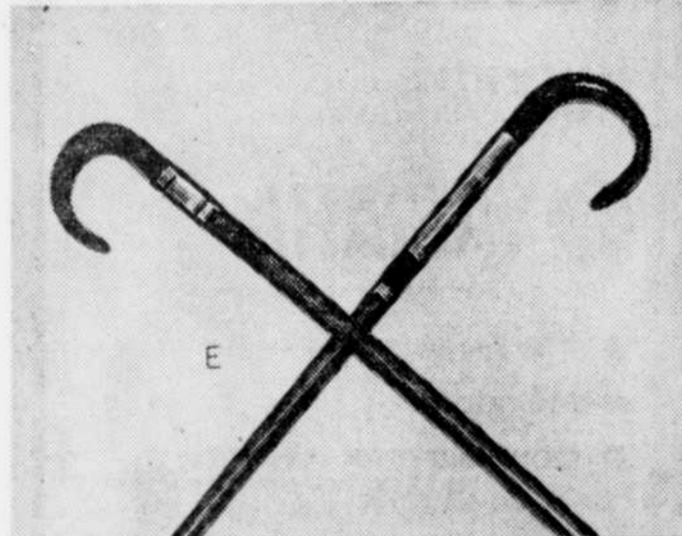
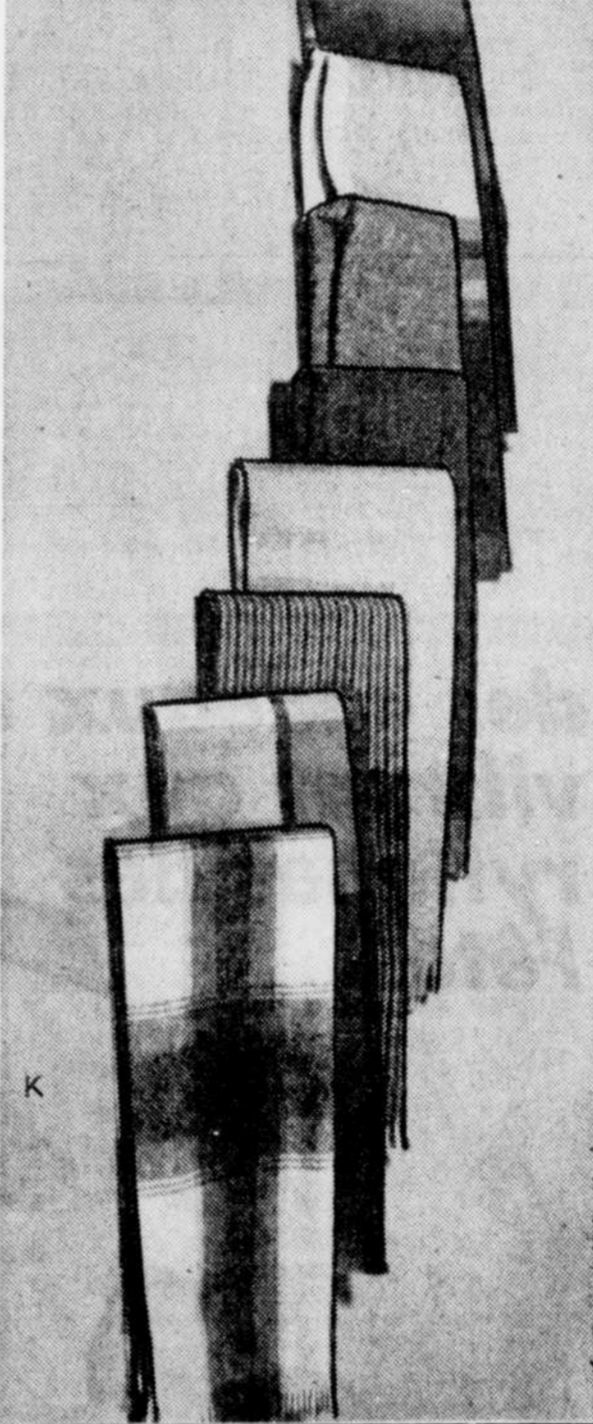
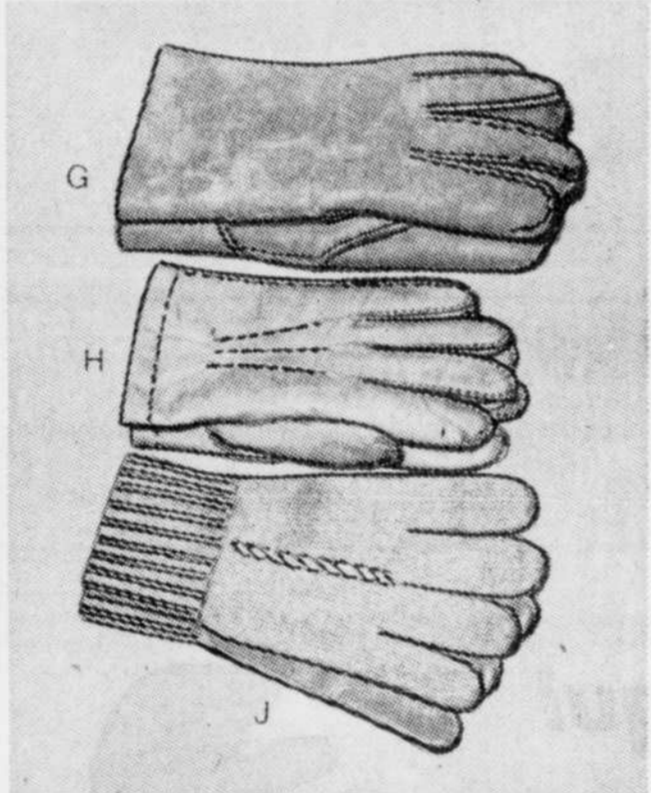
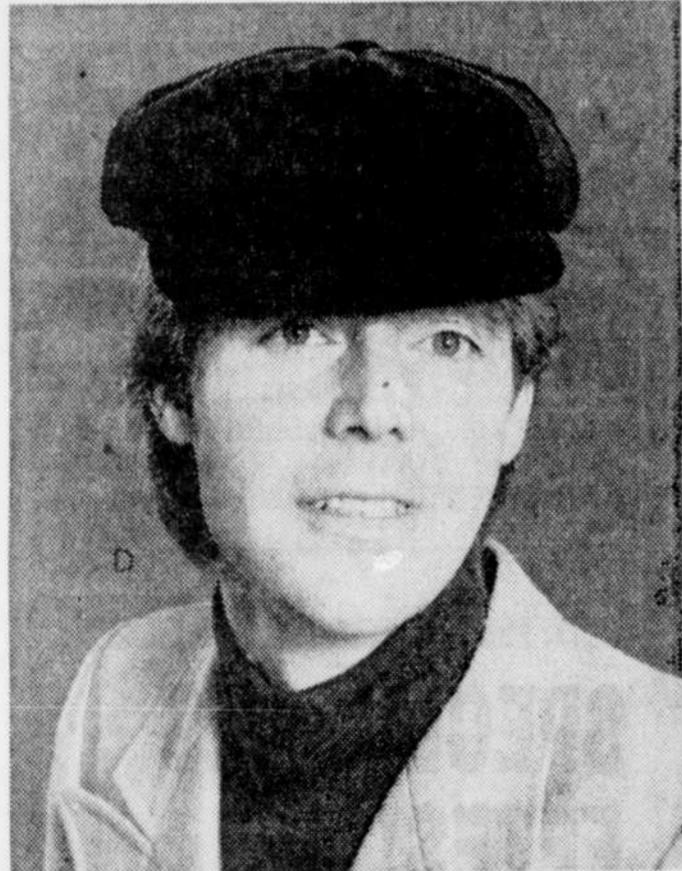
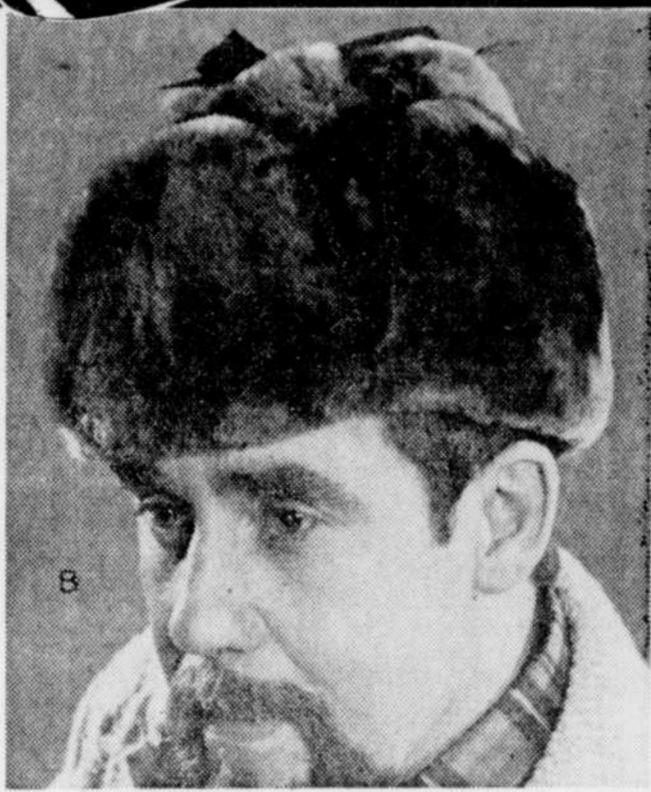
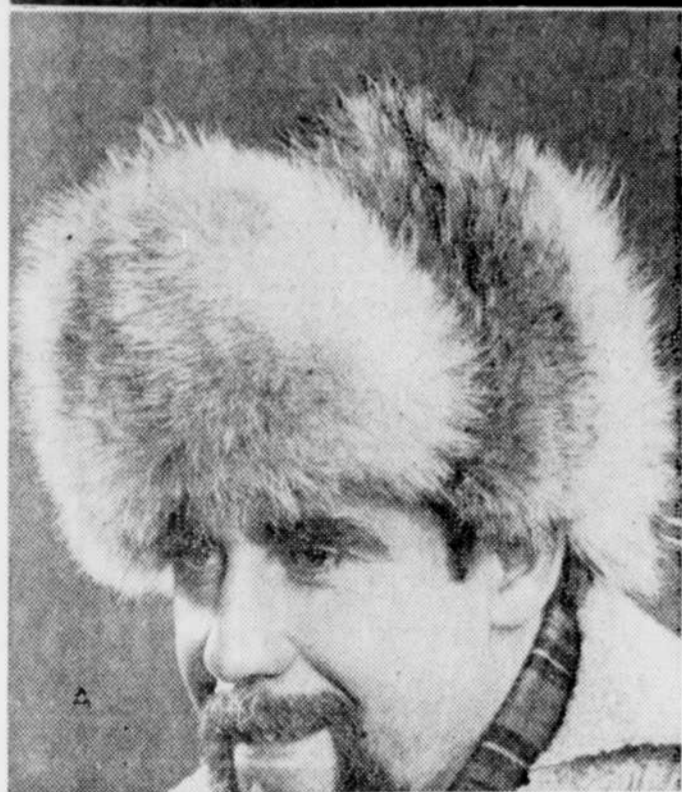
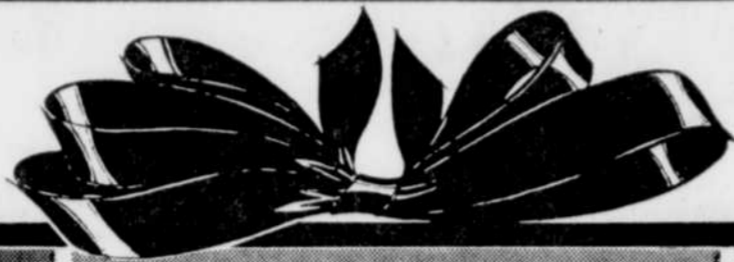
Ainsi que l'explique M. Gallagher, la réduction de la provision pour épuisement, de 66 à 6 pour 100, prévue au budget, aura comme consé-

quence de ramener l'activité d'exploration pétrolière du nord vers les provinces, ce qui serait une grave erreur, selon lui.

La provision pour épuisement permet aux sociétés de déduire 66 pour 100 des frais de forage jusqu'à concurrence de \$5 millions, pour chacun des puits de la région du nord.

Cette mesure et deux autres mesures d'abattements fiscaux ont permis à Dome de se lancer dans l'exploration coûteuse des ressources pétrolières de l'Arctique.

Le ministre des Finances John Crosbie a annoncé, mardi, qu'il prolongerait la provision pour épuisement durant toute l'année 1980, mais uniquement à un taux inférieur.



## Camionnage: tarif augmenté de 5 pour 100

(D'après PC) — Les entreprises de transport par camion du Québec ont annoncé, hier, une hausse de 5 pour 100 de leur taux à la suite de l'imposition, par le ministre John Crosbie, de la nouvelle taxe d'accise de 25 cents sur l'essence et le carburant diesel.

Jusqu'à hier, les compagnies de camionnage étaient exemptées de la taxe d'accise de 7 cents mais, en haussant celle-ci à 25 cents, le ministre Crosbie a fait savoir qu'elle s'appliquerait entièrement aux transporteurs.

Le vice-président exécutif de l'Association du camionnage du Québec, M. Jacques Allary, en annonçant la hausse immédiate de 5 pour 100 imposée au Québec, a dénoncé le gouvernement pour "sa désinvolture à l'égard du camionnage" ajoutant que la preuve était faite qu'à Ottawa en "considère ce service, pourtant essentiel à la vie quotidienne de la population, comme une industrie de second ordre".

Par ailleurs, à Montréal, le président de la Ligue nouvelle de taxis a laissé entendre que des hausses de tarif seront inévitables dans l'avenir, les taxis devant maintenant eux aussi payer la taxe d'accise de 25 cents le gallon sur l'essence alors qu'ils étaient jusqu'à hier exemptés de la taxe de 7 cents qui existait.

A Ottawa, le président de la Canadian Trucking Association, M. Ken McLaren, a pour sa part annoncé que des demandes d'autorisation de hausse de tarif de 10 pour 100 seraient faites aux gouvernements provinciaux.

**CORRECTION**  
Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le lundi 10 décembre, en page B10 de ce journal. Vous auriez dû lire:  
**PANTOUFLES "FOOTMITT" MODELE UNISEXE \$18 (au lieu de \$8).**  
**Syndicat DE QUÉBEC**

**ERRATA**  
Nous désirons apporter les corrections suivantes à notre dépliant Un Noël Emballant paru dans le journal de cette semaine:  
A la page 2, Les Belles Chemises à Manches Longues à \$5.77 sont à manches courtes et non à manches longues tel qu'indiqué.  
A la page 3, vous vendons de Petits Tapis Ovale à \$7.99 et non des Napperons Ovale tel qu'indiqué. Aussi, le Napperon Mod-acrylique Verel II à \$10.77 n'est pas un napperon mais bien un petit tapis.  
Nous regrettons les inconvenients que ces erreurs auraient pu causer à nos clients.  
**Towers**

**25% DE RABAIS sur toutes les montres BULOVA en magasin**

**Maurice Lemieux M.H.B.**  
Diamantaire diplômé de G.I.A.  
Or 10, 14, 18 carats • Bijoux exclusifs  
7, rue St-Louis, Lévis - Tél.: 837-3601

## Comblez vos désirs des fêtes chez Paquet

Sous l'arbre, quelle joie d'entasser les surprises qui réjouiront l'homme que vous aimez

- A. Schapska en loup naturel avec côtés relevés. Moyen, grand. 225<sup>00</sup>
- B. Bonnet en véritable mouton rasé brun moyen, P.M.G. 35<sup>00</sup>
- C. Chapeau en feutre gris, brun, marine, gris foncé. Rebord nouveau. 30<sup>00</sup>
- D. Casquette en feutre 70% polyester et 30% rayonne gris ou taupe. 15<sup>00</sup>  
Modèle semblable en velours uni 100% coton brun, noir, marine, chameau. 10<sup>00</sup>
- E. Canne en bois avec bout de caoutchouc. Pour dames ou hommes. 20<sup>00</sup>
- F. Parapluie télescopique en 100% nylon, étui en cuir. Noir. 19<sup>00</sup>
- G. Gant en peau d'agneau renversé cousu à la main, chameau, tan, acajou. 45<sup>00</sup>
- H. Gant en peau de porc brun ou chameau avec doublure en tricot. 20<sup>00</sup>
- J. Gant en cachemire en acrylique avec paume en peau de chevreuil. 14<sup>00</sup>
- K. Foulards en 100% laine, 100% acrylique, 90% laine/10% polyamide, 70% cachemire/30% laine. 7<sup>00</sup> à 23<sup>00</sup>

R. 17 et 18, r-de-ch, Mail St-Roch, Place Laurier 1er, Galeries Chagnon 2e.  
Faites emballer vos cadeaux à nos comptoirs, Mail St-Roch 2e, Place Laurier 2e, Galeries Chagnon 1er.

**OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 21H. JUSQU'AU 22 DEC.**

**Paquet**  
PLUS PRÈS DE VOUS



# LE BUDGET CROSBIE

## Le Canada, malgré sa chance, vivra une récession

OTTAWA (D'après PC et UPC) — Pendant que le ministre des Finances, John Crosbie, tentait de convaincre les Canadiens qu'ils étaient chanceux malgré tout, des économistes prévoient, hier, que le Canada connaîtra une récession l'an prochain à la suite du budget fédéral rendu public mardi soir.

Parlant à une émission radiophonique de ligne ouverte, le ministre Crosbie a expliqué que le temps était venu de remettre de l'ordre dans notre maison économique pour qu'ensuite le gâteau puisse se remettre à croître.

"Et quand le gâteau commence à croître, vous avez plus de gâteau à distribuer à tout le monde," d'expliquer Crosbie aux auditeurs.

Le ministre a aussi insisté une nouvelle fois sur le fait que, malgré la hausse d'hier, les Canadiens paient

encore leur essence moins cher que les citoyens des autres pays occidentaux.

Quant à l'impact négatif de la hausse des taux d'intérêt, M. Crosbie a expliqué qu'il touchait surtout les petites entreprises pour lesquelles son budget prévoit de l'aide.

### Sombres prévisions

Des économistes ont prédit, hier, que le Canada connaîtra une récession l'an prochain, à la suite du premier budget du ministre des Finances John Crosbie.

Pour les économistes, une récession est constituée de deux trimestres consécutifs sans croissance.

Dans un communiqué, la firme Wood Gundy a dit que le budget montrait que "le conservatisme fiscal

trionphait et apporterait une croissance canadienne en termes réels à zéro ou au-dessous en 1980".

Mais, selon Wood Gundy, le taux d'inflation ne s'élèvera qu'à 9,6 pour 100, comparativement à 9,3 pour 100 actuellement, moins que les prévisions gouvernementales de 11 pour 100, à cause d'une demande plus faible de la part des consommateurs et d'autres restrictions dans la croissance de la masse monétaire par la Banque du Canada.

La firme a ajouté que le budget pouvait susciter de nouvelles demandes pour des salaires plus élevés, parce que les salariés tenteront de maintenir leur niveau de vie.

### Récession

Une autre firme, Informetrica, a également prédit une croissance nulle

pour 1980 à la suite du budget.

Le représentant William Jarvis a déclaré que les mesures budgétaires allaient réduire la croissance réelle de 1,5 ou deux pour 100 à moins de 1 pour 100 l'an prochain.

Pour M. Jarvis, la croissance peut même être négative, si une récession

se produit aux Etats-Unis comme prévu.

M. Jarvis a également prédit des demandes d'augmentations de salaires accrues de la part des salariés.

Un économiste de la Banque royale du Canada, M. Robert Baguley, a quant à lui prédit une croissance de 2

pour 100, ce qui n'affecterait pas grandement le Canadien moyen.

Pour lui, le budget peut même stimuler les investissements de capital dans le secteur énergétique.

"Les choses, a-t-il conclu, ne sont pas si noires qu'on le prédit généralement."

**20%** sur toute notre collection **SEIKO** jusqu'au 22 décembre

les bijoutiers de québec depuis 1937 mail st-roch

### Librairie Garneau

34 rue Sainte-Anne  
Centre d'achats Jadis  
Galeries Chagnon  
Place Fleur-de-Lys  
Place Laurier

**ENSEMBLE PLAQUÉ OR**  
**Targa de Sheaffer**

Stylo-réservoir, pointe or 14 carats \$40.00  
Stylo-bille \$22.50  
Stylo à bille roulante \$30.00 (non illustré)  
Porte-mine (non illustré) \$22.50

**JEU DE CARTES**  
Cartes plasticisées, motifs couleurs, sous coffret plastique

**GLOBE TERRESTRE**  
Géographie physique et politique; inscriptions en français  
diamètre 12 pouces; socle fini 'antique'  
Prix régulier: \$27.95 **spécial: \$19.99**

PARTICIPEZ AU CONCOURS « TIRE-LIVRES » DANS LES LIBRAIRIES DUSSAULT ET GARNEAU  
PROFITEZ D'UN RABAIS DE 10% SUR TOUS LES LIVRES ET ALBUMS POUR LA JEUNESSE

### Spéciaux avant Noël

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI: 13, 14 et 15 DECEMBRE

**\$3.99**

QUANTITE LIMITEE  
1 DISQUE PAR CLIENT

JETHRO TULL CHR-1238  
ANGELE ARSENAULT PS-19907

LED ZEPPELIN SS-16003  
KISS DYNASTY NBLP-7152  
ALAN PARSONS AL-9504  
LAMA CHANTE BREL 9120-410  
GINETTE RENO MM-502  
CHICAGO FC-36105  
ZAPPA SRZ-1-1803  
SUPERTRAMP SP-3706

**\$5.99**

**33/45 INC.**

1er étage  
Disques: "Pop", Classiques, Jazz, Français, Québécois, Folklore international, Enfants, Cinéma, Cassettes et 8 pistes pré-enregistrées, Accessoires ruban magnétique, cassettes, nettoyeurs à disques et autres.  
2e étage  
Salon de haute fidélité, et télévisions.

POUR LES SONS DE VOTRE TEMPS  
MAIL ST-ROCH (face Pollack) 529-6024

### Le vrai spécialiste de la couleur est fier de s'unir à ZENITH le leader mondial en télécommande

Venez choisir dans notre collection de **TELECOULEURS ZENITH 1980**

**20" Télécommande 105 canaux**  
Modèle SL-1961

VENEZ NOUS PROPOSER VOS CONDITIONS DE PAIEMENT, NOUS SOMMES OUVERTS A VOS PROPOSITIONS

Possibilité de 105 canaux  
PLUS BESOIN DE CONVERTISSEUR  
ZOOM à gros plan instantané

COMMANDE A CLAVIER SILENCIEUX ET FACILE A MANIPULER: met l'appareil en marche ou l'éteint... change les canaux... règle le volume désiré d'une façon constante... supprime le son

Style Colonial SL-2545 M

**Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël**

Depuis 17 ans déjà, plus de 65,000 clients satisfaits ont transigé et fait confiance à

## A. Cloutier radio-tv INC.

840, MYRAND, STE-FOY — Tél.: 527-8123



**pierre  
champagne**

de 9h. à 11h. le matin  
Téléphone: 647-3434



## SICO...s'y connaît

Tout le monde connaît la peinture Sico et beaucoup savent aussi que cette compagnie a vu le jour dans la région de Québec. Peu savent cependant que Sico Inc. avait l'honneur de recevoir, récemment, à Paris, cinq médailles d'or pour ses émaux, ses latex et ses vernis, lors de la 16e sélection mondiale des produits d'entretien, de peintures et de vernis. Ce prestigieux concours international est organisé par Monde Sélection qui regroupe, à lui seul, 29 pays différents.

M. Marcel Deslauriers, de Québec, président du conseil et chef de la direction, s'est donc fait un plaisir de représenter la compagnie Sico pour recevoir ces médailles d'or qui lui ont été remises par M. G. De Bruyn, directeur de Monde Sélection, lors du gala des présentations au Grand Hôtel de Paris.

Il n'est pas étonnant que la compagnie Sico, le plus important fabricant de peinture à capitaux exclusivement canadiens, vienne d'acquiescer deux nouvelles compagnies: l'une ontarienne, Penfound Varnish (CVI Paints) de Toronto, la

division de peinture Crown Cork and Seal Co., et l'autre américaine, l'usine de Nu Brite Chemical, située à Taunton, Massachusetts. Cette dernière acquisition nous permet de constater la progression du groupe Sico vers une expansion internationale.

En 1967, la compagnie Sico avait déjà mérité deux médailles d'or pour l'excellence de ses produits lors de la quatrième sélection mondiale des peintures et vernis. Ces médailles sont imprimées, côté pile et côté face (on dirait qu'il y en a quatre) sur les boîtes de peinture que vous achetez. Avec les cinq de cette année, ça fera sept médailles.

Si les gens du marketing de chez Sico décident d'imprimer toutes ces médailles d'or, côté pile et côté face, sur les prochaines étiquettes entourant les gallons de peinture, ça fera... 14 médailles d'or. Il ne restera pas beaucoup de place pour écrire le nom de la compagnie ni la sorte de peinture ni la couleur.

Le moins que l'on puisse dire c'est que Marcel Deslauriers porte bien son nom.

## Le Club automobile: 100,000 membres

Le Club automobile du Québec, un organisme sans but lucratif fondé en 1912, vient de franchir le cap des 100,000 membres. Axé principalement sur des services à l'automobiliste tant d'ordre technique que touristique, il étend maintenant son action dans quatre coins importants du Québec: Brossard, Trois-Rivières, Chicoutimi et Québec.

La plus récente acquisition du Club automobile dans la région, un centre de vérification technique ultra moderne, a ouvert ses portes récemment à l'intersection des boulevards Henri-IV et Hamel.

Ce centre de vérification succède à deux ou trois garages qui étaient à la disposition des mem-

bres du club depuis déjà plusieurs années. Les activités de cette nouvelle acquisition sont axées principalement sur les vérifications mécaniques de véhicules: avant l'achat ou la vente d'un véhicule usagé, après une réparation douteuse, avant de partir en voyage, avant que la garantie du fabricant n'expire ou pour dépister un problème mécanique particulier.

Bref tout est beau, tout est parfait, sauf que (excusez-moi de tourner le fer dans la plaie) le centre en question n'est pas ouvert le dimanche. Même un membre du Club automobile n'a pas le droit d'être victime d'une panne majeure le dimanche. Il doit attendre au lundi.

## Un job "dans le ciment"

Samedi prochain, au Château Frontenac, lors de la soirée annuelle de la compagnie Les Ciments du Saint-Laurent, 47 employés de l'usine de Beauport seront fêtés, en présence du président et chef de la direction, M. Jacques Giasson, à l'occasion de leurs 25 ans de service. La compagnie tient à souligner que, parmi les 150 employés embauchés au début des opérations, 55 ou 37 pour 100 auront complété, cette année, 25 ans de service. Rappelons que la construction de la première usine de la compagnie date de juillet 1953 et que l'exploitation

proprement dite débutait en novembre 1954.

Cette stabilité au sein de son personnel, dont la compagnie s'enorgueillit à juste titre, a contribué dans une large mesure à l'essor considérable qu'a connu les Ciments du Saint-Laurent qui compte maintenant, avec ses filiales, plus de 3,000 employés.

Cette soirée du 15 décembre servira de prélude aux fêtes qui auront cours en 1980 pour célébrer le 25e anniversaire des Ciments du Saint-Laurent.



## Quinze boursiers

Une grande première a eu lieu récemment sur le campus de l'université Laval lorsque M. Jean-Marie Cloutier, président de la Fondation université Laval, a remis \$90,000 en bourses à 15 étudiants au doctorat.

Chacune de ces bourses a une valeur de \$6,000 et est renouvelable pour trois ans, soit la durée moyenne des études doctorales. Les 15 boursiers ont été sélectionnés parmi 64 candidatures reçues par l'École des gradués, suivant des critères qui tenaient compte, notamment, de l'excellence des résultats de l'étudiant et de ses progrès.

Les 15 élus sont: Lise Boily-Blanchette (sciences sociales), François Cavayas (foresterie et géodésie), Michael Chapman (foresterie et

géodésie), Michel Deslierres (sciences sociales), Yves Dubé (science et génie), Geneviève Fournier (science de l'éducation), Augustin Gakwaya Geneviève Fournier (science de l'éducation), Augustin Gakwaya (sciences et génie), Vital Gaudreault (sciences sociales), Pierre Naknira (lettres), Bruce Clark (philosophie), Jean-Guy Goderre (sciences sociales), Robert Marceau (sciences sociales) et Jean-Loup Robert (sciences et génie).

Ce geste, qui fut rendu possible grâce à l'appui des Anciens de Laval, a permis pour la première fois à la fondation, de souligner de façon concrète l'intérêt qu'elle porte à la recherche et aux études avancées à l'université Laval.

## Mon carnet mondain

### Philosophes diplômés

Les étudiants diplômés de la faculté de Philosophie de l'université Laval tiennent, ce midi au local 3830 du pavillon Vachon, une assemblée générale dans le but de mettre sur pied une association étudiante.

### La boustifaille

Le Service des loisirs de Lévis, en collaboration avec la Corporation du centre d'art, le club Optimiste, la Société d'horticulture et les cercles des fermières de Notre-Dame et de Christ-Roi présentent, les 14, 15 et 16 décembre, à la maison Louise-Carrier de Lévis (33 rue Wolfe) une "boustifaille". On pourra, sur place, participer à une dégustation avant d'y faire l'achat de mets du temps des fêtes. Demain, c'est de 19h à 23h. Samedi et dimanche, de 13h30 à 17h.

### Maternelle photo

Aujourd'hui, demain et après demain, le Royaume de la Caméra, 359 est boulevard Charest, présente une "Maternellephoto" pour enfants avec leurs parents. Il y aura un clown, des s et demain, c'est de 15h à 21h et samedi, de 10h à 18h. Il y a bien sûr, des caméras à gagner.

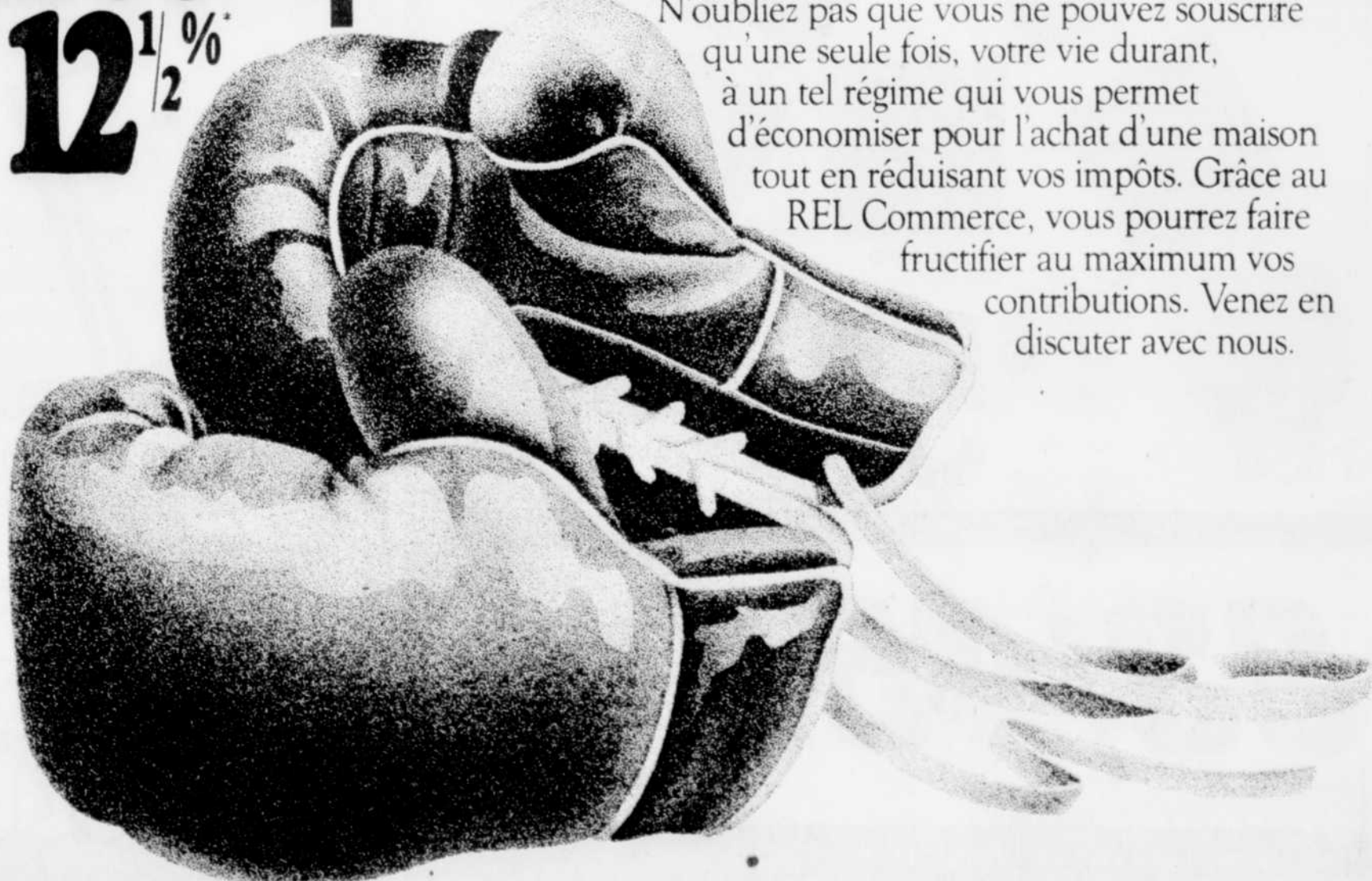
### Actuariat Laval

Comme à chaque année, les étudiants du programme d'actuariat de l'université Laval font des étincelles aux concours de la Society of Actuaries de Chicago. Cette année, Sylvain Poirier s'est classé deuxième à l'examen no 2 et il a, pour cette raison, reçu un prix de l'Institut canadien des actuaires. L'Institut canadien des actuaires offre un prix aux deux premiers de chaque concours, s'ils sont étudiants dans une université canadienne.

# Les points forts du REL Commerce

- TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ\*
- AUCUNS FRAIS DE SOUSCRIPTION
- AUCUNS FRAIS D'ADMINISTRATION
- FRAIS DE RÉSILIATION MODIQUES
- DÉPÔT INITIAL PEU ÉLEVÉ: il suffit de \$50 pour souscrire au REL Commerce
- VOUS FIXEZ ENSUITE VOUS-MÊME LE MONTANT DE VOS CONTRIBUTIONS
- AU BESOIN, PLAN DE PAIEMENT MENSUEL en douze étapes faciles au lieu d'un seul versement

# 12<sup>1/2</sup>%



## Nous ne craignons pas la concurrence...

## Nous avons le grand favori

Si vous envisagez de souscrire à un régime d'épargne-logement, nous vous invitons à comparer les divers régimes qui sont sur le marché. Le REL Commerce présente de nombreux points forts, qui en font réellement le grand favori.

N'oubliez pas que vous ne pouvez souscrire qu'une seule fois, votre vie durant, à un tel régime qui vous permet d'économiser pour l'achat d'une maison tout en réduisant vos impôts. Grâce au REL Commerce, vous pourrez faire fructifier au maximum vos contributions. Venez en discuter avec nous.



**BANQUE DE COMMERCE  
CANADIENNE IMPÉRIALE**

\*L'intérêt annuel est calculé sur le solde mensuel minimum et capitalisé semestriellement. Le taux d'intérêt peut être modifié sans préavis.

# La Presse aidée par ses syndicats

par James ALLEN

MONTREAL (PC) — Les syndicats coopèrent avec la direction dans l'espoir de soutenir le quotidien d'après-midi La Presse, qui fait face à une vive concurrence.

Même si la direction refuse de parler de pertes, elle a lancé une campagne destinée à restaurer "l'équilibre financier" en éliminant entre 150 et 175 des 1,500 emplois que le journal fournit à l'heure actuelle.

De source syndicale, on estime à une centaine le nombre d'employés des différents services qui ont profité de compensations monétaires pour prendre une retraite anticipée ou pour démissionner au cours des derniers mois.

On croit que plusieurs autres suivront cet exemple l'an prochain.

Tant et aussi longtemps que les travailleurs seront traités avec justice, nous sommes disposés à faire tout ce qui est possible pour aider le journal à reprendre le terrain perdu", a déclaré M. André Beaulieu, dirigeant du syndicat des typographes, qui compte 275 membres.

Jusqu'en 1977, le quotidien de grand format accusait le plus fort tirage de tous les journaux québécois, mais il devait être alors dépassé par le Journal de Montréal, un tabloïd du matin.

Le Journal, qui est caractérisé par une couverture spor-

## la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

tive encyclopédique et une spécialisation dans les faits divers violents, tire actuellement à 307,000 exemplaires.

La Presse vient au second rang avec 165,900 exemplaires, ce qui est bien loin du sommet de 221,300 exemplaires qu'elle atteignait en 1971.

Le seul quotidien anglophone de la ville, la Gazette, tire 215,000 exemplaires en semaine et 290,000 le samedi.

Les employés de La Presse se sont inquiétés à la suite de la fermeture de deux quotidiens montréalais au cours de la dernière année.

Le premier à plier bagages aura été le Montréal-Matin, un tabloïd du matin appartenant à La Presse et produit dans le même immeuble.

En septembre dernier, le Montreal Star fermait également ses portes.

Ce quotidien anglophone avait un tirage supérieur à celui de la Gazette, jusqu'à ce qu'une grève de six mois ne mette fin à son hégémonie.

Lorsque la direction annonça qu'elle cessait de publier le journal, un millier d'emplois furent éliminés.

### Pas de fermeture

Même si elle est disparue des kiosques pendant sept mois en 1977-78, à cause d'une grève, La Presse ne subira pas le même sort que les deux autres quotidiens, affirme le vice-président exécutif du journal, M. Fernand Roy.

Il signale que le tirage remonte vers le niveau qu'il atteignait avant la grève.

Au cours d'une entrevue, il a soutenu que les gains astronomiques marqués récemment par le Journal de Montréal étaient directement imputables à la fermeture de Montréal-Matin et au transfert de ses quelque 80,000 lecteurs.

"La Presse n'a pas cédé de terrain au Journal de Montréal, a dit M. Roy. Un quotidien d'après-midi sérieux aura toujours sa place à Montréal".

Selon lui, l'une des grandes différences entre les deux quotidiens est que les gens apportent La Presse chez eux pour la lire, alors qu'ils jettent le Journal après l'avoir parcouru.

Il croit que les Montréalais continueront à acheter un second journal, plus substantiel.

Malgré tout, on procédera l'an prochain à une réévaluation en profondeur du quotidien de la rue Saint-Jacques, tant au chapitre du contenu que du marketing et de la gestion.

Les publicitaires montréalais se demandent actuellement si La Presse peut conserver sa position traditionnelle de leader des médias publicitaires du marché francophone.

La seule étude récente de la presse francophone a été commandée l'an dernier par le Journal de Montréal.

Selon les directeurs d'agences de publicité, cette étude rencontre tous les critères scientifiques.

Loin de qualifier le quotidien de Québecor, de journal de "boîte à lunch", les auteurs de l'étude soutiennent qu'une importante proportion des lecteurs du tabloïd provient de la population aisée recherchée par les annonceurs.

Selon l'étude, le Journal touche 41 pour 100 des foyers dont le revenu se situe entre \$25,000 et \$30,000 et 39 pour 100 des foyers dont le revenu est supérieur à \$30,000.

La Presse, elle, atteint 30 et 43 pour 100 dans les mêmes catégories de clientèle. Même si ce quotidien mène par 43 pour 100 contre 23 pour 100 chez les membres des professions libérales ou chez les semi-professionnels, le Journal atteint 47 pour 100 de l'auditoire du monde des affaires, au regard de 22 pour 100 pour La Presse.

Le directeur des médias de l'une des plus importantes agences de la métropole affirme que La Presse maintient sa position dans la publicité au détail, mais que cette situation pourrait être modifiée si des changements n'interviennent pas.

"Plusieurs publicitaires anglophones de Toronto sont restés fidèles à La Presse par habitude, mais il n'en sera pas toujours ainsi", a-t-il expliqué.

M. Roy a soutenu que le quotidien ne perdait pas d'argent, mais il a refusé de citer des chiffres.

Le financier Paul Desmarais détient au moins 75 pour 100 des actions de La Presse. Il est également président du conseil de Power Corporation.

Les performances financières du journal ne sont pas publiées.

Un porte-parole de Power Corp. a nié les rumeurs se-

lon lesquelles M. Desmarais, qui contrôle également trois autres quotidiens québécois, soit sur le point de se défaire de sa principale publication.

"On nous accuse généralement de vouloir acheter tous les journaux du Québec ou de chercher à les vendre", a dit M. John Rae.

### Bon accueil

Les syndicats ont été assez réceptifs aux efforts entrepris par la direction pour réduire le personnel.

"Parce que Power Corporation menait la barque, les syndicats n'ont pas hésité dans le passé à exercer des pressions pour que le journal engage beaucoup de personnel", a déclaré le président du syndicat des typographes.

"Ce qui est arrivé au Star nous démontre que nous avons été sages de ne pas nous opposer aux réductions", a-t-il ajouté.

Le leader syndical croit que La Presse éprouve des difficultés financières, mais "je ne crois pas que nous soyons sur le point de fermer".

Président du syndicat des pressiers, M. André Doran affirme pour sa part qu'il y a un réel surplus de personnel technique et plus particulièrement "depuis la fermeture du Montréal-Matin".

## DE RETOUR... à notre succursale de Lévis:



ROBERT GAGNON  
conseiller



DANIEL ROCHEFORT  
conseiller

C'est avec plaisir que vous retrouverez messieurs Gagnon et Rochefort, nos experts-conseillers dans la vente d'automobiles. Venez les rencontrer chez

## LA CANARDIERE AUTOS

72, ROUTE KENNEDY, LEVIS

837-9371

A L'OCCASION DES PARTIES DES FETES

## Négroni

LE RESTAURANT PAR EXCELLENCE...

Spécialités: Hors-d'oeuvre: Moules Poulette Escargots de Bourgogne Scampis Portofino flambés Avocat farci Cocktail de crevettes etc.

Paëlla à son meilleur Le Crabe bouilli, grillé ou flambé Le Homard vivant

Spécialités flambées: Steak au poivre vert Filet mignon Negrone Les Rognons de Veau à l'Armagnac

Nous offrons également une table d'Hôte de grand choix et un menu d'hommes d'affaires excellent.

Le soir, nous donnons les timbres de stationnement de l'Hôtel de Ville (gratuits)

Rés. 692-3851

Pourquoi payer plus cher?

RABAIS DE 30% SUR BIJOUX AVEC ETIQUETTE OR

Faites un bon placement. Offrez-lui:

Des perles de toutes les couleurs  
Colliers en or 10, 14, 18 carats  
Bagues exclusives avec pierres précieuses  
Chaines — Broches — Boucles d'oreilles d'Italie et d'Espagne —  
Bracelets de toutes formes.

**BAGUE**  
14 carats  
avec diamants 0.82 points.  
Prix rég. \$1,900  
SPECIAL  
**\$1,330**

Réparation de bijoux  
Service rapide par des joailliers experts.

**RABAIS**  
Nous avons la collection complète de montres SEIKO

Achetez en toute confiance. Tous nos bijoux portent une garantie entière. Venez sans tarder et prenez le temps d'admirer notre grande collection de bijoux modernes exclusifs.

WRS  
**W.R. SAVARD, joaillier**  
2461, chemin St-Louis (coin côte Gignac)  
Centre commercial Parc Falaise, Sillery — 653-3115

Guy Rouleau

# guy rouleau

OPTICIEN D'ORDONNANCES

## aussi à Loretteville

592, rue Racine (coin boulevard l'Ormière)  
843-6542 (418)

- choix de lunettes (montures), essai par vidéo, voyez-vous à l'écran.
- verres de contact: souples / rigides / permanents, à port prolongé.
- verres correcteurs.
- réparations de montures.
- évaluation de l'acuité visuelle lors de l'ajustement des verres.
- service de laboratoire de finition de lentille.
- prescriptions d'ophtalmologistes et d'optométristes.
- cartes de crédit: Chargex et Master Charge

**Québec**  
699, boulevard Charest est  
523-6958  
**Cie Paquet**  
**Mail St-Roch**  
545, St-Joseph  
524-5121

**Loretteville**  
592, rue Racine  
843-6542

**Complexe centre-ville Ste-Foy**  
entre Place Laurier et Place Ste-Foy  
2590, boulevard Laurier  
659-3232  
Niveau boutiques  
659-3047

AUSSI A Havre St-Pierre, Schefferville, Gagnon, Fermont, Mont-Wright, Forestville, Natashquan.

Bientôt, à Ste-Foy, vous verrez bien!



# L'avortement, question de conscience dit Clark

OTTAWA (PC) — Pour le premier ministre Clark, l'avortement est une question de conscience personnelle et la loi à ce sujet doit s'appliquer avec justice dans tout le pays.

Dans le communiqué que son bureau envoie à ceux qui demandent son opinion sur l'avortement, M. Clark signale qu'il ne tente pas d'influencer ses députés dans un sens ou dans l'autre.

"Je n'ai pas cherché à imposer un point de vue sur l'avortement aux parlementaires de mon parti, note-t-il, mais j'ai laissé chacun d'eux libre de se prononcer selon ses convictions personnelles."

M. Clark a dit qu'il appuyait les conclusions d'un comité sur l'avortement, créé en 1977 par l'ancien gouvernement libéral.

Le comité, dirigé par le sociologue torontois Robin Badgley, a trouvé que la loi sur l'avortement était interprétée de façon différente dans les provinces et que les services offerts n'y étaient pas les mêmes.

Mais le comité, signale M. Clark, a trouvé que "la majorité des gens trouvaient la loi elle-même juste et ne désiraient pas qu'elle soit modifiée".

Cette loi, adoptée il y a 10 ans par

le Parlement, donne l'autorité nécessaire à des comités d'hôpitaux pour permettre les avortements thérapeutiques quand la santé ou la vie de la femme sont mises en danger par la grossesse.

La loi sur l'avortement est contenue dans le code pénal, mais son application relève des provinces.

M. Clark a déjà annoncé son intention de poursuivre la politique de l'ancien gouvernement de consultations avec les provinces au sujet de l'avortement. Il a d'ailleurs demandé aux ministres David Crombie, de la Santé, et Jacques Flynn, de la Justice, de consulter les provinces.

# Morue: Peckford est accusé de nuire à l'unité nationale

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Le premier ministre de Terre-Neuve a nié, hier, que sa dispute avec Ottawa et la Nouvelle-Ecosse au sujet de la morue de la mer du Labrador ait des répercussions sur l'unité canadienne.

Dans une interview, M. Brian Peckford a signalé qu'il ne s'agissait que d'une divergence d'opinion, qui n'affectera en rien les relations fédérales-provinciales.

M. Peckford a répété que Terre-Neuve exigeait 85 pour 100 des prises

pour ses pêcheurs côtiers et le reste, soit 15 pour 100, pour ses chalutiers hauturiers.

Cette position a été condamnée dans une résolution adoptée à l'unanimité à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Ecosse. Des députés, à cette occasion, ont accusé Terre-Neuve de nuire à l'unité nationale.

La même accusation a été reprise, mardi à Saint-Jean, par le ministre fédéral des Pêches, M. James McGrath.

"Comment aurais-je pu prévoir,

a-t-il déclaré, que Terre-Neuve aurait adopté une position qui peut conduire à la balkanisation à un moment où (cette province) a plus à gagner de l'unité canadienne et d'une action politique concertée que jamais auparavant dans notre histoire?"

M. McGrath a tenu à préciser que le quota de 180.000 tonnes de morue, en 1980, sera ainsi divisé: 110.000 aux pêcheurs côtiers de Terre-Neuve, 45.000 aux chalutiers hauturiers canadiens et 25.000 aux navires étrangers.



## DES FÊTES DÉLICIEUSES!

Le temps des Fêtes est l'occasion idéale de parer votre table avec élégance et de recevoir avec bon goût.

Commandez les délicieux produits LAVAL... et passez des Fêtes délicieuses!



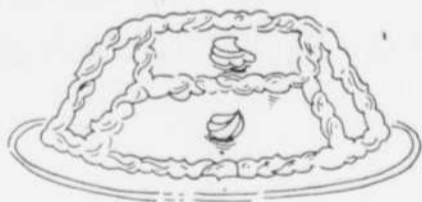
### LES ARBRES DE NOËL

Attrayants et délicieux. Faits de crème glacée à la vanille, décorée de sirop aux fraises et aux ananas, ils enchanteront petits et grands. Dégustez-les et découvrez un Joyeux Père Noël!...



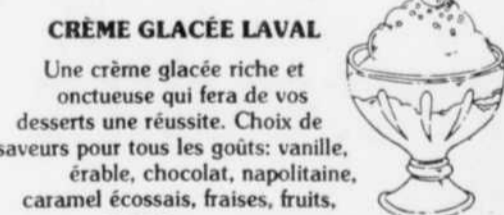
### CRÈME GLACÉE / SALADE DE FRUITS

Personne ne pourra résister à cette riche et savoureuse crème glacée dont l'intérieur regorge d'ananas verts et de cerises rouges et vertes.



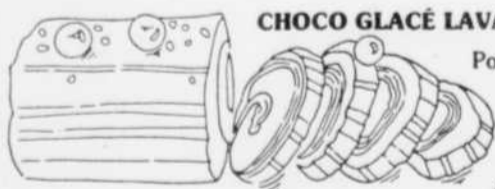
### LES CRÈMES-DESSERTS LAVAL LES POUDINGS LAVAL

Ils égayeront votre table et raviront vos invités. Composés de fruits naturels: pêches, cerises, fraises et ananas. Le tout mélangé à une onctueuse crème glacée à la vanille, ils sont couronnés d'un rafraichissant sorbet à l'orange.



### CRÈME GLACÉE LAVAL

Une crème glacée riche et onctueuse qui fera de vos desserts une réussite. Choix de saveurs pour tous les goûts: vanille, érable, chocolat, napolitaine, caramel écossais, fraises, fruits, orange.



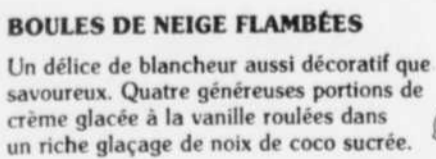
### CHOCO GLACÉ LAVAL

Pour les Fêtes... Quoi de plus naturel qu'un appétissant «roulé» ou se rejoignent une pâte chiffon au chocolat et une riche crème glacée à la salade de fruits. L'ensemble est recouvert de crème glacée à la vanille, de cerises et de noix.



### LE LAIT GLACÉ «FRISSON»

Délicieux. Savoureux. Idéal en toute occasion. Toujours recherché mais sans prétention... il est modeste en calories...



### BOULES DE NEIGE FLAMBÉES

Un délice de blancheur aussi décoratif que savoureux. Quatre généreuses portions de crème glacée à la vanille roulées dans un riche glaçage de noix de coco sucrée.



### LE «SORBET» LAVAL

Léger ou consistant selon le moment, selon qu'il accompagne un repas ou qu'il est servi à la collation.

Quantité	Produit	Saveur	Prix	Montant
.....	Arbres de Noël	.....	\$3.75	.....
.....	Pouding Laval	.....	\$6.40	.....
.....	Boules de neige flambantes	.....	\$2.39	.....
.....	Choco glacé	.....	\$3.89	.....
.....	Crème glacée à la salade de fruits	.....	\$2.79	.....
.....	4 litres crème glacée	.....	\$4.89	.....
.....	2 litres crème glacée	.....	\$2.59	.....
.....	1 litre crème glacée	.....	\$1.39	.....
.....	2 litres lait glacé Frisson	.....	\$2.39	.....
.....	1 litre sorbet	.....	\$1.23	.....

À remettre à votre laitier! Faites bonne provision de nos délicieux produits Laval, votre famille et vos invités apprécieront!

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
No de tél. \_\_\_\_\_



EN VEDETTE POUR LES FÊTES LA PETITE ROBE DE RATINE

Séduisante robe d'inspiration chinoise avec boutonnage latéral. Tons assortis. Telle qu'illustrée à gauche: \$40. Autre modèle blousant à la taille. Encolure en V, une petite robe indispensable. \$35.



## VASTE CHOIX DE PETITES FOURRURES

STYLES "BOUTIQUE" POUR LA JEUNE FEMME ACTIVE

Vestes, blousons et jaquettes dernière nouveauté, en fourrures attrayantes. Chèvre de montagne, Mouton shagg, Chat sauvage, Lapin, Mouton, Agneau, Renard, Loup, Opossum, etc. Prix à compter de \$99.

EN VENTE ÉGALEMENT À NOTRE SALON DE FOURRURE 2<sup>e</sup> ÉTAGE

PARTICIPEZ À NOTRE CONCOURS "CHARIVARI EN FÊTE" ET GAGNEZ UNE SUPERBE GARDE-ROBE VALEUR \$100

l'aliberté CONCOURS CHARIVARI GARDE-ROBE DES FÊTES

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TEL: \_\_\_\_\_  
Envoi postal non valide. Attribution le 24 décembre 1979.

